

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2023-2032 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-4210-2022 Phase 2

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente
M. PIERRE DUPONT
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 20 MARS 2024
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 11

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me LOUIS LEGAULT et
Me MARILOU LEFRANÇOIS
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL
Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association Restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me GUILLAUME BOURBEAU
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me JOCELYN OUELLETTE
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me HADRIEN BURLONE
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DU ROÉÉ	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉ PAR Me HADRIEN BURLONE	8
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	22
PREUVE DU RTIÉÉ	
BRUNO MÉNARD	
JIMMY ROYER	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	30
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	51
PREUVE DU RNCREQ	
MARTIN VAILLANCOURT	
PHILIP RAPHALS	
INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE	63
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ	97
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	104
PLAIDOIRIE PAR Me SIMON TURMEL, HQ	133
PLAIDOIRIE PAR Me GUILLAUME BOURBEAU	173
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	200
PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	209

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce vingtième
2 (20e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Bonjour à tous. Audience du vingt (20) mars deux
8 mille vingt-quatre (2024) en mode hybride du
9 dossier R-4210-2022 Phase 2 : Demande d'approbation
10 du Plan d'approvisionnement 2023-2032 du
11 Distributeur. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Madame la Greffière, Madame Kouamé. Nous
14 allons finalement débiter aujourd'hui avec la
15 preuve du RNCREQ, considérant que ce matin, on
16 devrait terminer la preuve des intervenants. Oui,
17 Maître Cadrin, vous aviez un questionnement?

18 Me STEVE CADRIN :

19 Oui. J'attendais votre mot d'ouverture. Je
20 m'excuse, je ne veux pas vous interrompre.
21 J'attendais mon tour.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Ah! C'est bon.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Oui, j'aurais des représentations à vous faire sur

1 la suite des choses, bien sûr, après.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K. Ça marche. Maître Ouellette, est-ce que ça
4 convient si on débute avec la preuve du RNCREQ ce
5 matin?

6 Me JOCELYN OUELLETTE :

7 En fait, c'est un peu problématique parce que,
8 hier, je vous disais qu'ils étaient disponibles en
9 après-midi. Quand vous avez conclu en disant qu'on
10 commençait avec la preuve du ROEÉ, c'est le message
11 que j'ai relayé en après-midi. Mais il y aurait une
12 possibilité qu'on soit disponible à onze heures
13 (11 h) ou onze heures et cinq (11 h 05).

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Parfait.

16 Me JOCELYN OUELLETTE :

17 C'est parce que les analystes ont réorganisé leur
18 horaire. Donc, si on pouvait peut-être...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. Donc, on va entendre votre preuve donc à ce
21 moment-là après la pause.

22 Me JOCELYN OUELLETTE :

23 Parfait.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Puis on va revenir à onze heures (11 h).

1 Me JOCELYN OUELLETTE :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est bon. O.K. Parfait. Donc, on débute avec le
5 ROEÉ, Maître Gertler. Maître Cadrin, vous voulez...
6 Ah! Maître Burlone qui, je crois, représente ROEÉ.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Je m'excuse, Maître Burlone de vous couper et
9 Madame la Présidente, d'avoir allumer peut-être
10 trop vite ma caméra. Je voulais simplement
11 m'assurer, parce que j'ai vu effectivement, le
12 calendrier commence à débouler. Vous avez compris
13 qu'on avait des enjeux au niveau de la
14 disponibilité de monsieur Raymond. Je comprends que
15 l'argumentation du Distributeur n'aura pas lieu ce
16 matin, on a tout compris ça, évidemment. Mais je
17 veux juste simplement mettre en garde que je ne
18 pourrai pas plaider aujourd'hui, dans le fond,
19 immédiatement après l'argumentation du Distributeur
20 en après-midi, par exemple, si tant est que ça en
21 vient à ça, en temps opportun, parce que je n'aurai
22 pas accès du tout à monsieur Raymond qui n'aura pas
23 pris connaissance du tout de l'argumentation à ce
24 moment-là dans le cadre de l'après-midi. Je veux
25 simplement d'avance vous dire, peut-être que si on

1 pouvait me déplacer à demain matin, ça pourrait
2 convenir, je serai disponible à l'heure qui
3 conviendra à tous pour ne pas bousculer davantage
4 le calendrier.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est bien noté, Maître Cadrin. Il n'y aura pas de
7 souci pour que vous puissiez présenter votre
8 argumentation demain.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Parfait. Merci beaucoup. Je m'excuse encore une
11 fois. Je vous laisse continuer. Désolé.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Pas de problème. Alors, Maître Burlone
14 pour le ROEÉ, la parole est à vous.

15

16 PREUVE DU ROEÉ

17

18 Me HADRIEN BURLONE :

19 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour Madame et
20 Monsieur les Régisseurs. Bonjour aux personnes de
21 la Régie. Bonjour, Monsieur Finet.

22

23

24

25

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce vingtième
2 (20e) jour du mois de mars, A COMPARU :

3

4 JEAN-PIERRE FINET, analyste pour le ROEÉ, ayant une
5 place d'affaires au 1250, boulevard Saint-Joseph
6 Est, app. 2, Montréal (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me HADRIEN BURLONE :

12 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Finet. Le ROEÉ a déposé, il y
13 a environ deux semaines maintenant, un rapport
14 d'analyse. Êtes-vous bien l'auteur de ce rapport
15 d'analyse?

16 R. Oui.

17 Q. **[2]** Est-ce que vous avez des rectifications à faire
18 par rapport aux éléments contenus dans ce rapport?

19 R. Oui, une erreur de date à la page 6, l'avant-
20 dernier paragraphe où on dit : « Le vingt-six (26)
21 juin vingt vingt-quatre (2024) », à l'évidence
22 c'est pas une bonne date, c'est pas encore... on
23 n'est pas encore rendu là. C'était le vingt-trois
24 (23) juin vingt vingt-trois (2023).

25 Q. **[3]** Merci, Monsieur Finet. Pour référence pour

1 monsieur le sténographe, on parle du document
2 C-ROEÉ-0048. Sur ce, je laisse le témoin faire sa
3 présentation et j'écoute attentivement. Pourriez-
4 vous... excusez-moi, pourriez-vous afficher s'il
5 vous plaît la présentation du ROEÉ. Donc, ce serait
6 C-ROEÉ-0050 s'il vous plaît, Madame la Greffière.
7 Merci.

8 R. Bon. Bien bonjour, Madame la Présidente, Madame,
9 Monsieur les Régisseurs. Bien merci de nous
10 accueillir aujourd'hui et de nous laisser présenter
11 notre... notre preuve sommairement. Ça va aller
12 rondement, là, on a respecté scrupuleusement le
13 cadre d'analyse au dossier. Pourriez-vous aller à
14 la prochaine page s'il vous plaît?

15 Bon. On a analysé deux enjeux en
16 particulier. Premièrement, là, l'enjeu de la
17 gestion de la demande en puissance en lien avec
18 les... la recharge des véhicules électriques, mais
19 aussi en tenant compte de l'ensemble des autres
20 charges qui sont déplacées et/ou effacées sur le...
21 dans le marché pendant les pointes de demande.

22 Donc, la preuve d'Hydro-Québec nous
23 apprend qu'il y a une croissance des besoins en
24 puissance à la pointe d'hiver de mille sept cent
25 trente-six mégawatts (1736 MW) à l'horizon de deux

1 mille trente-deux (2032). On dit, entre autres, que
2 la recharge des véhicules électriques à elle seule
3 représentera un peu moins du tiers de la croissance
4 des besoins à la pointe hivernale sur cette
5 période-là, sur la période du Plan
6 d'approvisionnement.

7 Donc, Hydro-Québec prend en compte, en sus
8 des moyens de GDP, de façon implicite à la
9 prévision, donc ce qui n'est pas listé dans le
10 tableau du bilan en puissance, une offre favorisant
11 le déplacement de la charge des véhicules
12 électriques en dehors des heures de pointe.
13 Prochaine diapo s'il vous plaît.

14 Donc, la preuve d'Hydro-Québec justement
15 nous dit que, bon, entre autres par rapport à la
16 recharge des véhicules, Hydro-Québec analyse
17 présentement des moyens de GDP qui pourraient mener
18 à la présentation de propositions permettant
19 d'augmenter le bassin de clients, mais aussi
20 l'offre d'accroissement de mesures offertes par les
21 clients existants, donc, prêt à réduire leur
22 recharge en période de plus forte demande ou
23 encore, c'est selon, prêt à accroître les volumes
24 offerts par les adhérents existants. Donc, on va
25 augmenter finalement le... on dit qu'on va

1 augmenter finalement le déplacement de la charge de
2 cent quatre-vingt-dix mégawatts (190 MW).

3 Avant d'aller à la prochaine diapo, juste
4 faire un petit retour... un petit rappel, là. En
5 gestion de la demande en puissance, on a deux
6 choix, là. Hydro-Québec peut soit faire de
7 l'effacement de la charge, entre autres par la
8 tarification interruptible, la biénergie, donc...
9 Et ça, c'est plutôt une permutation vers une autre
10 source d'énergie ou un arrêt des lignes de
11 production, par exemple. Et normalement, les moyens
12 d'effacement de la charge n'entraînent pas ou
13 entraînent moins de problèmes de reprise après des
14 périodes de pointe. Il y a, en complément donc des
15 mesures de déplacement de la charge qui, eux, bien
16 finalement on fait juste déplacer la charge dans le
17 temps, là, avant ou après les pointes. La grosse
18 différence entre les deux, en plus au point de vue
19 environnemental c'est que les mesures d'effacement
20 de la charge d'habitude font appel à une autre
21 source d'énergie qui est plus polluante.
22 Normalement, c'est des combustibles fossiles. Et
23 donc, les mesures de déplacement de la charge, par
24 définition, sont d'ordinaire plus propres. Donc, ça
25 nous permet en plus de gérer la pointe sans

1 affecter les émissions de gaz à effet de serre.

2 Prochaine diapo, s'il vous plaît.

3 Nous, on a regardé le bilan en puissance,
4 puis on a vu la croissance de la gestion de la
5 demande en puissance sur la période du Plan
6 d'approvisionnement et on en a conclu qu'il y a un
7 enjeu probable de reprise de la charge qui pourrait
8 avoir pour effet de déplacer une partie de la
9 pointe dans le temps, plutôt que de la répartir
10 dans le temps.

11 Donc, on déplacerait une montagne,
12 finalement, plutôt que de l'aplatir. Et on avait
13 fait dans le dossier du Plan d'approvisionnement
14 précédent, une étude du potentiel de gestion de la
15 demande en puissance.

16 Et donc, c'est ça, on a appris que le
17 potentiel technico-économique et les mesures de la
18 gestion de la demande en puissance sont limités par
19 le profil de charge davantage que par le coût
20 évité.

21 Et donc, un grand nombre de mesures
22 pourrait permettre une réduction des besoins en
23 puissance à certaines heures de la journée, mais
24 s'accompagnerait d'une hausse à d'autres moments de
25 cette même journée. Prochaine diapo, s'il vous

1 plaît.

2 Donc, l'étude de potentiel qui a été faite
3 dans le cadre du précédent plan
4 d'approvisionnement, nous dit que le phénomène de
5 reprise de charge, donc limite la gestion de la
6 demande en puissance et que sans cette limite, la
7 reprise de charge créerait une nouvelle pointe à
8 une autre heure de la journée.

9 Donc, le PTÉ, le potentiel technico-
10 économique de l'ensemble des mesures de gestion de
11 la demande en puissance de ces secteurs évalués est
12 davantage limité, justement, par les effets de
13 reprise de charge que par le coût évité.

14 Donc, bien qu'on ait un coût évité qui
15 permette, justement, la gestion de la demande en
16 puissance de plusieurs mesures, bien, c'est
17 vraiment l'effet de reprise de charge qui limite ça
18 dans le temps. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

19 Puis là, il y a une erreur, ici. En bas, ce
20 n'est pas « 4209 » c'est « 4208 » dans le cadre du
21 GDP Affaires. On avait posé une question à Hydro-
22 Québec dans le cadre des demandes de renseignement,
23 puis on avait demandé : C'est quoi le potentiel
24 optimal de déplacement de la charge dans le temps?

25 Parce que, si vous vous rappelez, la Régie

1 est préoccupée dans ce dossier-là par le fait que
2 la gestion de la demande en puissance se fait
3 beaucoup à l'aide de combustibles fossiles et
4 pourrait faire aussi, justement, la réduction des
5 gaz à effet de serre en même temps, et non pas
6 aggraver le portrait. Donc, en réponse à notre
7 question, Hydro-Québec dit :

8 Il existe un potentiel optimal de
9 déplacement de la demande de l'ordre
10 de quinze cents mégawatts (1500 MW)
11 sur l'horizon du Plan
12 d'approvisionnement 2023-2032,
13 incluant les moyens de déplacement
14 inscrits actuellement au bilan en
15 puissance. Le potentiel de déplacement
16 est toutefois inférieur si les moyens
17 de déplacement utilisés sont sous leur
18 forme actuelle.

19 Donc, les moyens de déplacement sous leur forme
20 actuelle, en ce moment, là, c'est pas mal... Hilo,
21 c'est la majorité selon moi, des mesures de
22 déplacement de la charge et la tarification
23 dynamique aussi.

24 Puis on a su qu'aussi, trente pour cent
25 (30 %), selon l'évaluation d'Hydro-Québec des

1 mesures utilisées dans le cadre du GDP Affaires
2 sont des mesures de déplacement de la charge. O.K.,
3 pouvez-vous revenir à l'autre précédente, s'il vous
4 plaît? O.K.

5 Donc, maître Burlone a questionné avant-
6 hier, le représentant d'Hydro-Québec, monsieur
7 Lavigne, en contre-interrogatoire et il lui a
8 demandé, donc, si le potentiel de déplacement était
9 inférieur, si tous les moyens de déplacement sont
10 sous la forme actuelle, quel est le potentiel de
11 déplacement en ce moment.

12 Et là, on ne le sait pas, mais un calcul un
13 peu rapide nous permet de dire qu'on est rendu à
14 peu près à moitié du chemin. On est à peu près à
15 sept cents mégawatts (700 MW) de déplacement de la
16 charge en ce moment, ce qui ne pose pas problème,
17 mais... Prochaine diapo, s'il vous plaît.

18 Hydro-Québec nous disait aussi que ce
19 potentiel repose sur l'hypothèse que l'ensemble des
20 mesures d'effacement prévu au Plan
21 d'approvisionnement, par exemple l'électricité
22 interruptible et aussi la biénergie, seront en
23 place. Donc, c'est une autre hypothèse. Prochaine
24 diapo, s'il vous plaît.

25 Donc, à notre avis, les mesures déployées

1 par Hydro-Québec permettront, à l'horizon du Plan
2 approvisionnement, l'effacement d'une puissance
3 équivalente au potentiel optimal de la charge qui
4 est estimée à quinze cents mégawatts (1 500 MW). Et
5 ça, c'est en tenant compte du cent quatre-vingt-dix
6 mégawatts (190 MW) qu'Hydro-Québec considère de
7 façon implicite, là, sans que ça soit un moyen de
8 gestion de la demande en puissance. Ça sera
9 probablement une question d'ordre tarifaire.

10 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Et donc,
11 selon nous, l'atteinte de ce potentiel-là de quinze
12 cents mégawatts (1 500 MW)... Puis hier, il y avait
13 des questions d'ailleurs de la part de la
14 procureure de la Régie à Hydro-Québec concernant la
15 possibilité d'augmenter justement le déplacement de
16 la recharge des véhicules électriques dans le
17 temps, que là on était environ à douze pour cent
18 (12 %), que BC Hydro visait cinquante pour cent
19 (50 %). Mais comme je vous dis, le problème ce
20 n'est pas nécessairement une question de vouloir,
21 mais une question de pouvoir.

22 Donc, selon nous, ce potentiel-là, en plus
23 de quinze cents mégawatts (1 500 MW), qui n'est pas
24 encore existant, là, qui est hypothétique parce que
25 c'est... il ne remplit pas les conditions,

1 c'est-à-dire qu'il faut qu'il soit... il est
2 tributaire de deux conditions qui ne sont pas
3 encore remplies. Donc, que l'ensemble des mesures
4 d'effacement, donc l'électricité interruptible,
5 biénergie, et caetera, soient mises en place, et
6 que la demande en... que la mise en place de
7 mesures de gestion de la demande en puissance dont
8 les modalités permettront de les effacer et de
9 déplacer la demande à d'autres moments que ceux
10 prévus par les moyens actuels.

11 Donc, en ce moment, les moyens actuels,
12 finalement, visent surtout un déplacement pendant
13 les périodes de pointe du matin, entre autres de
14 six à neuf (6-9) et de quatre à huit (4-8) le soir.
15 Et donc, ça veut dire peut-être, entre autres, de
16 considérer des périodes de reprise en charge plus
17 tard que, par exemple, après neuf heures (9 h) le
18 matin ou après huit heures (8 h) le soir. Ça
19 présume peut-être aussi la mise en place de
20 mesures... de contrôle de la charge chez les
21 clients.

22 Par exemple... je vous donne un exemple,
23 là. Si de façon purement hypothétique, les systèmes
24 d'accumulation de chaleur étaient contrôlés par
25 Hilo, bien Hilo pourrait faire une recharge de la

1 chaleur en prévision des pointes de façon beaucoup
2 plus active et prédictive, et même retarder la
3 prise en charge de ces systèmes-là qui peuvent
4 tolérer des grandes périodes sans alimentation, là,
5 et... donc, ils donnent plus de marge de manoeuvre
6 au Distributeur.

7 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc,
8 notre recommandation, c'est qu'Hydro-Québec fasse
9 un suivi... demander à Hydro-Québec de faire un
10 suivi dans le cadre du prochain dossier tarifaire
11 ou dans le cadre d'un suivi de l'état d'avancement
12 du Plan approvisionnement, ou on pourrait dire
13 aussi « en temps important » sur sa stratégie
14 d'optimisation du déplacement de la charge afin
15 d'éviter des problèmes reliés à la reprise de
16 charge des moyens de GDP, parce qu'on y arrive à
17 vitesse grand V.

18 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc,
19 l'autre sujet qu'on a abordé, c'était que... c'est
20 par rapport à en efficacité énergétique, entre la
21 version des économies d'énergie qu'on nous a
22 proposée dans la phase 1 du dossier versus la
23 présente phase, il y a un rehaussement de un point
24 trois térawattheures (1,3 TWh) de la contribution
25 attendue des interventions en efficacité

1 énergétique à l'horizon vingt-vingt-trois (2023),
2 donc qui se fera principalement dans les secteurs
3 commercial et industriel. Donc, plus de soixante
4 pour cent (60 %), donc point huit térawattheures
5 (0,8 TWh) sur les un point trois (1,3) va provenir
6 du secteur qu'Hydro-Québec appelle maintenant
7 « secteur commercial ».

8 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc, le
9 secteur commercial, auparavant Hydro-Québec
10 l'appelait le « secteur affaires », et c'est
11 composé entre autres des segments de marché
12 commercial et institutionnel. Dans le secteur
13 commercial, oui, il y a un plus grand nombre de
14 bâtiments, cependant, cette clientèle-là a tendance
15 à tolérer seulement des périodes de retour sur
16 investissement qui sont courtes. Et ils ne sont pas
17 toujours propriétaires des locaux, donc ils ont de
18 la difficulté des fois à pouvoir mettre en oeuvre
19 des mesures.

20 Tandis que le secteur institutionnel, bien,
21 on parle des écoles, les hôpitaux, entre autres, il
22 y a un moins grand nombre de bâtiments, mais ces
23 clients-là, ces clientèles-là peuvent tolérer des
24 périodes de retour sur investissement beaucoup plus
25 longues, entre autres aussi parce qu'ils sont

1 propriétaires de leurs bâtiments pour la plupart.

2 Prochaine diapo, s'il vous plaît.

3 Dans le contre-interrogatoire lundi, maître
4 Burlone a questionné monsieur Lavigne à propos de
5 la possibilité de segmenter, justement, le - et de
6 séparer le secteur commercial du secteur
7 institutionnel. Monsieur Lavigne, je pense qu'il
8 est arrivé en fonction plus en deux mille dix-huit
9 (2018), bien peut-être il n'était pas au courant,
10 là, des autres façons qu'on faisait précédemment,
11 mais j'ai mis un exemple de la cause tarifaire en
12 deux mille dix-huit (2018), le dossier 4057, où
13 vous pouvez voir très bien que le secteur
14 commercial et le secteur institutionnel sont
15 séparés en ce qui a trait à l'efficacité
16 énergétique. C'est vrai qu'ils sont au même tarif,
17 mais c'est des réalités complètement différentes et
18 donc ça demande des stratégies d'intervention aussi
19 qui sont adaptées en fonction de la réalité de
20 chacun des marchés. Prochaine diapo, s'il vous
21 plaît.

22 Donc, c'est pour ça que nous, selon nous,
23 il faudrait segmenter les économies attendues entre
24 les deux segments de marché et ne pas juste mettre
25 ça sous le vocable commercial. Et donc, c'est pour

1 ça qu'on vous demande de demander à Hydro-Québec de
2 segmenter, à tout le moins entre le secteur - mais
3 d'en revenir un peu à la définition du secteur
4 d'affaires, là, avec le segment de marché
5 commercial et le segment de marché institutionnel
6 pour qu'on puisse voir justement, là, dans quel
7 potentiel, quelle partie du potentiel d'économie
8 d'énergie est exploité dans chacun des segments de
9 marché. C'est tout. Je vous remercie beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Donc, Maître Burlone, votre témoin est disponible
12 pour le contre-interrogatoire? Vous n'avez pas de
13 questions additionnelles? Parfait. Alors, est-ce
14 qu'il y a des intervenants qui désirent contre-
15 interroger le témoin du ROÉÉ, monsieur Finet? Non.
16 Maître Côté ou Maître Turmel pour Hydro-Québec
17 distribution?

18 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

19 Nous n'aurons pas de questions, merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Maître Lefrançois pour la Régie?

22 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

23 Je n'ai pas de questions, merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Monsieur Dupont pour la formation?

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Merci, Madame la Présidente.

4 Q. **[4]** Donc, Pierre Dupont pour la formation. Donc,
5 bon matin, Monsieur Finet, Maître Burlone. Bon, ce
6 que j'étais en train d'écrire, justement, c'est ce
7 quoi je voulais vous questionner.

8 À la page 9 de la présentation - elle n'est
9 plus là, ce n'est pas grave - lorsqu'on parle...
10 lorsque vous parlez de la mise en place des mesures
11 de gestion de la demande dont les modalités
12 permettront d'effacer et de déplacer la demande à
13 d'autres moments que ceux prévus, ce que je
14 comprends de votre présentation, il y a un
15 potentiel d'effacement, bon, aux alentours de mille
16 cinq cents mégawatts (1 500 MW), comme vous avez
17 dit on est rendu à peu près à mi-chemin. Lorsqu'on
18 est en interruptible, ça ne cause pas de problème,
19 je veux dire, ce n'est pas un déplacement de
20 charge, en tout cas on s'entend. Lorsqu'on est
21 biénergie, ce n'est pas non plus un déplacement
22 parce que bon, on passe à une autre source
23 d'alimentation, mais je pense aux véhicules
24 électriques et aux chauffe-eau notamment aussi, qui
25 eux sont des moyens qui permettent de s'adresser à

1 la pointe, mais c'est de la recharge, donc c'est
2 vraiment un déplacement. Et si je vous suis, vous
3 dites, écoutez, si la pointe - je prends un cas,
4 là, hypothétique - qu'elle a lieu, admettons, le
5 vingt (20) janvier, puis qu'il est six heures (6 h)
6 le soir, puis là c'est la pointe, pointe, pointe,
7 là on déplace toute la charge qu'on peut, bien ça
8 se pourrait que le lendemain la pointe elle soit à
9 huit heures (8 h) le matin, puis pendant ce temps-
10 là, bien, la recharge est... la recharge contribue
11 à la pointe, si je comprends un peu ce que vous
12 dites, là, t'sais, de...

13 R. Exactement, c'est de déplacer le problème ou
14 changer le mal de place comme disait Yvon Deschamps
15 dans le temps. Et donc, c'est parce que ce n'est
16 pas toutes les mesures, puis là je peux vous
17 laisser finir votre question si vous voulez avant.

18 Q. **[5]** Là, donc on a la même compréhension, ça me
19 rassure par rapport à la mienne. Donc, ce que je me
20 disais, c'est que c'est sûr que la biénergie vu que
21 c'était le déclencheur de température, c'est un peu
22 plus difficile, là, à contrôler, disons, là,
23 lorsqu'elle s'efface, mais les véhicules
24 électriques, je pense que c'est ça que vous avez
25 mentionné, avec un Hilo, avec les technologies, il

1 y aurait moyen d'agir de façon très fine dans la...
2 au niveau de la recharge. Je veux dire, d'envoyer
3 un signal pour dire « ce n'est pas le temps de
4 faire de la recharge », t'sais, attendez plus tard
5 ou faites le avant, enfin... À cause de la
6 technologie, je me disais, il y a peut-être moyen,
7 là, d'optimiser le potentiel d'effacement.

8 R. Oui. Puis je vous... puis je suis content de votre
9 question, parce que, bien, c'est ça, ce n'est pas
10 toutes les mesures qui sont sur le même pied
11 d'égalité. Puis parce qu'il y en a que, par
12 exemple, le chauffe-eau, on ne peut pas les
13 délester pendant des heures et des heures sans
14 créer des problèmes de légionelle. On peut couper
15 le chauffage dans une pièce pendant une période de
16 temps, mais un moment donné, il faut le remonter,
17 là, t'sais. Donc, mais il y a des mesures qui nous
18 offre plus de marge de manoeuvre. Par rapport à la
19 l'Hilo, justement, je ne sais pas si vous savez,
20 mais l'Hilo, c'est la seule mesure, je dirais, pour
21 laquelle on prend en compte les coûts évités en
22 transport et en distribution. Pourquoi, parce
23 qu'Hydro-Québec, bien, Hilo, a le contrôle des
24 charges, ce que toute autre mesure de gestion de la
25 demande en puissance de déplacement de la charge,

1 entre autres, n'a pas. Mais, donc, c'est ce qui
2 fait que Hilo, donc, est peut-être mieux en mesure,
3 donc, de gérer la prise de charge que, par exemple,
4 les gens qui contribuent à la tarification
5 dynamique, là, crédit hivernal ou... ou même le
6 Flex D, là, pour lesquels ça tourne beaucoup
7 alentour des périodes de six à neuf, le matin puis
8 de quatre à huit le soir. Donc, idéalement, avec un
9 réseau intelligent, on parlait des « smart grid »,
10 là, un réseau intelligent devrait... toutes les
11 charges, à l'idéal, devraient toutes être reliées
12 puis on devrait être capable de mieux gérer la
13 demande en puissance de façon contrôlée,
14 centralisée. Et justement, de sorte à répartir la
15 recharge dans le temps, la reprise de charge dans
16 le temps. Un peu comme l'exemple que je donnais
17 tout à l'heure, avec un accumulateur de chaleur, si
18 moi, j'ai un accumulateur de chaleur chez moi puis
19 que je suis capable de remplir les briques à sept
20 cents (700) ou même neuf cents degrés Celsius
21 (900°C), je suis capable de passer deux pointes
22 sans problème. Donc, si j'étais branché à Hilo, par
23 exemple, bien, Hilo pourrait contrôler le moment où
24 je rechargerais les briques de chaleur plutôt que
25 ça parte tout de suite à neuf heures (9 h) le matin

1 ou tout de suite à huit heures (8 h) le soir.

2 Môme chose pour la recharge des véhicules
3 électriques, là, on ne sait pas ce qu'Hydro-Québec
4 a en tête, exactement, on va le savoir en temps
5 opportun, mais si jamais il arrivait avec un tarif
6 qui disait : bien, voici, à partir de telle heure,
7 je vais vous charger tant de sous du kilowattheure
8 (kWh) ou si vous rechargez votre véhicule, mais si
9 vous rechargez, par exemple, si vous le programmez
10 plus tôt, je ne sais pas moi, trois heures (3 h) du
11 matin ou deux heures (2 h) du matin, bien, laisser
12 quand même assez de temps pour faire la recharge,
13 là. Donc, on pourrait avoir un tarif encore plus
14 avantageux, de sorte à, justement, programmer cette
15 recharge-là dans le temps. En l'absence de contrôle
16 du... de la charge sur le client.

17 Q. [6] Je vous remercie. Peut-être juste une question
18 de précision, parce que je ne réussis pas à
19 retrouver les chiffres. À la page 11, quand vous
20 parlez de l'efficacité énergétique, le
21 rehaussement, le un point trois térawattheures (1,3
22 TWh) provient principalement des secteurs
23 commerciales et institutionnels. Euh... c'est-tu à
24 l'horizon vingt vingt-trois (2023), non, ça doit
25 être à l'horizon vingt trente-deux (2032), c'est

1 ça?

2 R. Oui. C'est à l'horizon vingt trente-deux (2032),
3 oui. C'est-à-dire qu'il y en a point un (0,1) qui
4 vient du résidentiel, donc il n'y a à peu près pas
5 de changements. Un petit peu l'industriel, mais la
6 grosse majorité, ça vient du secteur commercial et
7 institutionnel, entre autres, j'imagine, parce
8 qu'on n'a pas de détails. Mais entre autres,
9 j'imagine, de par l'exemplarité de l'état.

10 Q. **[7]** O.K. Mais je me demandais, le... Puis je
11 m'excuse, là, c'est peut-être dans votre mémoire,
12 là, vous comprendrez qu'on a passablement de
13 documentation. Donc, vous avez le détail, le un
14 point trois (1,3) par secteur résidentiel,
15 commercial et institutionnel?

16 R. Il est au tableau d'Hydro-Québec, dans la pièce B-
17 0167, je pense, sur le tableau... laissez-moi vous
18 dire.

19 Q. **[8]** O.K. O.K. Je vous remercie.

20 R. Tableau 7.7... oui. Alors, 7.7, non.

21 Q. **[9]** Oui, mes gens me disent que...

22 R. C'est le DDR à la Régie où on retrouve le... Ce ne
23 sera pas long, si vous me donnez une couple de
24 secondes. Non, c'est ça, c'est dans le tableau...
25 neuf point...

1 Q. [10] C'est le tableau 7.7, qu'on m'indique. Ça fait
2 que je vous remercie, Monsieur Finet.

3 R. O.K. Parfait. J'ai des cataractes, j'ai de la
4 misère à voir, il faut que j'enlève mes lunettes.

5 Q. [11] Je vous comprends.

6 R. Je vais les faire enlever, bientôt, par exemple.

7 M. PIERRE DUPONT :

8 Merci encore. Ça complète, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, Monsieur Dupont.

11 Mme ESTHER FALARDEAU :

12 Alors, je n'ai pas de questions, merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bon, la formation n'aura pas d'autres questions
15 pour vous, Monsieur Finet. Merci pour votre
16 témoignage. Est-ce qu'il y a un réinterrogatoire,
17 Monsieur Burlone? Maître Burlone.

18 Me HADRIEN BURLONE :

19 Non, Madame la Présidente.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, ça termine votre preuve et merci, vous êtes
22 libéré, Monsieur Finet.

23 R. Merci beaucoup.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 On va, maintenant, passer à la preuve du RTIÉÉ,

1 Maître Neuman.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Bonjour, Madame la Présidente, Bonjour, Madame,
4 Monsieur, les régisseurs. Dominique Neuman, pour le
5 RTIEÉ...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K. Excusez-moi, Maître Neuman, on m'indique qu'on
8 a un petit problème de diffusion, sur YouTube. On
9 va prendre un quelques minutes pour régler notre
10 problème et on vous revient rapidement. Merci

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Nous sommes de retour. Malheureusement, on n'a pas
16 pu régler le problème. En fait sur YouTube, le son
17 n'est pas, on n'entend pas le son. Mais si jamais
18 vous avez des collègues qui désirent participer en
19 fait, se joindre à l'audience, le lien Teams est
20 maintenant sur notre site Internet. Voilà! Tout le
21 monde peut se joindre à nous. On poursuit donc avec
22 la preuve du RTIEÉ, Maître Neuman.

23

24 PREUVE DU RTIEÉ

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Rebonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur
3 les Régisseurs. Nous avons deux témoins, monsieur
4 Bruno Ménard et monsieur Jimmy Royer, qui sont
5 disponibles pour être assermentés.

6

7 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce vingtième
8 (20e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

9

10 BRUNO MÉNARD, ayant une place d'affaires au 1249,
11 rue de Honfleur, Boucherville (Québec);

12

13 JIMMY ROYER, consultant en énergie, ayant une place
14 d'affaires au 440, rue Lavigueur, Québec (Québec);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
17 solennelle, déposent et disent :

18

19 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Q. **[12]** Bonjour, Monsieur Royer; bonjour, Monsieur
21 Ménard. Je vous demanderais d'abord à chacun de
22 vous deux d'indiquer si vous reconnaissez comme
23 ayant été préparé par vous ou sous votre
24 supervision les deux documents suivants, d'une part
25 le mémoire, qui est la pièce C-RTIÉÉ-0047 (RTIÉÉ-2,

1 Document 1) du quatre (4) mars deux mille vingt-
2 quatre (2024), qui a été préparé par monsieur Royer
3 et monsieur Ménard en collaboration avec monsieur
4 Bélisle, monsieur Goulet et monsieur Schiettekatte
5 et le soussigné, et, je veux dire, et le procureur;
6 ainsi que la pièce C-RTIÉE-0053, qui est la version
7 révisée de votre présentation d'aujourd'hui
8 (RTIÉE-2, Document 2) datée du vingt (20) mars deux
9 mille vingt-quatre (2024). Est-ce que vous
10 reconnaissez ces deux documents comme ayant été
11 préparés par vous ou sous votre supervision?

12 M. JIMMY ROYER :

13 R. Je le reconnais.

14 M. BRUNO MÉNARD :

15 R. Je le reconnais.

16 Q. **[13]** Et est-ce que vous reconnaissez également les
17 deux documents de référence qui ont été déposés, à
18 savoir C-RTIÉE-0050, qui est le rapport de la firme
19 Dunsky, « Trajectoires de réduction d'émissions de
20 GES du Québec (mise à jour 2021) », et C-RTIÉE-
21 0051, qui est le mémoire d'Hydro-Québec devant une
22 commission parlementaire relative au projet de loi
23 2. Donc, ces deux documents de référence, est-ce
24 que vous les reconnaissez également?

25

1 M. JIMMY ROYER :

2 R. Oui, je les reconnais.

3 M. BRUNO MÉNARD :

4 R. Oui.

5 Q. **[14]** Alors, j'inviterais madame la greffière à
6 projeter, si c'est possible, la version révisée de
7 notre présentation d'aujourd'hui qui est la pièce
8 C-RTIÉE-0053. Et j'inviterais alors monsieur Royer
9 à commencer la présentation de celle-ci dès qu'elle
10 sera projetée.

11 M. JIMMY ROYER :

12 R. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et Madame
13 les Régisseurs. Bonjour également aux représentants
14 du Distributeur et aux intervenants sur ce dossier.
15 Comme ceci est une version révisée de notre premier
16 envoi d'hier, nous avons indiqué les changements en
17 souligné. Vous allez voir, à un moment donné, il y
18 a des soulignements qui ont été faits un peu
19 partout sur le document.

20 Prochaine page. Notre mémoire porte sur les
21 différents aspects de la prévision de la demande et
22 sur les moyens de réduction et de satisfaction de
23 cette demande. Je vais commencer en présentant nos
24 observations sur la prévision de la demande en
25 décarbonation des procédés industriels. Et mon

1 collègue Bruno Ménard présentera nos observations
2 sur la prévision de la demande pour les véhicules
3 électriques. Et je poursuivrai à propos des moyens
4 pour répondre à la demande. Prochaine page. Alors
5 prochaine page encore.

6 Au début, petit rappel. La prévision de la
7 demande en décarbonation des procédés industriels
8 comprend trois aspects, selon Hydro-Québec. Alors
9 l'accroissement de la demande électrique résultant
10 du fait que les industries remplacent une énergie
11 non électrique par de l'électricité. La réduction
12 de la demande électrique résultant du fait que les
13 industries remplacent leurs procédés électriques
14 existants par des procédés électriques plus
15 efficaces. Et l'accroissement de la demande
16 électrique pour produire industriellement de
17 l'énergie à moindre impact dans le carbone, telle
18 que la demande électrique pour produire, par
19 exemple, de l'hydrogène ou du biométhane.

20 Par contre, Hydro-Québec semble se
21 contredire quant à la question de savoir si cela
22 inclut ou non la production de batteries, nous
23 l'avons indiqué dans notre mémoire. Mais il y a
24 deux réponses qui nous ont été dites qui pouvaient
25 le contredire. Pour l'instant, nous n'en parlerons

1 pas plus. Prochaine page s'il vous plaît. Merci.

2 Nous comprenons que cette prévision de la
3 demande a été très largement établie de façon
4 paramétrique par Hydro-Québec en utilisant des
5 exemples pour établir ses cibles. Nous comprenons
6 également qu'entre la Phase 1 et la Phase 2 du
7 présent dossier il y a eu un accroissement de sept
8 point cinq térawattheures (7,5 TWh), illustré par
9 quelques références à des secteurs industriels
10 spécifiques, sans qu'Hydro-Québec puisse ventiler
11 ses prévisions, tant au niveau des trois
12 composantes de cette demande d'électrification,
13 efficacité énergétique ou production d'énergie à
14 moindre impact, que par secteur industriel, comme
15 mes collègues de l'AQCIE ont relevé et dont on ne
16 sait pas si la production de batteries en fait
17 partie. Ni entre la Phase 1 et sa prévision de
18 l'état d'avancement. Prochaine page.

19 Alors plusieurs intervenants évoquant ce
20 manque de précision de la prévision de la demande
21 en décarbonation des procédés industriels
22 recommandent à la Régie de l'énergie de réduire
23 cette prévision dans le Plan. Le RTIÉÉ est en
24 désaccord et recommande d'accepter la prévision. La
25 demande en décarbonation industrielle potentielle

1 est fortement supérieure à l'offre et a obligé le
2 législateur à faire approuver toute nouvelle charge
3 de plus de cinq mégawatts (5 MW) par le ministre.
4 Donc, nous croyons d'ailleurs qu'Hydro-Québec admet
5 qu'il existe une plus grande probabilité que le
6 scénario fort se réalise plutôt que le scénario
7 faible. On l'a vu dans les discussions qu'il y a
8 eues en réponse à Hydro-Québec à madame la
9 président de la Régie. Prochaine page.

10 Et également Dunsky prévoit des
11 trajectoires de réduction de GES importantes pour
12 l'horizon deux mille trente-deux mille cinquante
13 (2030-2050). Et comme il a été discuté hier durant
14 la présentation de la FCEI, Hydro-Québec a présenté
15 un mémoire sur le projet de loi 2, qui vise à
16 plafonner le taux d'indexation des prix de tarif
17 domestiques et à accroître l'obligation de
18 distribuer l'électricité, ceci afin de favoriser la
19 décarbonation dans le secteur industriel.

20 Le réserves de l'AQCIÉ-CIFQ à l'effet que
21 la hausse prévue des tarifs d'électricité pourrait
22 réduire cette demande ne suffisent pas à
23 contrebalancer le fait qu'Hydro-Québec a annoncé
24 avoir déjà reçu quelques vingt-trois mille (23 000)
25 ou vingt-quatre mille quatre-vingt-quatorze

1 mégawatts (24 094 MW) de demandes d'alimentation de
2 plus de cinq mégawatts (5 MW), principalement de
3 secteurs émergents, alors que le présent Plan ne
4 prévoit qu'un maigre volume de mille six cent
5 quarante-quatre mégawatts (1644 MW) en
6 décarbonation des procédés industriels. Donc, c'est
7 vraiment un minimum, comme le souligne aussi avec
8 justesse le GRAME, que les prévisions ont été
9 ramenées et donc il y a encore beaucoup d'intérêt
10 pour avoir de l'électricité et décarboner. Merci.
11 Prochaine page.

12 RTIÉÉ recommande donc à la Régie de
13 l'énergie d'accepter, malgré son imprécision, la
14 prévision moyenne actuelle d'Hydro-Québec de
15 soumission de la demande en décarbonation des
16 procédés industriels de mille six cent quarante-
17 quatre mégawatts (1644 MW) d'ici deux mille trente-
18 deux (2032), cumulant trente-six point deux
19 térawattheures (36,2 TWh) sur dix (10) ans en deux
20 mille vingt-trois-deux mille trente-deux (2023-
21 2032), tout en exigeant que le Distributeur
22 fournisse à leur sujet les précisions manquantes
23 tant au présent Plan d'approvisionnement que dans
24 tout état d'avancement et tout futur plan, de un,
25 tout futur plan.

1 Donc, la gestion du risque d'écart par
2 rapport à cette prévision moyenne est traitée en
3 section 2.2 de la présente présentation. Je passe
4 donc, maintenant, le micro à mon collègue.

5 M. BRUNO MÉNARD :

6 R. Merci. Tout d'abord, bonjour, Madame la Présidente.
7 Bonjour également aux régisseurs, Madame Falardeau
8 et Monsieur Dupont, et bonjour à toute l'équipe de
9 la Régie, bonjour aux intervenants et je salue
10 également l'équipe d'Hydro-Québec Distribution.

11 Permettez-moi de vous présenter la partie
12 de notre rapport qui traite de la prévision de la
13 demande pour la recharge des véhicules électriques.
14 Tout d'abord, entre la Phase 1 du présent dossier
15 et l'état d'avancement de deux mille vingt-trois
16 (2023) de son Plan d'approvisionnement deux mille
17 vingt-trois, deux mille trente-deux (2023-2032),
18 Hydro-Québec accroît d'un virgule huit
19 térawattheure (1,8 TWh) à l'horizon deux mille
20 trente (2030) sa prévision de la demande en énergie
21 pour la recharge de véhicules électriques, tout en
22 déduisant la prévision de la demande en puissance
23 de soixante-treize mégawatts (73 MW) d'ici deux
24 mille trente-deux (2032).

25 La Régie s'est dite préoccupée par la

1 cohérence de ces deux données. Le RTIÉE étant
2 d'accord avec l'accroissement du ratio
3 énergie/puissance de la demande pour la recharge
4 des véhicules électriques pour des motifs invoqués
5 par Hydro-Québec. Toutefois, le RTIÉE estime que la
6 nouvelle prévision de la demande de la recharge des
7 véhicules électriques estimée par le Distributeur,
8 tant en énergie qu'en puissance, est sous-estimée
9 car elle ne semble pas tenir compte des tendances
10 de ce marché. En passant, un marché qui est
11 fortement influencé par des politiques
12 gouvernementales, donc qui jouent un peu dans ces
13 marchés-là, quand même, d'une façon importante.
14 Prochaine page, s'il vous plaît.

15 Dans l'état d'avancement deux mille vingt-
16 trois (2023), Hydro-Québec révisé à deux millions
17 (2 M) la quantité de véhicules électriques à
18 l'horizon deux mille trente (2030), alors qu'elle
19 était d'un virgule six million (1,6 M) et ceci est
20 en phase avec la révision à la norme des véhicules
21 zéro émission édictée par le gouvernement du
22 Québec.

23 Donc, si on regarde le tableau qui a été
24 produit dans l'analyse d'impact réglementaire du
25 resserrement de la norme des véhicules zéro

1 émission du ministère de l'Environnement, de la
2 Lutte contre les changements climatiques, de la
3 Faune et des Parcs, on se rend compte qu'à
4 l'horizon deux mille trente-deux (2032), la
5 quantité de véhicules prévue sur le marché, des
6 nouveaux véhicules, et de deux virgule huit
7 millions (2,8 M) alors qu'il attendra quatre
8 virgule un millions (4,1 M) en deux mille trente-
9 cinq (2035).

10 En fait, en faisant une évaluation basée
11 sur des statistiques qui sont disponibles et des
12 données énoncées ci-haut, on a notamment la norme
13 VZE révisée. On détermine le besoin en énergie pour
14 le secteur résidentiel qui serait d'environ six
15 virgule trois térawattheures par an (6,3 TWh/an) à
16 l'horizon deux mille trente (2030), dépassant ainsi
17 déjà en deux mille trente (2030), la prévision de
18 cinq virgule deux térawattheures (5,2 TWh/an)
19 d'Hydro-Québec pour deux mille vingt-deux (2022),
20 est de huit virgule huit térawattheures par an
21 (8,8 TWh/an à l'horizon deux mille trente-deux
22 (2032).

23 La baisse en cours et l'abolition à venir
24 de l'aide financière du programme du gouvernement
25 du Québec « Roulez vert » sont d'ailleurs

1 elles-mêmes basées sur cette présomption que la
2 demande des véhicules électriques croîtra
3 effectivement selon les objectifs de la norme VZE
4 sans besoin de subventions aussi importantes
5 qu'auparavant.

6 Nous sommes par ailleurs en accord avec le
7 Distributeur tel qu'il l'a mentionné durant son
8 témoignage ou en contre-interrogation du témoignage
9 du dix-huit (18) mars, à l'effet que ces
10 changements amèneront à court terme une
11 accélération des ventes et de la demande qui s'en
12 suit, alors que les objectifs de la norme VZE
13 devraient ultimement être rencontrés. La prochaine
14 page, s'il vous plaît.

15 Par ailleurs, dans le rapport de la chaire
16 de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal
17 qui s'intitule : « État de l'énergie au Québec »,
18 dans son édition 2023, à la page 40, on indique que
19 la part des ventes des VUS et autres camions ont
20 continué d'augmenter dans le marché depuis deux
21 mille huit (2008) et qu'à l'avis de cette chaire,
22 après deux mille vingt-huit (2028), seul des
23 véhicules de la catégorie camions légers devraient
24 se vendre. Tout en sachant, bien sûr, que les VUS
25 en font partie et qu'ils consomment jusqu'à

1 cinquante pour cent (50 %) plus d'énergie qu'une
2 voiture électrique. La demande devrait donc
3 normalement être plus grande que prévue.

4 De plus, il nous apparaît utile de
5 réexaminer à la hausse l'estimation des besoins de
6 recharge dans les secteurs non résidentiels, ce
7 ratio étant estimé à quatre-vingt, vingt (80/20)
8 par le distributeur. Donc, ce qui pourrait
9 influencer également la façon dont on peut évaluer
10 la recharge entre le secteur résidentiel et non
11 résidentiel. La prochaine page, s'il vous plaît.

12 Ainsi, le Regroupement pour la transition,
13 l'innovation et l'efficacité énergétiques
14 recommande à la Régie de l'énergie de réviser ainsi
15 à la hausse la prévision deux mille vingt-trois,
16 deux mille trente-deux (2023-2032) du plan quant
17 aux besoins en énergie de la recharge des véhicules
18 électriques tout en maintenant le ratio
19 énergie/puissance énoncé dans l'État d'avancement
20 deux mille vingt-trois (2023) qui pourrait être
21 appliqué pour estimer les besoins en puissance de
22 cette recharge. Je crois que ça termine ma
23 présentation. Merci.

24 Q. [15] Monsieur Royer, s'il vous plaît.

25

1 M. JIMMY ROYER :

2 R. Oui, merci beaucoup. Rebonjour à tous. Je vais donc
3 passer aux moyens de réduction et de satisfaction
4 de la demande. Prochaine page.

5 Donc, concernant l'efficacité en énergie et
6 en puissance, Hydro-Québec a indiqué qu'elle veut
7 réaliser le plein potentiel d'efficacité
8 énergétique au Québec et qu'elle estime à vingt-
9 cinq térawattheures (25 TWh). Et par ailleurs, elle
10 vise à diminuer la demande de vingt et un
11 térawattheures (21 TWh) d'ici deux mille trente-
12 cinq (2035) dans son plan d'action deux mille
13 trente-cinq (2035). Et enfin, elle prévoit dans les
14 prévisions actuelles, dans le plan... prévisions
15 actuelles, qu'elle prévoit des gains en efficacité
16 de dix point deux térawattheures (10,2 TWh) en deux
17 mille trente-deux (2032), dont deux cent dix-sept
18 mégawatts (217 MW) en puissance ferme. Plus
19 spécifiquement...

20 Q. **[16]** Ce n'est pas indiqué. Est-ce qu'il est
21 possible peut-être de changer la page... de changer
22 la page?

23 R. Oui. Alors, mais malgré que ceci semble peu
24 ambitieux, le dix point deux térawattheures
25 (10,2 TWh), il serait quand même difficile d'offrir

1 plus et le RTIÉE ne recommande pas d'accroître la
2 prévision du plan. Les prévisions de gain
3 d'efficacité en énergie et en puissance compte tenu
4 de l'état d'avancement du plan d'approvisionnement
5 sont inférieures aux objectifs de vingt-cinq (25)
6 et de vingt et un térawattheures (21 Twh). Et
7 Hydro-Québec, bien enfin je relis la même chose que
8 j'ai dit, en effet le RTIÉE est inquiet de la
9 capacité d'Hydro-Québec à réaliser même ses propres
10 prévisions actuelles en efficacité et en énergie et
11 en puissance. Prochaine page.

12 Donc, selon le RTIÉE, l'atteinte des
13 prévisions actuelles d'Hydro-Québec nécessite que
14 celle-ci se prévale du plein potentiel de ses
15 programmes-cadres existants en efficacité
16 énergétique : a) Mieux consommer, incluant Logis-
17 Vert au secteur résidentiel et : b) Solutions
18 efficaces au secteur commercial et institutionnel
19 et industriel afin d'offrir une aide financière à
20 l'achat et l'installation d'équipements, notamment
21 en autoproduction, en batteries chez les clients,
22 en biénergie et en gestion de la pointe.

23 Nous ne proposons donc aucun nouveau
24 programme et ne pourrions d'ailleurs pas le faire
25 dans le cadre réglementaire actuel. Les programmes

1 existants suffisent en effet si Hydro-Québec
2 Distribution les utilise, et nous prévoyons qu'elle
3 le fera effectivement, car cela est inévitable.
4 Prochaine page.

5 En effet, les aides supplémentaires sont
6 nécessaires pour aider à l'atteinte du plein
7 potentiel d'économie en énergie et en puissance de
8 ces créneaux. Le potentiel d'autoproduction est
9 sous-réalisé et nécessitera l'installation
10 complémentaire de batteries chez les clients. Les
11 résultats actuels en conversion de biénergie des
12 clients gaziers ont été décevants jusqu'à
13 maintenant et il a été démontré que tant vers le
14 secteur résidentiel que dans certains créneaux CI,
15 cette conversion ne nécessiterait une aide
16 financière de quatre-vingt à quatre-vingt-dix pour
17 cent (80-90 %) du coût des équipements. Et l'aide
18 financière de dix point cinq dollars par kilowatt
19 (10.5 \$/kW) à l'achat d'insolation équipement de
20 gestion d'appoint avait été supprimé lors de la
21 conversion du programme réitéré puis il y a un
22 tarif, bien qu'il a, alors, été question de le
23 rétablir intérieurement, dans le cadre d'un
24 programme.

25 Alors, les aides financières qui devront

1 être utilisées tant pour encourager les clients et
2 adhérer à ceux-ci que les rendre plus intéressantes
3 éventuellement. Prochaine page.

4 Les programmes existants en efficacité
5 énergétique existent, mais nous croyons qu'Hydro-
6 Québec devra les utiliser pour atteindre ses
7 objectifs d'efficacité énergétique. Il nous semble
8 essentiel de prévoir qu'un tel usage va
9 effectivement être fait pour qu'elle réalise ses
10 présentes prévisions en efficacité énergétique. Il
11 serait erroné de prévoir qu'Hydro-Québec ne se
12 prévaudrait pas de ces programmes qui sont là. Et
13 nous recommandons qu'ils les utilisent. Tel que
14 mentionné, nous ne proposons aucun nouveau
15 programme que nous ne pourrions, d'ailleurs, pas le
16 faire dans le cadre réglementaire actuel. Prochaine
17 page.

18 Passons, maintenant, à notre point final
19 qui est la stratégie d'approvisionnement à long
20 terme. Il y a eu beaucoup de discussions autour de
21 la table et devant cette audience, autour du
22 tableau 3.4 de l'état d'avancement deux mille
23 vingt-trois (2023) du plan d'approvisionnement, à
24 savoir si on devrait faire du court terme ou long
25 terme, quand on devrait les rentrer, et caetera.

1 La position du RTIÉE est que, de façon
2 générale, les approvisionnements à long terme sont
3 davantage susceptibles d'être environnementalement
4 préférables. En effet, un appel d'offres sur le
5 long terme permet de réaliser des projets à CAPEX
6 élevé comme pour les énergies renouvelables, versus
7 les appels d'offres à court terme qui, en fait,
8 favorisent beaucoup les projets à énergie fossile,
9 les approvisionnements à énergie fossile.

10 De plus, les appels d'offres à long terme
11 peuvent exiger des aspects environnementaux et
12 sociaux sur le long terme. Les approvisionnements à
13 court terme peuvent être de source à faibles GES,
14 mais ils sont plus susceptibles de provenir de
15 sources thermiques, car ceux-ci se prêtent mieux au
16 court terme, car pouvant être arrêtés et repartir
17 rapidement. Prochaine page, merci.

18 Le RTIÉE croit également que les nouveaux
19 approvisionnements à long terme débutant en deux
20 mille vingt-huit (2028), selon le tableau 4.2 de la
21 preuve B-0167 d'Hydro-Québec Distribution, sont
22 insuffisants pour empêcher un accroissement des
23 approvisionnements à court terme, comme on le voit
24 dans la partie inférieure du tableau où on établit
25 un besoin de jusqu'à six térawattheures (6 TWh) de

1 plus en deux mille trente-deux (2032) et ceci, pour
2 le scénario moyen. On s'entend que tous les
3 tableaux présentés sont pour les scénarios moyens
4 et nous, nous pensons qu'en fait, il y a
5 possibilité d'avoir des scénarios plus forts.
6 Prochaine page.

7 Le RTIÉE est en désaccord avec les
8 intervenants qui proposent de réduire les
9 approvisionnements à long terme et d'accroître que
10 les approvisionnements à court terme, en raison de
11 la plus grande incertitude de la prévision de la
12 demande. Entre autres, AHQ-ARQ, mémoire, page 6,
13 recommandation 6 et présentation à la page 19.

14 Tel que mentionné, en effet, dans le
15 contexte actuel, l'offre d'électricité est déjà
16 insuffisante pour permettre de desservir tous les
17 nouveaux clients potentiels de cinq mégawatts (5
18 MW) et plus, on en fait référence au début. Ce qui
19 a obligé le législateur à confier au ministre sa
20 discrétion de les refuser. Il est donc toujours
21 loisible au ministre d'en autoriser davantage, si
22 cela est requis, pour équilibrer le bilan offre
23 demande en énergie ou en puissance afin de
24 favoriser davantage le développement économique du
25 Québec.

1 De plus, même si l'efficacité en énergie et
2 en puissance venaient à s'accroître, par rapport
3 aux actuelles prévisions d'Hydro-Québec
4 Distribution, tout approvisionnement supplémentaire
5 de long terme sera aisément utilisé pour desservir
6 davantage de nouveaux clients de cinq mégawatts (5
7 MW) ou plus que le ministre pourra alors autoriser.
8 Prochaine page.

9 Toutefois, nous pouvons concevoir qu'il
10 existe une possibilité (pas nécessairement aussi
11 forte que l'AQCIE-CIFQ semble le présumer) de
12 décalage dans le temps de la nouvelle demande en
13 décarbonation industrielle.

14 Nous appuyons donc la recommandation de
15 l'AQCIE-CIFQ à l'effet qu'au moins une partie des
16 approvisionnements à long terme prévus au plan
17 soient décalables dans le temps sans pénalité
18 cyclable, à l'image de l'entente pour différer
19 l'électricité nonpatrimoniale qui fut contractée
20 auprès d'HQD (sic) au cours des années récentes
21 (AQCIE-CIFQ Mémoire p. 10 et Présentation p. 5).
22 Prochaine page.

23 Q. [17] Excusez-moi, simplement une remarque. Je
24 remarque que c'était écrit « HQD », mais je
25 comprends que c'est HQP... c'est HQP qui était

1 mentionné.

2 R. HQP, oui, oui. Je m'excuse, oui.

3 Q. **[18]** Oui.

4 R. Certes, nous sommes conscients que la recherche
5 d'un produit ainsi cyclable favorisera
6 essentiellement les soumissionnaires
7 hydroélectriques avec réservoirs (principalement
8 HQP) et peut-être les soumissionnaires en biomasse
9 s'ils peuvent stocker leur matière première en cas
10 de report de la production électrique. Mais ceci ne
11 constitue pas un désavantage à nos yeux. Au
12 contraire, la recherche d'un produit cyclable
13 favorisera l'alimentation de la décarbonation
14 industrielle par de l'électricité elle-même
15 décarbonée.

16 Il aurait en effet été paradoxal que, pour
17 alimenter la décarbonation industrielle, HQD risque
18 de devoir s'approvisionner en électricité de source
19 thermique non renouvelable. Or c'est le risque qui
20 serait survenu selon le régime actuel des appels
21 d'offres généraux de long terme d'Hydro-Québec.

22 Le pointage de sélection (économique,
23 environnemental et autre) ne sert en effet qu'à
24 classer les soumissions à l'étape 2 du processus de
25 sélection (et HQD se garde la discrétion d'utiliser

1 ou non ce classement pour éliminer des
2 soumissions).

3 Toutes les soumissions non éliminées à
4 l'étape 2 servent ensuite à former des combinaisons
5 de soumissions à l'étape 3, lesquelles ne sont
6 sélectionnées qu'en vertu du prix le plus bas (la
7 loi interdisant de les sélectionner autrement).

8 Le régime actuel d'appel d'offres de long
9 terme généraux (même si les critères de sélection
10 de l'Étape 2 étaient améliorés comme le GRAME le
11 souhaite avec justesse) n'empêcheraient donc pas,
12 par lui-même, que des approvisionnements
13 électriques thermiques non renouvelables soient
14 retenus.

15 Mais, si le produit demandé est un
16 approvisionnement cyclable, alors seulement les
17 fournisseurs d'électricité renouvelable (ici,
18 hydroélectriques avec réservoir et possiblement en
19 biomasse) seraient favorisés.

20 Bien entendu, il pourrait y avoir aussi des
21 soumissions en énergie fossile, mais ceux-ci
22 seraient nettement défavorisées dû à leur prix. Et
23 ceci complète notre présentation. Merci beaucoup.

24 Q. **[19]** Alors, je vous remercie beaucoup, Messieurs
25 Ménard et Royer. Donc, nos deux témoins sont

1 disponibles pour répondre à d'autres questions.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Merci, Maître Neuman. Merci, Monsieur
4 Royer, Monsieur Ménard. Alors, est-ce qu'il y a des
5 intervenants qui désirent contre-interroger les
6 témoins du RTIÉÉ? Non? Maître Côté, pour Hydro-
7 Québec Distribution?

8 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

9 Pas de questions, merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait. Maître Lefrançois pour la Régie?

12 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

13 Je n'ai pas de questions, merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Monsieur Dupont, pour la formation?

16 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

17 M. PIERRE DUPONT :

18 Merci, Madame la Présidente. Donc, Pierre Dupont
19 pour la formation. Maître Neuman, Monsieur Royer et
20 Monsieur Ménard, je vous salue. Je vous remercie
21 pour votre présentation.

22 Q. **[20]** Peut-être juste deux petits points. À la page
23 6, je crois que c'est monsieur Royer, là, la page
24 6. Quand vous dites :

25 En effet, malgré l'imprécision de la

1 prévision d'HQD, il est déjà établi
2 que la demande en décarbonation
3 industrielle potentielle est fortement
4 supérieure à l'offre, ce qui a obligé
5 le législateur à interdire toute
6 nouvelle charge de plus de 5 MW qui ne
7 serait pas approuvée par le ministre.

8 Je me demandais, à cet égard, je veux dire, on sait
9 déjà qu'il y a des projets de décarbonation qui ont
10 été rejetés, parce que c'est la décision du
11 ministre, qui ont été... bien, c'était vraiment des
12 projets de décarbonation industrielle qui ont été
13 rejetés.

14 M. JIMMY ROYER :

15 R. Je sais qu'il y a eu beaucoup de projets qui ont
16 été rejetés, mais est-ce que c'était beaucoup de
17 décarbonation? Ça, je ne pourrais pas l'assurer.

18 Q. **[21]** O.K. Je vous remercie. Mon autre question
19 c'est: je m'étire le cou pour voir mes notes. À la
20 page 13, je crois que c'est monsieur Ménard sur les
21 véhicules... sur les véhicules électriques, pardon,
22 la recharge. Et je vais me rendre à la page 13.
23 Oui. La recommandation, donc on recommande donc à
24 la Régie de réviser à la hausse la prévision 2332
25 du Plan quant aux besoins en énergie de la recharge

1 des véhicules électriques. J'avoue, là, que j'ai
2 pas... je ne suis pas allé voir votre mémoire
3 pendant que vous faisiez la présentation, mais
4 réviser à la hausse, vous avez soumis des chiffres
5 pour la révision à la hausse à cet égard-là?

6 M. BRUNO MÉNARD :

7 R. Oui, tout à fait, il y a un tableau... je ne l'ai
8 pas devant moi non plus, il y a un tableau qui
9 montre les valeurs pour les trois dernières années,
10 puis on n'a pas donné de valeur plus antérieures à
11 ça, mais pour les trois dernières années. vingt
12 trente (2030), trente et un (2031) et trente-deux
13 (2032), pour ce qui est de la quantité d'énergie.

14 Q. **[22]** O.K. À l'horizon du Plan.

15 R. Oui.

16 Q. **[23]** Donc, ce que je me demandais, parce que vous
17 le mentionnez aussi, là, malgré la dernière mesure
18 qui a été annoncée dans le budget, là, la fin de
19 Roulez vert, donc on peut penser qu'il peut y avoir
20 un... j'allais dire un phénomène de balloune,
21 donc... que la demande de véhicules électriques
22 allait s'accélérer d'ici les trois prochaines
23 années pour ensuite peut-être revenir on ne sait
24 pas trop à quel rythme de croissance, mais en tout
25 cas... puis c'est peut-être un jeu à somme nulle

1 sur la période. Mais une fois que je vous ai
2 mentionné ce point, depuis les deux derniers jours
3 on entend beaucoup de bruit dans la population
4 concernant les véhicules électriques. Je ne sais
5 pas s'il va y avoir une reprise ou pas, mais ce que
6 je me demande c'est : est-ce que ça avait... tout
7 de suite de poser un geste sur le Plan
8 d'approvisionnement, de rééquilibrer le Plan
9 d'approvisionnement à la lumière des dernières
10 nouvelles est-ce que c'est plus prudent d'attendre
11 un peu et de suivre cette évolution-là au lieu de
12 décider immédiatement qu'il va y avoir un effet
13 puis il y a lieu de rehausser? Parce que
14 l'historique est quand même... on n'a pas beaucoup
15 de données. Puis, bon, est-ce que c'est structurel,
16 est-ce que c'est conjoncturel? Est-ce que ça va
17 demeurer? Tandis que les approvisionnements, eux,
18 ça se veut structurel, surtout les
19 approvisionnements de long terme. Donc, est-ce que
20 selon vous ce serait plus prudent d'attendre un
21 peu, plutôt de suivre cette évolution-là avant de
22 poser des gestes immédiatement?

23 R. C'est une excellente question. En fait, je me fie
24 surtout à l'aspect structurel. J'aimerais me
25 pencher... penser que l'aspect... la tendance à

1 long terme est celle qui a été définie par les
2 choix gouvernementaux qui représentent normalement
3 les choix à long terme pour ce qui est d'un
4 changement comme celui-là, parce qu'on parle d'un
5 changement quand même important de paradigme.
6 Passer d'une mobilité thermique à une mobilité
7 électrique c'est quand même très important. On
8 parle de quantités importantes d'énergie. On me
9 corrigera, si je me trompe, mais il y a
10 plusieurs... il y a quand même d'autres
11 applications qui chevauchent des... des demandes
12 comme celle-là. On peut penser aux applications
13 électroniques, ils ont créé quand même une demande
14 d'électricité, mais en réduisant d'autre chose.
15 Mais dans le cas des véhicules électriques, on
16 parle de quelque chose qui va être soutenu par des
17 politiques gouvernementales importantes. Non
18 seulement celles de véhicules à zéro émission, mais
19 on parle aussi de contraintes imposées aux
20 fabricants pour ce qui est des véhicules
21 électriques d'ici... j'ai pas l'horizon, là, en
22 tête, mais sur un horizon qui est déjà identifié.
23 On voit que dans certains cas il peut y avoir
24 quelques changements, mais à plus long terme il
25 faut s'attendre à ce que cette demande-là existe.

1 Maintenant, il peut y avoir des soubresauts puis on
2 va en avoir probablement un avec la fin du
3 programme « Roulez vert », mais qu'à long terme,
4 cette tendance-là, elle est maintenue, je pense.
5 C'est comme ça que je l'interpréterais.

6 C'est un marché, en plus, qui chevauche,
7 c'est-à-dire qui est un peu différent d'autres
8 secteurs qui chevauche le résidentiel et le public
9 ou ailleurs que le résidentiel, si on veut, avec
10 probablement aussi des chevauchements dans les
11 tarifs puisque les tarifs résidentiels ne sont pas
12 nécessairement ceux qu'on retrouve à la borne
13 publique ou encore à des bornes qui sont alimentées
14 à partir d'un bâtiment industriel ou
15 institutionnel.

16 Donc, il y a tout ça qui va jouer avec le
17 temps, bien sûr. Donc, il faut garder aussi en tête
18 que ça peut changer beaucoup dans le temps, bien
19 entendu.

20 Q. **[24]** Je vous remercie. Je n'aurai pas d'autres
21 questions, Madame la Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Monsieur Dupont. Madame Falardeau?

24 Mme ESTHER FALARDEAU :

25 Q. **[25]** Merci. Bonjour, j'aurais juste une question.

1 Bonjour, Monsieur Ménard et Monsieur Royer, Maître
2 Neuman. Quand vous avez répondu à mon collègue
3 « oui », qu'il vous posait la question par rapport
4 à votre recommandation, que la Régie de l'énergie
5 révisé à la hausse la prévision vingt, vingt-trois,
6 vingt, trente-deux (2023-2032) du plan quand aux
7 besoins en énergie de la recharge des véhicules
8 électriques.

9 Et il me semble qu'il vous posait la
10 question : « À la hausse, mais à quel niveau? »
11 Bien, vous dites : « Bien, c'est dans le tableau. »
12 Écoutez, moi, je suis dans votre rapport, puis je
13 ne le vois pas, le tableau. Pourriez-vous juste...

14 Je sais que vous faites référence à
15 l'analyse d'impact réglementaire produite par le
16 ministère et d'autres documents. Donc, à quel
17 niveau est-ce que vous suggérez que ça soit
18 rehaussé?

19 Ou juste m'indiquer quel tableau ou à
20 quelle page, le tableau?

21 R. Pardon... Oui... D'accord, en fait, si vous
22 regardez bien le tableau de la page 36 « Demande en
23 énergie basée sur les statistiques de consommation
24 et la norme VZE renforcée ».

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Est-ce qu'il serait possible, peut-être, à Madame
3 la Greffière de projeter ce tableau, s'il vous
4 plaît?

5 M. PIERRE DUPONT :

6 Est-ce que vous avez le numéro de la pièce?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui, c'est la preuve du RTIÉÉ.

9 LA GREFFIÈRE :

10 0047.

11 M. PIERRE DUPONT :

12 Votre micro était fermé, Maître Neuman, mais je
13 crois qu'on vient de la trouver.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui, c'est la pièce 0047, C-RTIÉÉ-0047, le mémoire.

16 Et, Monsieur Ménard, est-ce que vous pourriez
17 indiquer si c'est à la page qui est indiquée en
18 haut de la page ou si c'est la page Adobe qui n'est
19 pas nécessairement le même numéro?

20 R. Euh... la page...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, c'est en haut de la page, la page papier.

23 C'est la page 36.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est la page 48 du PDF.

3 R. Évidemment, ils se sont basés sur des calculs qui
4 sont...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Est-ce que, Madame la Greffière...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parlez plus fort, Monsieur Ménard.

9 R. Pardon, excusez-moi. Évidemment, ils se sont basés
10 des calculs qui sont faits à partir des données qui
11 sont disponibles, qui sont publiques comme telles.

12 Vous l'avez à l'écran, maintenant. Vous
13 voyez qu'en deux mille trente (2030), la prévision
14 d'Hydro-Québec était de cinq virgule... Attendez
15 que je retourne... Cinq virgule deux térawattheures
16 (5,2 TWh) pour l'année deux mille trente-deux
17 (2032), je pense. Est-ce que je me trompe?

18 On a rajouté un virgule huit térawattheure
19 (1,8 TWh). On parle toujours de la demande
20 résidentielle, ici, là. Donc, on était à sept
21 virgule zéro térawattheures (7,0 TWh) pour deux
22 mille trente-deux (2032). Et ici, on dit qu'elle
23 devrait être de huit virgule huit térawattheures
24 (8,8 TWh) pour deux mille trente-deux (2032).

25 Q. [26] Je vous remercie, Monsieur Ménard, ça répond à

1 ma question. Merci. Je n'ai plus de questions.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci, Madame Falardeau. Alors, la Formation n'aura
4 pas d'autres questions pour les témoins du RTIÉÉ.

5 Maître Neuman, est-ce que vous avez un
6 réinterrogatoire?

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Oui, alors, je vous remercie beaucoup, Madame la
9 Présidente, Madame et Monsieur les Régisseurs. Nous
10 n'avons pas d'autres... je n'ai pas d'autres
11 questions à nos deux témoins. Merci beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Alors, merci, Monsieur Royer, Monsieur
14 Ménard pour votre témoignage. Vous êtes donc
15 libérés. Cela termine la preuve du RTIÉÉ. Merci
16 beaucoup. Alors, nous allons prendre une pause-
17 santé. Maître Ouellette, vous avez mentionné tantôt
18 que vous seriez disponible vers onze heures
19 (11 h)...

20 Me JOCELYN OUELLETTE :

21 Tout à fait.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... pour la présentation de la preuve du RNCREQ?

24 Me JOCELYN OUELLETTE :

25 Oui. Et j'ai obtenu la confirmation par échange

1 avec mes deux analystes, là, parce que là c'est
2 monsieur Vaillancourt qui n'est pas disponible
3 jusqu'à onze heures (11 h). Mais il le sera à onze
4 heures (11 h) ou onze heures et deux (11 h 02), là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K. Excellent. Donc, on va prendre une pause un
7 peu plus longue, on revient donc à onze heures
8 (11 h) avec la preuve du RNCREQ. Merci.

9 Me JOCELYN OUELLETTE :

10 Excellent. Merci beaucoup.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 PREUVE DU RNCREQ

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, on reprend l'audience. Maître Ouellette.

21 Me JOCELYN OUELLETTE :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 À vous la parole.

25

1 Me JOCELYN OUELLETTE :

2 Rebonjour. Et merci de nous avoir accommodé pour la
3 pause un peu plus longue. Mais, effectivement, ça
4 devrait nous permettre de terminer la preuve cet
5 avant-midi. Donc, on a monsieur Raphals et monsieur
6 Vaillancourt. On est prêt pour qu'ils soient
7 assermentés.

8

9 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce vingtième
10 (20e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

11

12 MARTIN VAILLANCOURT, directeur général du
13 Regroupement national des conseils régionaux de
14 l'environnement du Québec, ayant une place
15 d'affaires au 50, rue Sainte-Catherine Ouest,
16 Montréal (Québec);

17

18 PHILIP RAPHALS, directeur général du Centre Hélios,
19 ayant une place d'affaires au 326, boulevard
20 Saint-Joseph Est, Montréal (Québec);

21

22 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, déposent et disent :

24

25

1 INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

2 Q. **[27]** Tout d'abord, Monsieur Vaillancourt, vous avez
3 préparé une présentation qu'on a produite au SDÉ
4 sous la cote C-RNCREQ-0070 et à laquelle vous allez
5 référer aujourd'hui, c'est exact?

6 M. MARTIN VAILLANCOURT :

7 R. C'est exact.

8 Q. **[28]** Est-ce que vous acceptez ce document pour
9 valoir comme votre témoignage dans la présente
10 audience?

11 R. Oui.

12 Q. **[29]** Et maintenant, Monsieur Raphals, vous avez
13 préparé une présentation également qu'on a produite
14 sous la cote C-RNCREQ-0071 et à laquelle vous allez
15 référer aujourd'hui?

16 M. PHILIP RAPHALS :

17 R. Oui.

18 Q. **[30]** Et il y a également un rapport d'analyse
19 externe qui a été déposé sous la cote C-RNCREQ-0065
20 de même qu'un mémoire du Centre Hélios, lequel
21 avait été lui-même déposé devant la Commission sur
22 les enjeux énergétiques du Québec en octobre deux
23 mille treize (2013) et qu'on a produit sous la cote
24 C-RNCREQ-0066. Êtes-vous l'auteur de ces deux
25 documents?

1 R. Oui.

2 Q. **[31]** Est-ce que vous avez des corrections à y
3 apporter?

4 R. Oui, malheureusement. Sur mon rapport, je pense que
5 c'est la cote C-RNCREQ-0065, à la page 17 du
6 document, je n'ai pas le numéro de page du PDF...

7 Q. **[32]** Page 20 du PDF.

8 R. À la page 17 du document, page 20 du PDF. Dans le
9 quatrième paragraphe, malheureusement, il y a un
10 petit mot qui manque, mais sans lequel la phrase
11 perd son sens. Alors, quatrième paragraphe,
12 quatrième ligne après le premier mot « contrat »,
13 il manque le mot « en ». Désolé pour cet
14 inconvénient.

15 Q. **[33]** On devrait lire « qu'il prévoit un
16 renouvellement de contrat en l'absence d'une clause
17 de renouvellement »?

18 R. Exact. Aussi, à la prochaine page, le premier
19 paragraphe, le premier boulet, je vais modifier le
20 sens de ce paragraphe, mais je vais le faire dans
21 le contexte de ma présentation lorsque j'arrive à
22 la planche 12.

23 Q. **[34]** D'accord. Et je signale aussi une autre
24 correction. Il y a eu une inversion de cote. Le
25 rapport d'analyse de monsieur Raphals fait

1 référence au Plan d'action comme étant 0066, mais
2 finalement le Plan d'action a été coté 0067, et
3 même chose avec son rapport, le rapport du Centre
4 Hélios. Il y a eu une inversion de cote entre la
5 rédaction du document et sa production au SDÉ. Donc
6 entre les cotes 0066 et 0067. Donc, les cotes qui
7 tiennent, c'est celles que nous avons annoncées il
8 y a quelques instants.

9 Donc, est-ce que vous acceptez les deux
10 documents, autant votre rapport d'analyse externe
11 que celui du Centre Hélios qu'on a déposés en
12 soutien, est-ce que vous les acceptez pour valoir
13 comme votre témoignage dans la présente audience,
14 Monsieur Raphals?

15 R. Oui.

16 Q. **[35]** Excellent! Et enfin, je demanderais peut-être,
17 on a une autre pièce qui est le Plan d'action 2035
18 d'Hydro-Québec qui a été déposé sous la cote
19 C-RNCREQ-0067. Donc, je demanderais peut-être la
20 collaboration des procureurs d'Hydro-Québec à
21 savoir si ça peut être produit de consentement.
22 J'imagine qu'il n'y a pas d'objection à la
23 production de ce document-là. Ce qui ferait le tour
24 de l'approbation de la preuve pour le RNCREQ. Donc,
25 je cède... Oui? Donc, je demanderais peut-être à

1 madame la greffière d'afficher...

2 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

3 Je voulais simplement dire qu'il n'y avait pas
4 d'objection, donc...

5 Me JOCELYN OUELLETTE :

6 J'avais deviné mais je pense que votre micro
7 n'était pas activé. Merci beaucoup. Si on peut
8 afficher C-RNCREQ-0070 et je céderais la parole à
9 monsieur Vaillancourt.

10 M. MARTIN VAILLANCOURT :

11 R. Oui. Madame la Présidente, Madame et Monsieur les
12 Commissaires, merci de me recevoir en audience.
13 Donc, oui, merci, Madame la Greffière, de mettre la
14 prochaine page. Donc, le RN est reconnu depuis plus
15 d'une trentaine d'années, là, comme un
16 interlocuteur privilégié par le ministère de
17 l'Environnement du Québec, là, sur les enjeux
18 environnementaux climatiques. Et, bien sûr, comme
19 les dossiers sont souvent interreliés on intervient
20 également sur les enjeux énergétiques depuis fort
21 longtemps. La prochaine diapo.

22 Donc, on est un intervenant régulier, là,
23 sur les dossiers énergétiques et on a dû
24 participer, là, à l'ensemble des audiences touchant
25 le Plan d'approvisionnement depuis le début des

1 travaux de la Régie. Prochaine diapo. Ce Plan
2 d'appro... le plan actuel qui nous est présenté,
3 donc qui couvre la période deux mille vingt-trois-
4 deux mille trente-deux (2023-2032) est présenté
5 dans un contexte particulier ou même unique. Les
6 gouvernements de plusieurs pays, notamment celui du
7 Canada et la province du Québec, là, ont décidé
8 d'amorcer une transition énergétique et il y a
9 certains disons points de passage, là, notamment
10 celle de deux mille trente (2030), là, où on s'est
11 fixé collectivement l'objectif de diminuer nos gaz
12 à effet de serre de trente-sept virgule cinq pour
13 cent (37,5 %) par rapport à l'année de référence de
14 quatre-vingt-dix (90).

15 Donc, le Plan d'appro va chevaucher
16 cette... cette étape importante et... et en même
17 temps il y a... il y a Hydro-Québec qui vient
18 publier son plan d'action pour un horizon de deux
19 mille trente-cinq (2035). Et ce plan d'action-là
20 est le plus... le plus ambitieux de son histoire
21 récente en termes de cible... notamment en termes
22 de cible d'efficacité énergétique, mais aussi
23 d'augmentation de la production énergétique. Et ce
24 plan-là cherche à la fois à rencontrer la
25 croissance interne du Québec, donc qui va être

1 générée par la décarbonation de notre économie,
2 mais qui prévoit aussi l'arrivée éventuelle de
3 d'autres entreprises qui vont souhaiter utiliser
4 nos énergies décarbonées pour leurs propres
5 activités.

6 Donc, c'est dans ce contexte-là que le Plan
7 d'appro doit être lu, dans une perspective où
8 l'ensemble de la société québécoise et des sociétés
9 occidentales et mondiales même, là, sont en
10 profonde transformation et qui qu'il faut donc se
11 donner les outils nécessaires pour s'assurer
12 d'arriver à réviser cette transition-là. La
13 prochaine diapo.

14 On a principalement abordé trois éléments
15 dans le cadre de notre... de nos mémoires ou de nos
16 travaux, là, sur cette audience-là. Le premier
17 élément porte sur l'efficacité énergétique
18 justement puis la différence manifeste annoncée par
19 le Plan d'appro dont l'échéance est deux mille
20 trente-deux (2032) et le plan d'action dont
21 l'échéance n'est pas beaucoup plus longue, là, en
22 deux mille vingt-cinq (2025).

23 La deuxième... le deuxième sujet qu'on a
24 abordé c'est sur... en fait porte plus
25 spécifiquement sur les mesures pour maintenir

1 l'approvisionnement pour les parcs éoliens qui
2 viennent à échéance. Donc, ces parcs-là
3 actuellement contribuent au bilan énergétique, là,
4 de la province et pour nous c'est pas tout à fait
5 clair qu'est-ce qui va advenir de ces... de ces
6 mégawatts-là et comment on va les maintenir au
7 bilan par la suite.

8 Et enfin le troisième élément porte sur les
9 stratégies d'acquisition et d'approvisionnement
10 additionnel qui sont requis par le plan deux mille
11 trente-deux (2032).

12 Donc, je vais rapidement présenter nos
13 conclusions, puis ensuite je vais donner la parole
14 à monsieur Raphals pour aller en profondeur. Sur
15 l'efficacité énergétique, Hydro s'estime confiante,
16 à la fois de pouvoir financer et réaliser son plan
17 d'action deux mille trente-cinq (2035). Et le Plan
18 d'approvisionnement actuel couvre les neuf
19 premières années de ce plan d'action-là pour se
20 clore en deux mille trente-deux (2032). Mais il
21 cherche uniquement à combler à peu près la moitié
22 des cibles identifiées en matière d'efficacité
23 énergétique. Donc, dix point deux térawattheures
24 (10,2 TWh) dans la dernière version du plan
25 d'appro.

1 Pourtant, le plan d'action annonce déjà une
2 cible très ambitieuse de vingt et un térawattheures
3 (21 TWh) et à notre avis, ça va être difficile
4 d'atteindre dans les toutes dernières années... En
5 fait, dans le prochain plan d'appro, cette cible-là
6 si on ne commence pas déjà à essayer d'être plus
7 ambitieux. Donc, le RNCREQ souscrit difficilement
8 aux prévisions puisqu'elles ne rencontrent pas les
9 cibles déjà annoncées par l'entreprise. Prochaine
10 diapo.

11 En ce qui touche l'approvisionnement des
12 contrats qui viennent à échéance, pour le RNCREQ,
13 la preuve que le Distributeur a soumise n'est pas
14 suffisamment explicite sur le renouvellement des
15 contrats d'Hydro-Québec Production,
16 particulièrement pour ceux proviennent des parcs
17 éoliens existants.

18 L'incertitude vient du fait qu'à la fois,
19 le moment où les contrats vont venir à échéance,
20 puis sur le mécanisme de renouvellement éventuel,
21 comme ce n'est pas explicite, on a l'impression ou
22 on décode qu'on réduit la certitude que les
23 « approvisionnements existants » vont se renouveler
24 dans les bilans d'énergie et de puissance.

25 Et depuis plusieurs années, on recommande à

1 la Régie de revoir sa Procédure applicable aux
2 appels d'offres. Notamment, en deux mille dix-neuf
3 (2019), on avait fait l'historique de toute la
4 procédure des appels d'offres éoliens qui remontent
5 en deux mille un (2001) et on croit que c'est
6 probablement le bon moment, donc à l'arrivée des
7 prochains appels d'offres importants en énergie
8 éolienne, de revoir cette procédure-là de façon à
9 ce que...

10 Et comme il n'y a jamais de bon temps pour
11 revoir les procédures, là, on est en amont des
12 appels d'offres importants, de s'assurer que la
13 planification qui entoure cette nouvelle demande-
14 là, puis les parcs qui viennent à échéance, puisse
15 être réalisée dans un contexte global. Donc,
16 d'arrêter de faire des appels d'offres à la pièce
17 pour mille (1 000 MW) ou mille cinq cents mégawatts
18 (1 500 MW).

19 Comme là, on va vers des appels d'offres
20 plus importants, qu'on les planifie davantage dans
21 le temps. Donc, on recommande à la Régie de créer
22 un forum pour cette fin, puis que ça soit dans une
23 nouvelle phase du plan d'appro ou dans un dossier
24 indépendant. Prochaine diapo.

25 Pour les stratégies d'acquisition

1 additionnelles requises par le plan deux mille
2 trente-deux (2032), on est d'avis que le Plan
3 révèle peu de choses sur les stratégies par
4 lesquelles le Distributeur entend répondre aux
5 grandes incertitudes qui caractérisent sa prévision
6 de la demande.

7 On a un défi de décarbonation industrielle
8 qui est importante puis la transition en général,
9 va faire en sorte que la prévision de cette
10 demande-là exige plusieurs scénarios que si on rate
11 nos cibles en terme d'efficacité énergétique, ça va
12 nécessairement avoir un impact sur la nécessité de
13 produire davantage. Si l'économie est plus rapide à
14 se décarboner ou si elle est un peu plus lente à se
15 décarboner.

16 Donc, actuellement, on nous présente un
17 scénario de référence qui se veut une moyenne d'un
18 ensemble de scénarios étudiés. Par contre, il y a
19 une certaine forme d'opacité derrière l'ensemble
20 des scénarios ou les hypothèses qui sont derrière
21 ces scénarios-là. Donc, le RNCREQ arrive à la
22 conclusion que la... on peut remettre la robustesse
23 du Plan en question, et il va devenir, là,
24 difficile, voire impossible de l'ajuster pour
25 répondre aux différentes éventualités, si on

1 s'écarte trop, là, d'un scénario de référence.

2 Tout ceci nous fait dire, là, que le Plan
3 d'appro, tel que présenté, là, devrait être
4 amélioré pour être accepté par la Régie, donc,
5 puisqu'il ne tient pas entièrement compte des
6 nouvelles cibles d'efficacité énergétique annoncées
7 par la société d'État, qui, on le verra avec la
8 preuve de monsieur Raphals, là, qui ne démontre pas
9 le bien-fondé d'un achat additionnel auprès d'un
10 seul fournisseur, en l'occurrence HQP, qui ne
11 confirme pas le maintien de la production à cent
12 pour cent (100 %) des parcs éoliens existants, et
13 qui, par sa méthode d'analyse ou de calcul, là,
14 présente des incertitudes quant à sa capacité à
15 répondre à l'ensemble des besoins futurs si on
16 s'éloigne du scénario de référence qui est
17 présenté.

18 Donc, tout ça va être développé davantage
19 par monsieur Raphals, et bien sûr, on répondra à
20 l'ensemble des questions par la suite. Je vous
21 remercie.

22 Q. [36] Merci, Monsieur Vaillancourt. Alors, Madame la
23 Greffière, si on peut afficher C-RNCREQ-0071.
24 Alors, Monsieur Raphals, la parole est à vous. Et
25 peut-être... tantôt, je ne vous entendais pas très

1 fort, je sais pas si c'est juste moi, là, ou...

2 M. PHILIP RAPHALS :

3 R. Est-ce que c'est mieux comme ça?

4 Q. [37] C'est un peu mieux.

5 R. Bon. Bonjour, Madame Présidente. Monsieur et Madame
6 les Régisseurs, c'est un plaisir d'être ici avec
7 vous. Aussi, bonjour à l'équipe d'Hydro-Québec et
8 de la Régie et aux intervenants. Alors, prochaine
9 planche, s'il vous plaît. Juste pour vous dire que
10 je vais passer assez rapidement les grands sujets
11 qui sont touchés dans mon rapport.

12 Sans tarder, la prochaine planche, s'il
13 vous plaît. Et l'autre après. Alors, je commence
14 avec l'efficacité énergétique. Effectivement, c'est
15 la même question que monsieur Vaillancourt vient
16 d'expliquer. Dans le Phase 2, il y a une
17 augmentation relativement mineure des cibles par
18 rapport à la Phase 1, un point deux térawattheures
19 (1,2 TWh) heure en énergie, et je pense autour de
20 deux cents mégawatts (200 MW) en puissance. Mais
21 entre-temps, depuis le dépôt du dossier, le plan
22 d'action vient d'annoncer des cibles beaucoup plus
23 élevés.

24 Et les deux graphiques montrent jusqu'à
25 quel point... Et par ailleurs, ici, j'ai projeté

1 les cibles deux mille trente-cinq (2035) sur une
2 façon linéaire pour avoir les cibles de deux mille
3 trente-deux (2032) selon le plan d'action qui est
4 une augmentation très importante par rapport à la
5 Phase 2. Alors, les questions que je pose et je
6 n'ai toujours pas vraiment de réponse claire
7 pourquoi la preuve n'intègre pas ces modifications
8 importantes. Et mon point de vue c'est que... c'est
9 le Distributeur, c'est Hydro-Québec qui le dit, et
10 que la Régie devrait tenir compte de ces objectifs-
11 là.

12 Prochaine diapo, s'il vous plaît. J'ai
13 entendu différentes explications pourquoi ça ne
14 devrait pas. La suggestion que c'est parce que ce
15 sont des cibles qui impliquent des actions d'autres
16 acteurs, mais pas seulement d'Hydro-Québec. Et à
17 ça, je répondrais que le but est de prévoir les
18 besoins en deux mille trente-deux (2032), les
19 besoins à chaque année. Alors, si les réductions de
20 ces besoins vient d'une action d'Hydro-Québec ou du
21 ministère ou d'un industriel, ça ne change rien,
22 l'important c'est de savoir quels sont les besoins
23 parce qu'il va falloir s'organiser pour
24 approvisionner ces besoins-là. Alors, peu importe
25 le rôle des différents acteurs, ce sont des

1 travailler, j'ai fait ici un travail qui remet
2 ensemble trois tableaux qui sont de la preuve du
3 Distributeur. Le tableau 2.1 qui vient de l'état
4 d'avancement, qui est une prévision des ventes de
5 chaque secteur avec un certain détail. Ensuite, le
6 tableau 4.1 de la preuve qui fait le bilan des
7 approvisionnements existants, et la table 4.2 qui
8 calcule les approvisionnements prévus. Alors, en
9 mettant tous ces tableaux ensemble dans un seul
10 tableau, on peut aller directement des ventes et
11 ressources au besoin, ce qui permet de regarder, de
12 voir les implications sans... Quand on le dit comme
13 ça, c'est très difficile de voir les implications
14 sur le... le *bottom line*, c'est toujours sur le...
15 les approvisionnements et l'adéquation des
16 approvisionnements en fonction des différentes
17 hypothèses. Alors, avec cet outil, qui dans mon
18 rapport est présenté, les résultats sont présentés
19 en forme de tableau, mais ici je trouvais qu'en
20 forme graphique, c'est peut-être plus facile à
21 communiquer.

22 Donc, ce graphique représente le scénario
23 de référence du Distributeur. Alors, tous les
24 chiffres sont les siens. La ligne noire sont les
25 besoins globaux en tenant compte de toutes les

1 ventes et toutes les pertes, et cetera, et les
2 différentes catégories d'approvisionnement. Donc,
3 on voit les approvisionnements existants en orange,
4 les nouveaux approvisionnements prévus - déjà
5 prévus - qui sont en gris, les achats de court
6 terme qui sont prévus qui sont en bleu et en rayé
7 les autres approvisionnements à acquérir
8 éventuellement. Et, comme on voit dans le scénario
9 de référence, tout balance, tout est beau, jusqu'à
10 l'année deux mille trente-deux (2032) où il y a un
11 petit écart à remplir en nouveaux
12 approvisionnements. Prochain diapo, s'il vous
13 plaît.

14 Maintenant, la question : qu'est-ce qui
15 arrive si finalement les gains en efficacité
16 énergétique sont celui du plan d'action et non
17 celui de la Phase 2? Alors, effectivement, parce
18 que ça réduit des besoins sans changer, il n'y a
19 rien. Donc, dans ce tableau, il n'y a rien d'autre
20 qui change sauf les gains en efficacité
21 énergétique. Donc, on réduit les besoins et force
22 est de constater que les ressources, les
23 approvisionnements acquis, sont plus élevés que les
24 besoins. Et donc, ça crée un surplus et on connaît
25 bien depuis quinze (15) ans, on traite avec des

1 surplus, des surplus créés, l'électricité
2 patrimoniale inutilisée, le fait de consommer les
3 nouveaux approvisionnements à six ou huit ou dix
4 cents plutôt que le patrimonial à trois cents.
5 Donc, ce n'est pas dans l'intérêt des
6 consommateurs, c'est quelque chose à éviter.

7 Donc, si... ce graphique montre que si les
8 cibles du plan d'action se réalisent et si rien
9 d'autre ne change, effectivement il y aura des
10 surplus. Maintenant, on peut répondre, bon, les
11 achats à court terme on peut les enlever. Mais
12 c'est sûr qu'on peut les diminuer, on ne peut pas
13 nécessairement les enlever parce qu'ils sont
14 nécessaires pour répondre... pour ne pas faire des
15 dépassements du patrimonial en hiver. En hiver, on
16 achète toutes les années des achats de court terme
17 en quantité assez importante, non parce qu'on n'a
18 pas assez d'énergie dans l'année, mais parce qu'on
19 manque de ressources en hiver dans des heures
20 précises.

21 Donc, effectivement, dans tous ces tableaux
22 il y a une marge de manoeuvre dans le traitement
23 des achats de court terme, mais comme dans les
24 prévisions d'Hydro, on présume que ça va être à peu
25 près fixe. Prochain diapo, s'il vous plaît.

1 Alors, si les besoins sont réduits, on peut
2 donc réduire les approvisionnements pour maintenir
3 le bilan, l'équilibre recherché. Alors, j'ai essayé
4 différentes formules, il y a plusieurs
5 possibilités, mais celui que je présente ici c'est
6 de reporter pour un an les appels d'offre en
7 énergie à long terme, et aussi de réduire leur
8 volume pour trente pour cent (30 %). Alors, ces
9 deux changements font en sorte, effectivement, que
10 les courbes se rejoignent, le surplus disparaît et
11 que le bilan semble être très similaire à ce
12 qu'Hydro avait proposé en scénario de référence.

13 Par contre, en puissance, ça ne marche pas
14 exactement comme ça. Prochaine diapo s'il vous
15 plaît. Ces mêmes changements ont le résultat de
16 faire des petits manques de puissance en quelques
17 années, en deux mille vingt-neuf (2029), de quatre
18 cent quatre-vingt-trois mégawatts (483 MW) et en
19 deux mille trente et un (2031) à deux mille trente-
20 deux (2032), trois cent vingt-trois (323) et six
21 cent douze (612).

22 Alors, je pense que ce sont, premièrement,
23 on constate visuellement que ce sont des écarts
24 très mineurs par rapport aux quarante-huit mille
25 (48 000) qui sont en jeu. Mais aussi, je vous

1 rappelle que dans le bilan de puissance, il y a
2 plusieurs éléments, généralement de types gestion
3 de la puissance, où les prévisions se plafonnent à
4 un certain moment. Pour Hilo, ça plafonne à deux
5 mille vingt-huit, vingt-neuf (2028-2029), pour les
6 tensions dynamiques, ça plafonne déjà en deux mille
7 vingt-cinq, vingt-six (2025-2026). Pour le chauffe-
8 eau, c'est... il y a toujours zéro, mais selon, en
9 attendant les mises à jour, peut-être que cette
10 ressource va être finalement utilisée. Je sais que
11 toutes ces mises à jour sont prévues pour plus
12 tard, mais il me semble raisonnable de présumer
13 qu'il y aura quand même des gains additionnels dans
14 les dernières quatre ans, cinq, six ans du Plan sur
15 un poste ou un autre. Et donc, il n'y a pas de
16 raisons de se préoccuper trop d'un petit manquement
17 de puissance sur ce bilan. Prochain diapo, s'il
18 vous plaît.

19 Donc, je tourne, maintenant, au deuxième
20 sujet : le maintien des approvisionnements. Alors,
21 Hydro nous propose un appel d'offres de court terme
22 sur deux ans, de mille quatre cents mégawatts
23 (1400 MW), en base hivernale. Ce n'est pas proposé
24 comme maintien de contrat, mais nous avons
25 constaté, et le Distributeur aussi, dans ses

1 réponses, que ces quantités sont, en fait, en
2 continuité avec les mille quatre cents mégawatts
3 (1400 MW), aujourd'hui, qu'on a aujourd'hui de HQP,
4 mais dans les... les contrats viennent à
5 l'échéance, les contrats à base cyclable, et
6 caetera. Alors, et le Distributeur a aussi indiqué
7 que le Producteur pourrait être envisagé, en tant
8 que fournisseur potentiel.

9 Bon, premièrement, il n'y a pas de
10 confirmation qu'il y a cette puissance disponible,
11 même si, selon les données fournies au NERC, il y a
12 une puissance, mais les ententes qui... les ventes
13 qu'Hydro peut faire à d'autres parties ne sont pas
14 publiques, je ne sais pas, Distribution non plus,
15 je crois. Alors, s'il y aura, effectivement, un
16 mille quatre cents mégawatts (1400 MW) disponible
17 pour les deux ans en question, est peut-être une
18 question ouverte. Mais l'autre question, c'est même
19 présumant qu'ils sont là, s'il n'y a aucune autre
20 fournisseur qui est capable de fournir et donc de
21 soumissionner, on se trouve avec un appel d'offres
22 avec un seul fournisseur. Et je pense que ça
23 contredit toute la logique des appels d'offres,
24 toute la logique qui sont en... qui sous-tend la
25 Loi de la Régie qui exige des appels d'offres. Le

1 but de l'appel d'offres, ces appels d'offres, c'est
2 d'éviter de devoir fixer les prix en fonction des
3 coûts. Un appel d'offres concurrentiel, avec
4 plusieurs soumissionnaires, on présume que la
5 concurrence fait en sorte que le prix est juste et
6 raisonnable, mais s'il y a un seul fournisseur
7 possible, c'est difficile d'avoir cette confiance-
8 là qui remet, finalement, à ce fournisseur de
9 proposer un prix « take it or leave it », on n'a
10 pas vraiment le choix que le prendre et alors,
11 voilà. Je pense que ce n'est vraiment pas en
12 conformité avec toute la logique de la loi sur la
13 Régie et que c'est une question qui mérite d'être
14 éclairée beaucoup plus, avant qu'on arrive à un tel
15 appel d'offres. Prochain diapo, s'il vous plaît.

16 Maintenant, sur les contrats éoliens.
17 Alors, dans le dossier, 4207, qui était le... les
18 gris, je pense, pour les appels d'offres en éolien
19 antérieurs. Nous avons soulevé les questionnements
20 de qu'est-ce qui se passe avec les projets
21 existants qui viennent à l'échéance. Et à l'époque,
22 la réponse d'Hydro était, bon, ils sont éligibles
23 de proposer de participer dans l'appel d'offres,
24 comme n'importe qui. Alors, selon nous, ce n'était
25 pas vraiment une bonne solution. Premièrement,

1 parce que pour un projet existant, même s'il va
2 se... faire du rééquipement pour vingt (20) ans, il
3 y a des bénéfices, des gains ou des coûts à ne pas
4 dépenser. Tous les coûts de développement de
5 projet, le projet est déjà être développé,
6 l'interconnexion de transport, et caetera. Alors,
7 dans ce sens-là, je suis très heureux de voir
8 l'évolution du conseil du distributeur pour
9 maintenant proposer un programme d'achat pour
10 pouvoir aller au-delà de la fin de contrat de ces
11 projets existants.

12 Maintenant il y a beaucoup... il y avait
13 beaucoup de questions et justement le paragraphe
14 que j'ai mentionné dans la page 18 de mon mémoire,
15 Hydro avait dit que sa stratégie repose sur un
16 projet de règlement qui fixe une capacité maximale.
17 Et on ne voyait pas la logique en quoi fixer la
18 capacité maximale permet d'aller faire un programme
19 qui autrement aurait été impossible. Mais à la
20 lecture plus soignée de la Loi sur la Régie on a
21 trouvé la réponse. La réponse c'est l'article 74.3
22 qui dit explicitement que le Distributeur peut
23 faire un tel programme, mais uniquement lorsque
24 « la capacité maximale de production [...] fixée
25 par règlement ».

1 Alors effectivement, ça prend le décret sur
2 la capacité maximale, même s'il n'a aucune
3 implication directe étant donné que c'est plus
4 élevé que l'ensemble des projets, mais... alors la
5 question est réglée. Donc, on n'a pas besoin de se
6 préoccuper de cette confusion.

7 Alors donc revenons au fond. C'est sans
8 doute important de permettre à ces projets de
9 continuer d'opérer avec leurs équipements existants
10 pendant... et j'imagine que pour chaque projet,
11 selon l'état des équipements, ça pourrait être des
12 périodes plus ou moins longues.

13 Par contre, la question demeure entier :
14 qu'est-ce qui se passe après? Parce
15 qu'éventuellement les équipements ont besoin d'être
16 remplacés, les turbines, il y a énormément de... il
17 y a des investissements importants pour prolonger.
18 Et je pense que c'est exactement le même argument
19 qu'on avait fait à 4207, R-4207, c'est dans
20 l'intérêt public que les projets existants
21 continuent à produire plutôt que les décommissionner
22 et recommencer ailleurs avec un autre projet
23 ailleurs. Alors ces questions de comment... l'outil
24 pour permettre le prolongement à long terme des
25 projets existants demeure entier. Prochaine diapo

1 s'il vous plaît.

2 Maintenant sur la question principale je
3 pense de l'audience, les stratégies d'acquisition.
4 Prochain. Alors dans le plan principal à la Phase
5 1, le Distributeur avait détaillé en chiffres et en
6 graphiques ses fourchettes d'encadrement, c'est-à-
7 dire autour du scénario moyen il y a des
8 fourchettes qui représentent un scénario fort et un
9 scénario faible et on vient de confirmer que dans
10 ces graphiques le scénario fort est spécifiquement
11 la frontière entre les zones gris pâle et zones
12 gris foncé en haut et le scénario faible est
13 justement, au contraire, c'est la frontière entre
14 les deux gris en bas. Les gris pâles finalement
15 c'est des scénarios qui sont concevables, même
16 s'ils sont au-delà des scénarios fort et faible.

17 Malheureusement, le Distributeur a choisi
18 de ne pas remettre à jour ces informations pour la
19 Phase 2, même si le scénario moyen change et enfin
20 plusieurs choses changent, l'incertitude change
21 aussi. Prochaine diapo s'il vous plaît.

22 Alors pour permettre de poser des questions
23 sur justement la flexibilité, si la flexibilité du
24 plan est adéquate, j'ai été obligé d'estimer ces
25 fourchettes moi-même. La façon que je l'ai fait

1 était d'utiliser le même écart entre le scénario
2 moyen et les scénarios fort et faible qui étaient à
3 la Phase 1, mais les appliquer au scénario moyen
4 actuel avec un traitement linéaire. Maître
5 Ouellette avait demandé au témoin d'Hydro s'il
6 était... si ces fourchettes ressemblaient les
7 siens. Il a dit : « T'es pas capable de lire sans
8 les chiffres? » Alors voici les chiffres qui le
9 composent. Je dirais en fait ça pourrait être un
10 peu sous-estimé parce que les... les écarts
11 demeurent les mêmes, mais l'incertitude augmente.
12 Donc, probablement que les fourchettes d'Hydro sont
13 encore plus larges que ces fourchettes ici. Mais
14 peu importe, ça nous donne une idée, ça nous
15 permettra de... de raisonner un peu plus loin.
16 Prochaine diapo s'il vous plaît.

17 Alors je pensais que ce serait un exercice
18 utile et j'ai été je dois dire étonné par le
19 résultat. J'ai mis sur ce même graphique les
20 fourchettes d'encadrement du Plan d'appro
21 antérieur, R-4110-2019. Qui sont les trois lignes
22 jaunes.

23 Évidemment, ça termine en deux mille vingt-
24 neuf (2029), parce que c'est un plan deux mille
25 vingt, deux mille vingt-neuf (2020-2029), mais il y

1 a plusieurs choses qui m'étonnent dans ce
2 graphique.

3 La première, c'est que le point de départ,
4 le scénario d'aujourd'hui est le même qu'en deux
5 mille vingt-cinq (2025) pour les trois scénarios,
6 et donc le réel est précisément ce qu'était le
7 scénario de référence du dossier R-4110, c'est-à-
8 dire que l'évolution de la demande, depuis deux
9 mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020) est
10 précisément ce qui était prévu par le scénario de
11 référence. Alors, la prévision était tout à fait
12 bien pour ces premières années.

13 Alors, l'écart, la différence entre les
14 prévisions antérieures et les prévisions
15 d'aujourd'hui ne sont pas du tout dans le point de
16 départ, elles sont dans le futur. Et ce qui était
17 prévu pour les trois scénarios en quatre-vingt-dix
18 (1990) étaient quand même une croissance
19 relativement stagnante. Très peu de croissance dans
20 les trois scénarios.

21 Et par contre, ce qui est proposé
22 maintenant, c'est une très grande croissance dans
23 les trois scénarios, ce qui fait en sorte que notre
24 scénario de référence d'aujourd'hui dépasse le
25 scénario fort du plan antérieur dès deux mille

1 vingt-sept (2027).

2 Le scénario faible de maintenant dépasse le
3 scénario de référence du plan antérieur dès deux
4 mille vingt-six (2026) et dépasse même le scénario
5 fort du plan antérieur dès deux mille vingt-huit
6 (2028).

7 Donc, il y a un changement vraiment radical
8 dans notre vision du futur. Ce qui est tout à fait
9 normal, il y a une transition énergétique. Il y a
10 toute la nouvelle demande industrielle. Alors, je
11 ne suis pas en désaccord avec ça, mais je pense que
12 c'est très important de le voir.

13 Et aussi, toutes ces questions que j'ai
14 entendues. Est-ce qu'un plan, un scénario fort est
15 plus probable qu'un scénario faible? Bon, selon
16 moi, avec les informations que j'ai, je dirais que
17 les probabilités sont égales parce que c'est
18 exactement ça que dit la preuve du Distributeur.

19 Lui, sa façon de définir le scénario fort
20 est le scénario pour lequel cinquante pour cent
21 (50 %) de tous les cas qu'il peut imaginer sont au-
22 delà du scénario de référence. Euh... pardon, la
23 façon de fixer le scénario de référence, c'est la
24 ligne où cinquante pour cent (50 %) des cas sont
25 plus forts et cinquante pour cent (50 %) sont plus

1 faibles.

2 Alors, si on accepte l'exercice de
3 planification qu'il a fait, on ne peut pas se dire
4 qu'il y a plus de probabilités dans un sens ou dans
5 l'autre. Et en fait, je pense, c'est toujours
6 essentiel de se rappeler jusqu'à quel point le
7 futur est inconnu.

8 Même si on pense avoir un chemin très clair
9 jusqu'à deux mille trente (2030), il y a plein de
10 choses qui peuvent se passer dans six ans, comme
11 des pandémies, des guerres ou des révisions de
12 politiques, de guerres civiles.

13 Il y a toute une panoplie de choses qui
14 peuvent se passer et elles sont inconnues. Et c'est
15 pour ça qu'on doit planifier dans l'incertitude.
16 Prochaine diapo, s'il vous plaît.

17 Alors, ce que je fais ici? Je pose des
18 questions : Qu'est-ce qui se passe dans le cas d'un
19 scénario fort et plus tard dans le scénario faible
20 avec exactement la même stratégie
21 d'approvisionnement qui est présentée dans le plan?
22 Alors, donc, ici les ressources sont les mêmes.
23 Tous les R en couleur sont les mêmes qui sont
24 prévus depuis le début, mais maintenant les besoins
25 sont plus élevés.

1 Et effectivement, on voit que les besoins
2 sont beaucoup plus élevés que les ressources qui
3 mènent à des manques en énergie, comme vous le
4 voyez ici. Donc, vous pouvez faire le même exercice
5 en puissance, mais je pense que c'est pour sauver
6 du temps que je ne l'ai pas fait ici.

7 Et alors, j'aimerais vous mentionner à cet
8 égard que, même si la preuve du Distributeur est
9 assez limitée par rapport aux scénarios fort et
10 faible, il nous donne quand même, dans le Tableau
11 R-10.1.2 qui est cité à la page 22 de mon rapport,
12 les achats d'énergie en cas de scénario fort qui
13 sont en deux mille vingt-sept (2027), dix point six
14 térawattheures (10,6 TWh). Deux mille vingt-huit
15 (2028), onze point sept (11,7 TWh), deux mille
16 vingt-neuf (2029), douze térawattheures 12 (TWh).

17 Alors, il n'y a aucune indication de
18 comment on va obtenir dix point six térawattheures
19 (10,6 TWh) en deux mille vingt-sept (2027). Je ne
20 sais pas. Je ne sais pas si c'est possible. Je ne
21 sais pas si Hydro a une stratégie pour le faire
22 qu'il a choisi de ne pas mentionner, mais je pense
23 que c'est une question essentielle, le scénario
24 fort est plausible et si ça arrive, il faut qu'on
25 soit en mesure de répondre à ses besoins et que le

1 plan, tel que présenté aujourd'hui, ne dit pas
2 comment le faire. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

3 Même logique, scénario faible. Ce scénario
4 faible peut arriver, et avec le scénario faible,
5 encore, les approvisionnements sont ce qu'on voit
6 et les besoins sont la ligne noire qu'on voit ici,
7 effectivement, donc avec un surplus très important.
8 Non seulement même si on enlève tous les achats à
9 court terme, il y a des surplus importants.

10 Alors, ce n'est pas... C'est moins grave
11 comme résultat que le manque d'énergie. La
12 fiabilité ne serait pas mise en cause. Mais quand
13 même, ce n'est pas du tout dans l'intérêt des
14 consommateurs d'avoir un grand surplus comme on a
15 vécu dans les années deux mille dix-sept (2017),
16 deux mille vingt (2020).

17 Encore une fois, on dit qu'il y a une
18 flexibilité, mais exactement comment on va ajuster
19 surtout si on fait des appels d'offres comme prévus
20 en deux mille vingt-quatre (2024) ou début deux
21 mille vingt-cinq (2025), comment répondre si la
22 demande prend plutôt le scénario faible en deux
23 mille vingt-sept (2027), vingt-huit (2028), vingt-
24 neuf (2029)? Pas de réponse.

25 Prochaine diapo s'il vous plaît. Justement

1 sur cette question de flexibilité. J'ai compris la
2 preuve du Distributeur disant qu'il y a une
3 flexibilité inhérente à sa stratégie, d'une part,
4 parce qu'ils font des appels d'offres de court
5 terme et, d'autre part, parce qu'ils ont ajusté des
6 volumes des appels d'offres de long terme. Mais on
7 peut les ajuster jusqu'à un certain moment, mais à
8 partir de la signature du contrat, je ne pense pas
9 qu'ils sont ajustables, même avant peut-être.

10 Il y a aussi, bon, c'est sûr,
11 l'augmentation de la puissance disponible sur les
12 marchés de court terme. Ça est, mais ça ne répond
13 pas à la question du fond. Quelle est votre
14 stratégie dans le cas où l'évolution de la demande
15 est différente de votre scénario de référence? Et
16 je crois que la preuve est à peu près silencieuse
17 là-dessus. Et je pense que c'est un problème
18 majeur.

19 Effectivement, même si le Distributeur
20 insiste que cette flexibilité inhérente est
21 adéquate, il faut reconnaître que les appels
22 d'offres de long terme sont prévus en deux mille
23 vingt-quatre (2024) qui n'ont pas de flexibilité.
24 Je viens de le dire. Il n'y a pas vraiment un plan
25 de contingence pour fournir les volumes requis en

1 cas de scénario fort. Il n'y a pas de plan pour
2 réduire les acquisitions en cas de scénario faible
3 et aucune étude détaillée des conséquences réelles
4 d'un scénario fort ou d'un scénario faible.

5 Prochaine diapo s'il vous plaît. Je viens
6 de tomber sur un document qui, je pense, est fort
7 intéressant à cet égard, qui est sorti il y a juste
8 deux semaines, c'est le rapport du BC Utility
9 Commission sur le Plan intégré des ressources de BC
10 Hydro. Je vous encourage à la lecture. Et je pense
11 que maître Ouellette va le déposer demain. Mais
12 juste pour vous donner un peu l'idée. Leur plan
13 adresse en grand détail quatre scénarios de la
14 demande avec des analyses quantitatives de dizaines
15 de portefeuilles de ressources, dizaines de
16 scénarios pour chacun en identifiant notre
17 portefeuille de ressources le plus approprié.

18 Une réflexion donc sur le plan à court
19 terme à suivre pour permettre de maintenir la plus
20 grande flexibilité dans l'avenir, des plans de
21 contingence pour des scénarios avec un quatrième
22 scénario pour un scénario fort combiné avec une
23 sous-performance en efficacité énergétique. Tout ça
24 soutenu avec les participations des intervenants en
25 groupe de travail et maintenant une proposition de

1 mise à jour chaque an et demi pour pouvoir
2 justement suivre les grands changements qui sont en
3 cours. Comme je dis, je vous encourage la lecture.
4 Je pense que ça nous donne un peu une vision de
5 façon différente de faire un plan de ressources
6 dans le contexte d'une audience publique. Prochaine
7 diapo s'il vous plaît.

8 Pour conclure. Je considère qu'un plan
9 adéquat doit non seulement respecter les critères
10 de fiabilité, mais aussi doit tenir compte
11 adéquatement des incertitudes de planification et
12 doit, dans la mesure du possible, minimiser les
13 coûts économiques, mais aussi environnementaux et
14 sociaux pour l'ensemble des avenir prévisibles,
15 non seulement pour le scénario de référence.

16 Et dans ce contexte incertain, c'est un
17 grand défi d'identifier une stratégie qui permet de
18 répondre à la demande, même si elle est plus forte
19 que prévue, et aussi évite des surplus importants
20 si jamais la demande est moins élevée que prévue.
21 C'est un grand défi et ce plan ne le réussit pas.
22 Prochaine s'il vous plaît.

23 Alors, mes recommandations sont : que la
24 Régie n'approuve pas le Plan dans sa forme actuelle
25 et ne l'approuve pas tant qu'il ne tient pas compte

1 des nouvelles cibles d'efficacité énergétique
2 annoncées par la société d'État, qu'il ne démontre
3 pas le bien-fondé d'un achat de mille quatre cents
4 (1400) auprès du Producteur, en l'absence d'autres
5 fournisseurs potentiels, qu'il ne confirme pas le
6 bien-fondé des hypothèses à l'égard du maintien de
7 la production de cent pour cent (100 %) des parcs
8 éoliens existants et qu'il ne présente pas des
9 stratégies pour répondre aux besoins futurs dans le
10 cas où la demande suit un scénario fort ou un
11 scénario faible.

12 Alors donc je recommande également que la
13 Régie exige le dépôt d'un plan amélioré et planifie
14 une nouvelle phase pour l'étudier. Ça complète et
15 j'attends vos questions, merci.

16 Me JOCELYN OUELLETTE :

17 Merci beaucoup, Monsieur Raphals. Alors les témoins
18 sont disponibles pour les questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Merci, Maître Ouellette. Merci, Monsieur
21 Raphals et Monsieur Vaillancourt. Est-ce qu'il y a
22 des intervenants qui désirent contre-interroger les
23 témoins du RNCREQ? Non? Est-ce que, Maître Côté
24 pour Hydro-Québec Distribution?

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

2 Q. **[38]** Oui, nous avons quelques questions. La
3 première, nous aimerions comprendre, donc Monsieur
4 Raphals... bien bonjour d'abord. Devons-nous
5 comprendre en fait de votre témoignage que...
6 d'abord, vous doutez de la capacité de HQ à
7 répondre aux besoins futurs si on s'écarte du
8 scénario moyen? Mais que par ailleurs vous suggérez
9 également de réduire de trente pour cent (30 %) le
10 volume des appels d'offres long terme. C'est bien
11 ce que nous avons compris?

12 R. Bon, Ce n'est pas que je doute de votre capacité,
13 mais que vous n'avez pas expliqué comment vous
14 allez le faire. Et que je pense que dans le
15 contexte d'une telle audience, le fait
16 simplement... le fait de simplement affirmer qu'on
17 sera capable n'est pas suffisant.

18 Q. **[39]** Mais dans ce contexte-là, vous suggérez quand
19 même de réduire de trente pour cent (30 %) le
20 volume des appels d'offres long terme, c'est ça?

21 R. Non. Ce que j'ai simplement dit, que si... si on
22 veut faire un plan qui a le même résultat que ce
23 que vous proposez, dans le contexte des cibles
24 d'efficacité énergétique du plan d'action, la façon
25 de faire serait... une façon de faire serait ce

1 report et cette réduction. Mais ce n'est pas une
2 solution qui répond à comment maintenir...
3 expliquer comment pouvoir répondre aux différents
4 scénarios. Et donc, non, ce n'est pas une
5 recommandation. Et c'est pour ça d'ailleurs que
6 c'était pas... pas dans mes recommandations.

7 Q. **[40]** O.K. Si Hydro-Québec lance un appel d'offres
8 alors qu'il n'y a qu'un seul... qu'un seul
9 soumissionnaire potentiel qui peut se conformer à
10 la Loi sur la Régie, c'est quoi les alternatives
11 que vous proposez dans ce contexte-là, pour être en
12 mesure de répondre aux appels d'offres? C'est quoi
13 votre solution?

14 R. Je n'ai pas vraiment de solution, mais je souligne
15 un problème. Si... si toute la logique... pour
16 commencer, la Loi 50, la notion même de la Loi sur
17 la Régie était de réglementer Hydro-Québec selon
18 ses coûts. Alors la solution simple est de... que
19 le Distributeur, c'est-à-dire qu'Hydro-Québec, pour
20 desservir le public, acquiert cette puissance de
21 lui-même et facture les consommateurs à un prix qui
22 reflète ses véritables coûts. Mais la Loi n'est pas
23 faite comme ça. Mais la Loi est faite pour qu'il
24 faut une concurrence. Il faut un appel d'offres
25 concurrentiel. Alors si on commence à faire appels

1 d'offres où il y a un seul soumissionnaire, on
2 s'ouvre à un pouvoir monopolistique sans frein,
3 qui... c'est contre tout le... la logique de la
4 réglementation en électricité depuis cent (100)
5 ans, où il faut soit réglementer sur les coûts ou
6 bien avoir une concurrence pour fixer les prix qui
7 sont justes et raisonnables. Alors je souligne le
8 problème, je le présente... je ne présente pas une
9 solution.

10 Q. **[41]** D'accord. Et à votre avis, quels seraient les
11 risques en fait d'intégrer dès à présent des cibles
12 en efficacité énergétique, celles qui sont
13 présentées, là, dans le plan d'action de deux mille
14 trente-cinq (2035) de vingt et un térawattheures
15 (21 TWh) dès aujourd'hui dans le plan. Quels sont
16 les risques? Est-ce que vous avez bien compris la
17 question?

18 R. Les risques d'intégrer ces prévisions dans un plan?
19 Je ne pense pas qu'il y ait des risques. Il y a
20 bien sûr des risques que ça... finalement en deux
21 mille trente-deux (2032) ce sera autre chose, mais
22 c'est vrai pour tous les autres éléments de la
23 prévision aussi. Alors je ne vois pas de risques.

24 Q. **[42]** Je vais peut-être reformuler. Je reformulerais
25 peut-être un peu différemment ma question. Si on

1 intégrait dès à présent les cibles en efficacité
2 énergétique qui sont mentionnées au Plan deux mille
3 trente-cinq (2035), donc de vingt et un
4 térawattheures (21 TWh), est-ce que ça, ça viendra
5 pas accroître les risques pour le Distributeur?

6 R. Quels risques?

7 Q. **[43]** De façon générale, les risques que présente
8 l'intégration d'une telle cible plus importante que
9 ce qu'elle présente actuellement dans son Plan qui
10 est de dix point deux térawattheures (10,2 TWh)?

11 R. Non, je ne le pense pas parce que le dix point deux
12 (10,2 TWh) est basé sur l'estimation d'Hydro-Québec
13 sur ce qu'il peut faire. Et alors, s'il arrivait
14 puis qu'il dit : « Bien, ce que je peux faire,
15 c'est vingt et un térawattheures (21 TWh), alors le
16 risque est le même. Il y a toujours le risque que
17 vous ne serez pas capable de faire ce que vous
18 pensez être capable de faire. Mais c'est la nature
19 de la planification.

20 Et c'est pour ça, par ailleurs, que
21 BC Hydro fait une étude particulière de contingence
22 si jamais l'efficacité énergétique n'est pas au
23 rendez-vous. Mais de la même façon que depuis
24 toujours, Hydro-Québec intègre ses prévisions en
25 efficacité énergétique. C'est exactement ça que je

1 propose.

2 Ce n'est pas comme si le Centre Helios
3 avait fait des prévisions en efficacité énergétique
4 et il vous dit : « Utilisez nos prévisions plutôt
5 que les vôtres. » Ce sont les vôtres.

6 Q. **[44]** Une dernière question. Êtes-vous d'accord avec
7 moi de dire qu'il y a une certaine urgence, dès
8 aujourd'hui, du moins le plus rapidement possible,
9 approuver le Plan pour pouvoir mettre en oeuvre les
10 stratégies qu'on présente dans le Plan? Est-ce que
11 vous sentez une urgence, actuellement dans la
12 situation qu'on présente, aujourd'hui, et dans
13 laquelle on se trouve?

14 R. Une urgence pour approuver le Plan?

15 Q. **[45]** Est-ce que vous ne trouvez pas qu'on n'est pas
16 dans une situation un peu urgente actuellement pour
17 être en mesure d'aller chercher les quantités
18 requises dans les délais qui sont présentés dans le
19 Plan?

20 C'est-à-dire, on a eu des questions, par
21 ailleurs, hier, des régisseurs à l'effet qu'on a
22 des cibles ambitieuses sur des délais qui sont
23 restreints. Est-ce que vous êtes du même avis
24 qu'eux, en fait?

25 Du moins, c'est l'impression qu'on a eue du

1 fait qu'on avait intérêt à agir le plus rapidement
2 possible pour être en mesure d'aller... le plus
3 rapidement possible à aller chercher nos cibles?

4 R. Bien, c'est certain qu'on a perdu beaucoup de
5 temps. Si on aurait pu faire cette audience à la
6 Phase 1, mais il y a eu ce report, on a perdu un an
7 pour arriver ici. Mais dans la vraie vie, je ne
8 suis pas certain de qu'est-ce qui change si la
9 Régie approuve le Plan, aujourd'hui ou dans un an,
10 parce que de toute évidence, le prochain appel
11 d'offres va suivre un décret du gouvernement sur
12 une source particulière pour avoir un appel
13 d'offres éolien.

14 Q. **[46]** O.K. Donc...

15 R. Tout ne dépend pas de la Régie.

16 Q. **[47]** ... malgré le fait... Donc, j'entends que vous
17 êtes un peu d'accord, mais suggérez néanmoins que
18 l'on reporte à une nouvelle phase le dépôt d'un
19 plan amendé pour ensuite refaire l'exercice que
20 l'on fait, aujourd'hui, à une date ultérieure?

21 R. Je conviens que c'est urgent d'agir, mais c'est
22 aussi important d'agir de la bonne façon. Et c'est
23 juste chaque trois ans qu'on a le loisir de
24 discuter ensemble d'un plan et que la Régie a le
25 loisir de regarder votre plan.

1 Et je pense que, oui, j'aurais aimé que
2 toutes ces analyses auraient été dans le plan
3 initial et que tous les éléments qu'on avait
4 demandés en DDR auraient été dans la preuve, ils
5 n'y sont pas. Je ne vois pas l'urgence au point
6 qu'on devrait accepter un plan qui n'est pas en soi
7 acceptable.

8 Q. **[48]** Juste un instant. Je vais valider que nous
9 n'avons pas d'autres questions. Une dernière
10 question : À votre connaissance, selon votre
11 mémoire, est-ce que dans le passé, le Distributeur
12 a lancé des appels d'offres pour lesquels il n'y
13 avait qu'un seul soumissionnaire, comme vous le
14 suggérez que ça pourrait se produire dans le futur?

15 R. Je ne suis pas certain. Dans le cas de l'appel
16 d'offres qui a mené à un contrat de puissance avec
17 HQ Production, en fait, je ne suis pas sûr s'il y a
18 d'autres soumissionnaires ou pas. Non, je ne sais
19 pas.

20 Q. **[49]** Parfait. Ça complète pour les questions du
21 Distributeur. Merci, bonne journée.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Côté. Maître Lefrançois pour la
24 Régie?

25

1 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

2 Je n'ai pas de questions, merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui? Monsieur Dupont.

5 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

6 M. PIERRE DUPONT :

7 Q. **[50]** Merci, Madame la Présidente. Donc, Pierre
8 Dupont pour La Formation. Messieurs Raphals,
9 Vaillancourt et Maître Ouellette, je vous salue et
10 je vous remercie pour votre présentation. Mes
11 questions vont surtout être pour monsieur Raphals.
12 À la lecture, le genre de travail que vous faites,
13 vous semblez remettre en cause le modèle
14 prévisionnel d'Hydro-Québec, c'est-à-dire de
15 travailler sur un scénario de référence seulement.

16 R. En fait, pour moi, ce n'est pas remettre en cause
17 l'approche prévisionnelle qui - je le remets pas en
18 cause - mais effectivement, la décision de
19 présenter un plan qui s'oriente uniquement sur un
20 scénario de référence, oui, je pense que c'est
21 une... je remets ça en cause.

22 Q. **[51]** Comme vous savez, puis je pense que vous êtes
23 un adepte de l'économétrie, là, j'ai l'habitude de
24 dire que c'est l'art de passer des bras dans des
25 courbes tordues, puis pour essayer de prévoir un

1 peu le futur, là, je veux dire on projette... on
2 projette, là, souvent, là, avec l'économétrie. Dans
3 les modèles, Hydro-Québec analyse la performance de
4 son modèle prévisionnel, là, dépose un rapport là-
5 dessus. Est-ce que vous êtes... est-ce que vous
6 avez pris connaissance de ce rapport-là sur la
7 performance du modèle d'Hydro-Québec?

8 R. Je l'ai regardé, mais comme je dis, ce n'est pas le
9 modèle qui est en jeu, c'est le fait : est-ce qu'on
10 fait un plan qui répond uniquement au scénario de
11 référence ou si on fait un plan qui tient compte de
12 l'incertitude future. Et je pense que dans le monde
13 des services publics, dans l'industrie, c'est de
14 plus en plus l'art d'effectivement tenir compte
15 dans les stratégies du fait que le futur ne va pas
16 nécessairement suivre le scénario de référence.

17 Q. **[52]** Je suis d'accord avec vous, le futur, vous
18 l'avez dit vous-même, là, est rempli d'incertitude,
19 on n'avait pas prévu la pandémie, on n'avait pas
20 prévu, enfin, la guerre en Ukraine, il y a plein
21 d'éléments qui peuvent jouer. Mais le fait est que
22 lorsqu'on se prononce sur un horizon de dix ans
23 - je ne sais pas si les plans passés, je n'ai pas
24 fait l'analyse des plans passés, les plans
25 d'approvisionnement, jusqu'à quel point qu'ils se

1 sont trompés dans la mise en place de stratégies à
2 partir, encore une fois, d'un scénario de
3 référence, d'un scénario cible. Est-ce que ça a
4 amené des erreurs monumentales le fait de
5 travailler de cette façon-là?

6 R. Mais, en fait, comme je l'ai expliqué dans mon
7 extrait, l'extrait de mon mémoire à la Commission
8 en deux mille treize (2013), l'origine d'un surplus
9 c'est une question plus complexe que, peut-être je
10 vais traiter rapidement dans deux minutes, mais la
11 raison pourquoi est-ce qu'on a un surplus pendant
12 quinze (15) ans, quels sont les faits qui ont mené
13 à ce surplus? Et ça aurait été facile de dire que
14 c'était une erreur de prévision en deux mille deux
15 (2002) lorsqu'on a fait l'appel d'offres pour...
16 qui a mené aux deux contrats d'Hydro-Québec et de
17 Bécancour. Et je mets à côté la question des
18 décrets gouvernementaux, je sais qu'il y a des
19 implications, mais si on regarde uniquement ce qui
20 est dans les normes de la Régie, la prévision et la
21 demande en deux mille deux (2002) n'était pas
22 grosse, mais la prévision d'efficacité énergétique,
23 oui. On a fait une prévision très conservatrice de
24 gains dans les prochains dix ans en efficacité et
25 intentionnellement, la Régie ne voulait pas

1 présumer des choses que ce n'était pas certain.
2 Mais dans les faits, et c'était mon collègue à
3 l'époque Philippe Dunsky qui avait... qui avait dit
4 que non, c'est sous-évalué et que les gains vont
5 être beaucoup plus élevés. Les gains réels ont
6 suivi presque kilowattheure près les prévisions de
7 monsieur Dunsky et donc ça a donné dix
8 térawattheures (10 TWh) de plus environ de
9 disponibles qui était une composante importante
10 dans le surplus. Alors, effectivement, lorsqu'il y
11 a un surplus, ça découle... ça peut découler des
12 erreurs de planification, ça peut découler des
13 erreurs d'estimation des autres choses, c'est la
14 planification qui apporte tous ces éléments-là.
15 Mais... mais oui, il y a eu des conséquences dans
16 le passé et avec le... avec la croissance
17 extraordinaire qui est prévue, je pense que le
18 risque d'erreur est encore plus grand.

19 Q. **[53]** Vous n'êtes pas sans savoir que la sécurité
20 des approvisionnements, c'est une très grande
21 préoccupation que nous avons? Oui, donc de
22 s'assurer qu'on ne manquera pas d'énergie ni de
23 puissance, pardon?

24 R. Mais...

25 Q. **[54]** Donc, selon vous - je m'excuse - selon vous,

1 si on fait un peu d'empathie, vous êtes responsable
2 des approvisionnements, est-ce que vous préférez
3 arriver dans une situation de surplus, à tout
4 hasard, ou de déficit? C'est sûr que la perfection,
5 on la cherche, là...

6 R. Oui, je préfère le surplus.

7 Q. **[55]**

8 ... on veut arriver sur la cible.

9 R. Je préfère le surplus que le déficit, absolument.
10 Mais, même le déficit, on a déjà... on a sur
11 papier, une prévision, scénario fort, de besoins de
12 dix point six térawattheures (10.6 TWh) en deux
13 mille vingt-sept (2027). Je ne vois pas de plans de
14 contingence de comment obtenir ces dix point six
15 térawattheures (10.6 TWh). Je n'ai aucune idée si
16 Hydro-Québec a un plan pour le faire et s'il l'a,
17 ce n'est pas dans la preuve. Alors, justement,
18 c'est un scénario plausible, identifié et on n'a
19 pas une stratégie pour le répondre, pour garantir,
20 justement, la fiabilité dans le cas d'un scénario
21 fort. Je trouve ça préoccupant.

22 Q. **[56]** Ça, je veux dire... vous savez, il y a
23 toujours les ajustements qui sont apportés puis
24 régulièrement.

25 R. Oui.

1 Q. **[57]** Donc, dans le cas d'un scénario fort, est-ce
2 qu'on peut penser, à ce moment-là, bon, c'est un
3 appel additionnel sur les marchés court terme. Ça
4 peut être un lancement d'appel d'offres s'ils
5 réalisent que le scénario fort, on arrive à
6 l'horizon deux mille vingt-huit (2028), deux mille
7 vingt-neuf (2029). Bref, il n'y a pas là, des
8 façons de répondre au scénario fort sans
9 nécessairement, aujourd'hui, regarder toute la
10 panoplie des scénarios possibles, toute l'analyse.
11 Vous mentionnez que BC, bon, a fait une analyse
12 exhaustive, là, vous avez la fameuse planification
13 intégrée des ressources qu'on parle beaucoup, mais
14 qu'on n'a pas encore en place, au Québec. Je me
15 suis demandé, ça leur a pris combien de temps pour
16 faire toutes ces analyses-là?

17 R. Euh, je pense qu'avec des modifications, bien,
18 c'était déposé en deux mille vingt et un (2021),
19 donc c'était long. Mais pour répondre à votre
20 question...

21 Q. **[58]** O.K. Donc, ça vient de sortir, deux mille
22 vingt-quatre (2024), là, on parle de trois ans?

23 R. Il vient d'être approuvé, en deux mille
24 vingt-quatre (2024).

25 Q. **[59]** O.K. Il vient d'être approuvé. Non, parce que

1 je me demandais, quand vous dites « refaites
2 l'exercice du plan », vous savez que le plan, il
3 est fixé, la forme de la teneur de la période
4 dissipé par règlement?

5 R. Oui.

6 Q. **[60]** Par la Régie. Donc, là, vous faites... votre
7 recommandation, c'est : refaites l'exercice avec
8 scénario fort, avec scénario faible, avec
9 contingence, avec tout, on reprend le tout. Selon
10 vous, on parle de quel horizon pour réaliser un
11 exercice semblable?

12 R. Mais, Monsieur le Régisseur, si... je pense que le
13 minimum qui est vraiment nécessaire est une
14 stratégie pour répondre au scénario fort. On
15 reconnaît que c'est possible, on ne donne pas... on
16 donne les chiffres et ce n'est pas à vous et moi de
17 deviner, bon, peut-être qu'ils peuvent le faire en
18 réduisant ou en augmentant les achats de court
19 terme qui sont, d'ailleurs, déjà à la limite qui
20 est considérée acceptable ou qu'est-ce qu'ils
21 peuvent faire. Ce n'est pas à nous d'imaginer la
22 réponse, c'est à eux de dire exactement comment ils
23 vont pouvoir répondre à ce scénario. Et il me
24 semble que c'est un élément vraiment essentiel.
25 Justement, dans notre préoccupation de fiabilité,

1 de sécurité des approvisionnements, qui est
2 fondamentale à la Régie d'avoir une idée très
3 claire de comment. Disons, à partir d'aujourd'hui,
4 la demande part en flèche suivant exactement votre
5 scénario fort, quelles sont vos actions pour
6 maintenir la fréquence à soixante hertz (60 Hz)?
7 On n'a pas de réponse. Donc, ce n'est pas de
8 refaire le tout. Ce n'est pas de faire un exercice
9 de trente-trois (33) scénarios à partir
10 d'aujourd'hui, peut-être le prochain plan, ce
11 serait génial. Mais, quand même, ça prend plus que
12 vous avez devant vous, aujourd'hui, pour dire que
13 vous avez une stratégie d'approvisionnement qui
14 vous assure que ça va marcher.

15 M. PIERRE DUPONT :

16 Je m'excuse, Maître Turmel. On vient de le voir
17 apparaître. Vous avez un point ou?

18 Me SIMON TURMEL, HQ :

19 Oui. En fait, on s'excuse, nous, on a perdu, peut-
20 être, les cinq dernières minutes, là. On vient
21 juste de réussir à se rebrancher. On a comme été...
22 je ne sais pas si c'est notre internet, ici, chez
23 Hydro-Québec ou si c'est ailleurs, mais on a manqué
24 les dernières minutes. Donc, on vient juste... si
25 j'ai apparu, c'est parce qu'on vient juste de

1 réussir à se rebrancher.

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Donc, j'ai une mémoire à très court terme. Donc, il

4 faut retourner dans, essentiellement, pour les

5 représentants d'Hydro-Québec, j'ai un échange avec

6 monsieur Raphals sur la prévision de la demande. Je

7 ne sais pas si vous avez... je lui demandais s'il

8 était au fait qu'Hydro-Québec faisait des analyses,

9 concernant la performance prévisionnelle de son

10 modèle. Je crois que la réponse - vous me

11 corrigerez, Monsieur Raphals - c'est que vous ne

12 mettez pas en cause, nécessairement, le modèle

13 comme tel. C'est plus le fait que c'est d'utiliser

14 un scénario fort où là ça peut être plus

15 insécurisant. Monsieur Raphals me disait que s'il

16 avait à être responsable de l'approvisionnement, il

17 est clair qu'il préfère avoir des surplus qu'un

18 déficit à la fin de la journée, mais que, cela

19 étant dit, bien justement le scénario fort viserait

20 à voir c'est quoi les plans de contingence d'Hydro-

21 Québec advenant un scénario fort. Je lui ai rappelé

22 que le plan était défini... la teneur... la forme

23 du Plan d'approvisionnement était définie par

24 règlement. Puis par la suite bien on enchaînait

25 avec la question intégrée des ressources,

1 l'exercice qui m'a confirmé qui a pris trois ans
2 avec BC Hydro et que nous évidemment au Québec on
3 n'est pas encore dans la planification intégrée des
4 ressources. Je sais que tous ceux qui ont participé
5 à la consultation publique, c'est un sujet qui
6 est... comment dire, là, qui a été relevé maintes
7 fois. Mais là pour l'instant, nous ne sommes pas là
8 dans cet exercice-là. Et monsieur Raphals, puis
9 vous me corrigerez, m'a mentionné : écoutez, sans
10 faire tout l'exercice de trente-trois (33)
11 scénarios possibles et tout et tout et tout, à tout
12 le moins, minimalement, j'allais dire de façon
13 subsidiaire, faisons au moins le scénario fort, une
14 analyse du scénario fort. Et recommençons
15 l'exercice sur la base d'un scénario fort pour voir
16 que seraient les plans de contingence à ce moment-
17 là d'Hydro-Québec. Et je me suis permis de
18 répondre, bon, les achats de court terme. Monsieur
19 Raphals, avec raison, disait ils sont déjà limités,
20 ils sont déjà prévus à pleine capacité. Donc, je
21 pense que c'est un peu là qu'on était rendu.

22 Me SIMON TURMEL, HQ :

23 Merci pour le résumé.

24 R. Merci aussi, Monsieur Dupont, pour le résumé. C'est
25 fort utile. J'aimerais juste faire la précision que

1 la distinction entre le plan de ressources et le
2 plan intégré de ressources effectivement c'est
3 différent, mais c'est... pardon. La différence
4 n'est pas si grande que ça. Presque tout le...
5 C'est sûr la partie production n'est pas dans le
6 plan d'approvisionnement, elle est dans le plan
7 intégré des ressources. Mais toutes les analyses
8 répondent, la variabilité dans la demande et la
9 façon... la notion de stratégie pour y répondre, je
10 pense que c'est exactement la même problématique
11 dans les deux cas.

12 M. PIERRE DUPONT :

13 Q. **[61]** Je vous remercie de la précision. Peut-être
14 juste un autre... à la planche 12 de votre
15 présentation... ça concerne, là, le... le programme
16 d'achat d'éolien.

17 R. Oui.

18 Q. **[62]** Quand je dis « d'achat », là, je résume, là,
19 très vite. Vous, bon, vous semblez très préoccupé.
20 Les faits à tout le moins pour les contrats qui
21 viennent à échéance jusqu'en deux mille trente-deux
22 (2032) il y a un projet de règlement qui est sur la
23 table, projet de règlement, donc programme d'achat
24 pour l'électricité des contrats éoliens venant à
25 échéance. Donc, on attend tous le règlement. Ce

1 qu'on a compris c'est qu'en temps opportun le
2 programme d'achat d'électricité allait être déposé
3 devant la Régie. Puis le temps opportun, on présume
4 que dans ce cas-là ça devrait être, bon, au cours
5 des prochains mois. Je ne m'avancerai pas sur des
6 dates... sûrement, vu que c'est pas de ma
7 responsabilité de sortir le règlement comme tel,
8 là, ça revient au gouvernement. Mais votre
9 préoccupation c'est : par la suite, qu'est-ce qui
10 pourrait se produire par la suite?

11 R. Oui, parce que ce programme, si je comprends bien,
12 va permettre à chaque parc, s'ils sont d'accord
13 avec l'idée, etc., de continuer de produire avec
14 leurs équipements existants et de vendre de
15 l'énergie à un prix fixé. Encore on pensait que
16 tous les équipements ont une vie... une vie utile
17 et des limites et à un moment donné la turbine doit
18 être remplacée. Alors si le contrat était pour
19 vingt (20) ans, peut-être qu'on peut le pousser à
20 vingt-deux (22), à vingt-quatre (24) ans, à vingt-
21 six (26), vingt-sept (27), je ne sais pas, ça va
22 varier d'une place à l'autre. Mais éventuellement,
23 les équipements vont... vont exiger des
24 investissements importants. Et les témoins d'Hydro
25 étaient assez clairs que ce programme ne vise pas

1 le réinvestissement, il vise simplement la
2 continuation d'opération des équipements existants.
3 Alors la question que je pose est précisément :
4 qu'est-ce qui se passe après ça? Après que, quand
5 on arrive au moment où ce n'est plus sécuritaire ou
6 ce n'est plus fonctionnel de continuer à produire
7 et que le réinvestissement est nécessaire, alors le
8 terme du contrat original dit : déconditionnement,
9 enlever tout et remettre le site comme il était. Et
10 comme on a dit en détail dans notre preuve en 4207,
11 c'est pas probablement la solution d'intérêt public
12 parce que les terres sont déjà consacrées à la
13 production. Les vents sont à des bonnes places. Les
14 lignes de transport sont toutes là. Tout le travail
15 des avant-projets a été fait.

16 De faire disparaître ce site et recommencer
17 ailleurs ne sera pas la solution la plus économique
18 possible. Donc, quel serait le processus? Et
19 encore, de la même façon que je l'avais dit dans
20 l'autre dossier, si on fait simplement faire
21 participer ces gens dans un nouvel appel d'offres,
22 ils ont un avantage indu parce que justement, ils
23 n'ont pas des coûts de développement de projet et
24 pas de coûts de raccordement et caetera.

25 Donc, ça prendrait une autre modalité, une

1 autre structure pour justement appuyer et inviter à
2 appuyer et contracter le « repowering ». C'est le
3 ré-équipement de ces sites quand ça devient
4 nécessaire. Bien, c'est une réflexion future, mais
5 je pense que c'est quand même important de
6 commencer à y penser.

7 Q. [63] Oui, effectivement. Puis comme vous le
8 mentionnez, c'est important de commencer. Déjà, le
9 programme d'achats, c'est un premier pas qui
10 démontre d'une volonté ferme de ne pas laisser à
11 l'abandon les parcs éoliens. On a entendu également
12 du Distributeur qu'il songeait également à un
13 programme d'achat d'électricité pour la
14 cogénération, pour les contrats venant à échéance.

15 Donc, il y a là des premiers pas. Est-ce
16 que ça va être structurel, bon, qu'on va maintenir
17 les parcs tant et aussi longtemps possible, puis
18 même à la limite, avec des ré-investissements? Je
19 ne le sais pas, mais il y a là, je pense, des
20 premiers pas qui sont de nature un peu à donner une
21 certaine direction concernant les capacités de
22 production qui sont déjà présentes au Québec et, à
23 la limite, peut-être qui nécessiteront du
24 ré-investissement. Ça fait que vous ne trouvez-vous
25 pas ça un peu rassurant de voir qu'on est rendu là,

1 mentionner...

2 C'est elle qui parle, ici.

3 ...c'est le caractère dynamique de la
4 planification. Donc, aujourd'hui, on
5 parle d'une planification de dix (10)
6 ans, mais on fait des suivis
7 réguliers, que ce soit des suivis
8 annuels réguliers qui nous permettent
9 de nous ajuster et intégrer les
10 différents moyens qui ont changé. Un
11 des moyens pour s'ajuster, c'est tout
12 le volet de la gestion de la demande
13 pour ce qui est de la puissance pour
14 aller chercher des quantités. C'est
15 des moyens qu'on peut appeler selon
16 les besoins et qui sont requis et qui
17 sont constatés.

18 Donc, on voit qu'un des premiers outils qu'elle a
19 mentionnés, là, ici, bien, elle dit : « Bien, c'est
20 les moyens de gestion de la puissance. » Or, à la
21 page 19 de votre présentation, je vois que vous
22 abordez justement la question de la flexibilité du
23 Plan. Et vous indiquez, ici, que le Distributeur
24 invoque la flexibilité inhérente de sa stratégie et
25 vous identifiez certains éléments. Or, vous

1 omettez, ici, toute la question de la gestion de la
2 pointe.

3 Ma question, c'est : Est-ce que c'est parce
4 que vous jugez que ce n'est pas important? Et en
5 omettant cet élément-là, est-ce qu'on pourrait
6 conclure que votre appréciation de la flexibilité
7 du Plan est basée sur une information incomplète
8 étant donné qu'elle ne tient pas compte des moyens
9 de gestion de la pointe qui sont, de toute
10 évidence, considérés comme important par le
11 Distributeur? Excusez la longueur de ma question.

12 M. PHILIP RAPHALS :

13 R. Non, c'est parfait. Merci beaucoup pour la
14 question. En fait... Madame la Greffière, pouvez-
15 vous aller à la page 19 de ma présentation?
16 Justement ces premiers points étaient faits, de
17 mémoire, d'après les réponses à votre question
18 d'hier, je n'avais pas pris la peine de regarder
19 dans les notes pour l'avoir en détail. Et
20 effectivement, il y avait aussi cet élément de
21 gestion de la puissance.

22 J'avais déjà mentionné qu'il y a
23 apparemment des ressources additionnelles
24 disponibles en gestion de la puissance parce que
25 les prévisions plafonnent pour chacun, t'sais,

1 relativement tôt dans la période. Mais ma première
2 réponse c'est que oui, effectivement, il y a une
3 flexibilité, mais on ne sait pas combien, on ne
4 nous a pas dit jusqu'à quel point ils peuvent
5 pousser ça. Je pensais qu'ils essayaient le plus
6 fort possible d'avoir le plus possible de capacité
7 de gestion de la puissance. Deuxièmement, ça
8 n'affecte pas l'énergie, ça affecte la puissance,
9 c'est la gestion de pointe. Dans mes graphiques,
10 j'ai montré surtout le côté énergie, mais
11 évidemment les deux côtés sont très importants.

12 Mais ma vraie réponse c'est que simplement
13 dire qu'on est flexible et nommer les différents
14 volets de flexibilité, je pense, n'est pas adéquat
15 parce que le diable est dans les détails, c'est
16 jusqu'à quel point réellement est-ce que tu peux.
17 Et la question la plus simple, c'est dans les
18 données que vous avez vous-même, le Distributeur,
19 présentées comme scénario fort pour les années deux
20 mille vingt-sept (2027), vingt-huit (2028), vingt-
21 neuf (2029), comment est-ce que vous allez répondre
22 à ça? Et je ne vois pas dans la réponse d'hier les
23 informations utiles pour me convaincre que oui,
24 effectivement, il y a un plan.

25 Ma vision d'une audience réglementaire, ce

1 n'est pas... on n'est pas dans les généralités, on
2 n'est pas dans les informations que « oui, ça va
3 être correct », on est dans la démonstration
4 chiffrée et précise de nos options. Alors, quelles
5 sont vos options? Quelles sont les gestes que vous
6 allez faire d'ici un an si les signes sont que
7 oups, c'est le scénario fort, qui vont vous
8 permettre de trouver un autre dix térawattheure
9 (10 TWh) au-delà de ce qui est déjà prévu, déjà en
10 deux mille vingt-sept (2027)? Je n'ai pas de
11 réponse.

12 Q. **[66]** Merci, Monsieur Raphals.

13 R. Est-ce que ça répond à la question?

14 Q. **[67]** Oui, ça répond à ma question, je vous
15 remercie. Je n'aurai pas d'autres questions, merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Madame Falardeau.

18 Q. **[68]** Alors, je vais avoir juste peut-être deux,
19 trois questions, Monsieur Raphals, mais peut-être
20 monsieur Vaillancourt aussi. Pour ce qui est du
21 scénario de référence, historiquement, les plans
22 d'approvisionnement, en fait le Distributeur nous
23 présentait des scénarios en vue d'équilibrer le
24 plan en fonction d'un scénario de référence qu'il
25 jugeait plus plausible, plus probable, tout en

1 présentant un scénario fort et un scénario faible,
2 mais jamais il n'y a eu un plan qui intègre des
3 approvisionnement possibles pour répondre à un
4 scénario fort. Vous, ce que vous nous dites, c'est
5 qu'aujourd'hui ils auraient dû faire ce qu'ils
6 n'ont pas fait au cours des vingt (20) dernières
7 années lorsque les plans d'approvisionnement ont
8 été déposés conformément au cadre en vigueur?

9 M. PHILIP RAPHALS :

10 R. Bien, en fait, veux-tu commencer?

11 M. MARTIN VAILLANCOURT :

12 R. Je pense que le, comme je l'ai mentionné en tout
13 début de présentation, le contexte de ce plan
14 d'approvisionnement là est quand même différent des
15 précédents et les cibles en décarbonation de notre
16 économie font en sorte que l'électrification des
17 procédés industriels, des modes de chauffage et de
18 transport va prendre une très, très grande
19 importance à très court terme. Donc, les cibles
20 intermédiaires en deux mille trente-deux (2032),
21 puis éventuellement, là, une décarbonation quasi
22 complète en deux mille cinquante (2050), ce qui
23 montre un scénario de référence en très, très forte
24 croissance et avec une grande part aussi qui est
25 pour juguler cette croissance-là qui est attribuée

1 à l'efficacité énergétique. Et tout ça mis ensemble
2 fait en sorte qu'il y a des risques importants
3 qu'on ne soit pas en mesure, ou d'aller aussi vite
4 dans la décarbonation de l'économie, ou d'aller
5 chercher tous les gains en efficacité énergétique.
6 Donc, à notre avis, l'incertitude dans le contexte
7 d'une croissance rapide de la demande énergétique
8 est plus grande que par les années passées et
9 d'avoir des scénarios qui travaillent davantage les
10 plans de contingence devient nécessaire.

11 Q. [69] Je comprends. Puis peut-être que vous... que
12 je me trompe puis vous pourrez me corriger, mais
13 c'est comme si en même temps vous nous dites :
14 écoutez, attendons. Fixons une autre phase pour
15 mettre à jour le présent plan, où on va toujours
16 être dans un contexte d'incertitude. C'est pas dans
17 un an qu'on va savoir plus qu'est-ce que... si on
18 est plus près d'un scénario fort ou d'un scénario
19 de référence. Mais ce qui est certain, c'est qu'il
20 y a des besoins basés sur un scénario de référence.
21 Donc, qui est quand même assez... assez réaliste,
22 là, j'imagine, selon vous. Et pour être en mesure
23 de répondre à ce scénario-là on doit procéder
24 rapidement à des... à des appels de proposition et
25 à des acquisitions d'approvisionnement dans un très

1 court laps de temps.

2 Donc, j'ai un peu de difficulté à
3 comprendre c'est quoi l'objectif du RNCREQ. Et puis
4 on n'est pas assujetti à la règle hors de tout
5 doute raisonnable, là, à la Régie. C'est... on doit
6 être plus... on doit être rassuré d'une... que
7 c'est plus probable qu'improbable, que ce scénario-
8 là se produise. Et bon en tout cas, ça fait que ça
9 c'est peut-être un... un commentaire plus général,
10 là, que je... je vais sincèrement avoir un petit
11 peu de difficulté à vous comprendre, d'autant plus
12 que quand on a été dans le dossier biénergie votre
13 souhait au RNCREQ c'est que c'était cent pour cent
14 (100 %) électrique. Donc, au fond votre objectif
15 c'était de dire : non, on est contre le projet
16 biénergie parce qu'on préfère, pour des raisons qui
17 nous appartiennent, qui sont très louables, on
18 préfère que tous les Québécois chauffent à
19 l'électricité. Et vous étiez tout à fait conscient
20 que cette demande-là allait avoir un impact majeur
21 sur la demande. Mais aujourd'hui il faut qu'on
22 prenne notre temps avant d'être capable de répondre
23 à cette demande-là. Bon. Ceci étant dit, si vous
24 voulez peut-être apporter des commentaires.

25 R. En fait, ce que... ce qu'on présume au RN c'est que

1 si on veut atteindre nos objectifs de décarbonation
2 dans les temps qui ont été fixés par notre
3 gouvernement, on est devant une beaucoup plus
4 grande probabilité d'être devant un scénario qui a
5 des besoins accrus en énergie et en puissance et
6 qu'actuellement, le Plan ne dit pas complètement
7 comment on va faire pour atteindre ces cibles-là.
8 Donc, dans un contexte où c'est le scénario fort
9 qui est envisagé, qui est le plus probable pour
10 nous amener à une décarbonation dans les temps,
11 bien il faudrait être en mesure de pouvoir
12 l'atteindre.

13 Q. [70] D'accord.

14 R. Mais loin de moi l'idée de vouloir aller moins
15 vite.

16 Q. [71] Il y a peut-être un autre élément. Oui. Non,
17 je comprends. Il y a peut-être un autre élément,
18 Monsieur Raphals, que vous n'avez pas du tout
19 mentionné dans votre... dans votre analyse il y
20 a...

21 M. PHILIP RAPHALS :

22 R. Excusez-moi, Madame Rozon.

23 Q. [72] Oui.

24 R. Est-ce que je peux répondre à la première question
25 avant que... parce qu'il vient de... J'avais

1 aussi...

2 Q. [73] Allez-y.

3 R. ... quelque chose que je voulais dire là-dessus.
4 Effectivement depuis... je suis témoin de
5 l'ensemble de vos plans d'approvisionnement depuis
6 le début. Et vous avez remarqué si vous regardez
7 mes différents rapports, que je vous ai souvent
8 incité de tenir compte plus explicitement de
9 l'incertitude. Donc, je suis... oui, je reconnais
10 que depuis toujours le Distributeur fait ses
11 analyses et son plan en fonction du scénario de
12 référence et j'ai jamais pensé que c'est une bonne
13 idée, mais je pense qu'il est de moins en moins une
14 bonne idée parce que dans... si on compare la
15 prévision de la demande d'aujourd'hui avec tous ces
16 plans antérieurs, la vitesse d'augmentation est
17 beaucoup plus élevée. Et dans ce contexte-là le
18 risque de se tromper, le risque de vraiment ne pas
19 avoir assez d'énergie pour répondre à la demande
20 est réel.

21 Et en fait, on est déjà là parce que c'est
22 la première fois depuis toujours, je crois,
23 qu'Hydro-Québec et/ou le gouvernement ont commencé
24 à dire aux industriels : non, désolé, vous ne
25 pouvez pas faire l'installation que vous voulez, on

1 n'a pas l'électricité pour vous. Alors ce n'est pas
2 basé sur le bilan d'aujourd'hui, mais sur le bilan
3 prévisionnel d'ici quelques années.

4 Donc, ce qui était avant, je pense « nice
5 to have », oui, il aurait été bien... il aurait été
6 meilleur de regarder des scénarios de contingence.
7 Je pense que maintenant il devient vraiment une
8 nécessité.

9 Q. [74] Mais est-ce que le risque de ne pas être en
10 mesure de répondre à la demande additionnelle n'est
11 pas plus grand d'attendre une autre année avant
12 d'approuver le Plan? T'sais...

13 R. Effectivement, c'est...

14 Q. [75] ... une question de risque. Si le risque,
15 c'est de ne pas être en mesure de répondre à la
16 demande plus que le risque d'avoir des achats
17 inutiles, parce que vous soulevez les deux risques.
18 T'sais, bon, si on fait des achats et que la
19 demande n'est pas au rendez-vous, bien, ce n'est
20 pas une bonne chose. Mais ce que j'entends de votre
21 témoignage, c'est que le risque qu'on n'en ait pas
22 suffisamment est probablement plus grand que celui
23 qu'on en ait trop. Est-ce que je me trompe?

24 R. Effectivement, je mentionne un risque des deux
25 côtés. Mais justement sur la question des délais,

1 il faut faire des compromis. Et peut-être un
2 compromis utile serait de dire qu'on accepte le
3 risque de sur-équipement, de surplus et que la
4 Régie autorise les appels d'offres qui sont prévus
5 pour les années deux mille vingt-quatre (2024),
6 deux mille vingt-cinq (2025) tout en gardant, tout
7 en ouvrant une autre phase pour faire l'examen
8 approprié des scénarios de contingence.

9 Q. **[76]** D'accord.

10 R. Donc, l'un n'exclut pas l'autre.

11 Q. **[77]** Oui, oui, je comprends.

12 R. ... parce qu'il faut attendre une autre année pour
13 faire une autre audience. Ce n'est pas du tout ça.
14 Mais dire que le fait qu'on a besoin de prendre une
15 décision aujourd'hui ne devrait pas empêcher de
16 faire un suivi approprié.

17 Q. **[78]** D'accord. Dans le cadre du régime actuel, vous
18 êtes au courant que, dans un an, il y a un nouveau
19 plan d'approvisionnement qui devrait être déposé?

20 R. Oui.

21 Q. **[79]** O.K. C'est bon. Autre question. En ce qui a
22 trait aux contrats d'achat de court terme, aux
23 appels d'offres de court terme pour des contrats de
24 trois mois à un an, est-ce que vous êtes au courant
25 que... vous avez déjà pris connaissance de

1 l'article 2 de notre Règlement sur les conditions
2 et les cas où la conclusion d'un contrat
3 d'approvisionnement par le distributeur
4 d'électricité requiert l'approbation de la Régie?

5 R. Pas récemment.

6 Q. **[80]** Donc, lorsqu'il y a un appel d'offres de court
7 terme et qu'un seul soumissionnaire participe à
8 l'appel d'offres ou encore que les soumissionnaires
9 sont associés ou affiliés entre eux, ou avec le
10 distributeur d'électricité, à ce moment-là, ils
11 doivent obtenir l'approbation de la Régie? Donc,
12 c'est une mesure qui peut-être n'est pas parfaite,
13 mais qui permet d'avoir un minimum de contrôle dans
14 le cas où on se retrouve dans une situation comme
15 celle que vous avez énoncée et peut-être que maître
16 Ouellette pourrait élaborer davantage sur cet
17 enjeu-là dans son argumentation?

18 Me JOCELYN OUELLETTE :

19 C'est noté.

20 M. PHILIP RAPHALS :

21 R. Merci de nous rappeler de ça, Madame la présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[81]** O.K. Une dernière question. Donc, on comprend,
24 en ce qui a trait à la prévision en matière
25 d'efficacité énergétique, le Distributeur semble

1 faire une distinction entre les cibles qui sont
2 souhaitées dans le cadre d'un plan d'action et les
3 prévisions dans le cadre d'une planification d'un
4 plan, on comprend que, pour vous, cette
5 distinction-là, elle n'est pas logique, elle n'est
6 pas valable?

7 R. Effectivement, je ne vois pas une distinction
8 utile.

9 Q. **[82]** D'accord. Je n'ai pas d'autres questions.
10 Merci beaucoup pour votre témoignage. Maître
11 Ouellette, est-ce que vous avez un
12 réinterrogatoire?

13 Me JOCELYN OUELLETTE :

14 Pas de réinterrogatoire.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. Ah! J'ai inspiré mon collègue monsieur
17 Dupont.

18 M. PIERRE DUPONT :

19 Oui. Merci, Madame la Présidente.

20 Q. **[83]** C'est juste que tout le débat sur la
21 décarbonation, je me demandais si vous avez suivi
22 hier l'audience avec les clients industriels qui
23 sont venus témoigner?

24 R. Personnellement, non, je ne l'ai pas entendu.

25 Q. **[84]** O.K. Parce qu'eux ce qu'ils disaient

1 essentiellement, c'est qu'ils ne se retrouvaient
2 pas beaucoup dans la décarbonation. En tout cas, si
3 je me permets, là, si j'ai bien compris. Qu'eux
4 trouvaient ça extrêmement optimiste ce qui était
5 dans le Plan, contrairement à vous où vous semblez
6 dire, écoutez, ça va s'accélérer, ça va
7 s'accélérer. En tout cas, bref, c'est juste pour -
8 comment je dirais- montrer l'étendue des visions et
9 des propos. Que les propres clients industriels se
10 questionnent fortement de quelle façon ça avait été
11 établi. Enfin, c'est ce que j'ai entendu. Je vous
12 invite à lire les notes sténographiques. Mais ce
13 qui me fait dire que, est-ce que la vérité est un
14 peu... elle est centrée finalement. Est-ce que
15 c'est fort? Est-ce que c'est faible? Est-ce que
16 c'est moyen? Mais je me garderai tout ça pour
17 continuer à réfléchir sur la question. Je vous
18 remercie.

19 R. Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Cela termine votre témoignage. Merci, Monsieur
22 Raphals; merci, Monsieur Vaillancourt. Vous êtes
23 maintenant libérés. Maître Ouellette aussi, merci.

24 Me JOCELYN OUELLETTE :

25 Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On se revoit bientôt. On va prendre une pause dîner
3 pour une heure, de retour à treize heures trente
4 (13 h 30) avec l'argumentation du Distributeur.
5 Est-ce que, pour le Distributeur, ça va?

6 Me SIMON TURMEL, HQ :

7 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Oui, ça nous
8 va.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Excellent! Alors bon dîner à tous.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Turmel, on vous écoute.

16 PLAIDOIRIE PAR Me SIMON TURMEL, HQ :

17 Oui. Donc, j'imagine moi, moi et non pas mon
18 confrère maître Turmel qui est apparu sans cravate
19 quelques secondes. Oui. Bonjour, Madame la
20 Présidente, Monsieur le Régisseur, Madame le
21 Régisseur. Donc, c'est un plaisir d'être ici
22 aujourd'hui finalement pour amorcer la dernière
23 portion de cette seconde phase du Plan
24 d'approvisionnement. Je pense que notre plan
25 d'argumentation est déposé ou est en train d'être

1 déposé. Et on s'excuse pour le petit... On a eu
2 beaucoup de difficulté avec notre document Word qui
3 était corrompu.

4 Bonjour, Maître Turmel, avec une cravate
5 cette fois.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Je m'excuse. Effectivement, je voulais intervenir,
8 et je me suis rendu compte que ma cravate était à
9 côté de moi et non pas sur moi. Désolé, Maître
10 Turmel. En lien avec l'engagement numéro 4, et nous
11 allons respecter la confidentialité tel que discuté
12 avec mon confrère plus tôt ce matin, j'avais juste
13 une demande, sans discuter du contenu en ce moment,
14 mais serait-il possible d'ajouter le dénominateur,
15 il y a un chiffre qui est donné dans l'engagement,
16 et donc de donner le dénominateur. Je vous dis ça.
17 Peut-être que vous pourrez vérifier avec votre
18 équipe, Maître Turmel, si c'est possible de le
19 donner en préservant la confidentialité. Là
20 s'arrête mon intervention.

21 Me SIMON TURMEL, HQ :

22 On va faire les vérifications. Je ne peux pas par
23 contre « live » comme ça sur la possibilité de le
24 donner. C'est peut-être un peu tardif. Mais
25 regardez, on va faire les vérifications, voir

1 qu'est-ce qu'il est possible de faire, puis je
2 communiquerai avec vous par courriel, le cas
3 échéant.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 O.K. Merci.

6 Me SIMON TURMEL, HQ :

7 Vous pouvez aller enlever votre cravate, Maître
8 Turmel.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Non, non, il faut que je la garde pour plus tard.

11 Me SIMON TURMEL, HQ :

12 O.K. Donc, voilà, tel que je le mentionnais, on est
13 ici aujourd'hui finalement pour amorcer la dernière
14 portion de cette seconde phase du Plan
15 d'approvisionnement et non pas la dernière phase du
16 Plan d'approvisionnement, parce que je comprends
17 qu'il y en aura une quatrième éventuellement. Tel
18 que je le mentionnais aussi, on est en train de
19 déposer le plan d'argumentation. C'est en train de
20 se faire. Ça devrait être terminé d'ici quelques
21 secondes.

22 Ensuite, je fais un petit peu du pouce
23 justement sur l'intervention de mon confrère maître
24 Turmel. Nous allons demander officiellement
25 justement le maintien de la confidentialité de

1 l'engagement numéro 4. Donc, on fait la demande
2 formelle pour la confidentialité. On déposera au
3 courant des prochains jours justement une
4 affirmation solennelle au soutien de cette demande.
5 Puis comme vous avez compris des propos de maître
6 Turmel, on s'est entendu avec la FCEI justement
7 pour garder le l'information confidentielle, même
8 s'il n'y a pas encore d'engagement de
9 confidentialité qui a été signé, mais on s'est
10 entendu pour respecter le caractère confidentiel de
11 l'information.

12 Donc, ici, on est dans le cadre d'une phase
13 2 qui, rappelons-le, se veut complémentaire à la
14 première phase du Plan d'approvisionnement, phase
15 pour laquelle vous avez rendu votre décision il y a
16 déjà quelques mois. Cette complémentarité explique
17 notamment qu'il ne s'agit surtout pas de refaire
18 tout l'exercice qui a été fait en Phase 1. Cette
19 seconde phase se concentrant plutôt sur un certain
20 nombre d'éléments précis qui ont été mentionnés
21 dans les différentes décisions procédurales ainsi
22 que les différentes lettres que la Régie a rendues
23 ces derniers mois. Donc, on parle quand même
24 d'éléments ici assez ciblés dans le cadre de cette
25 phase 2.

1 Cela étant, ce que je vous ai plaidé au
2 mois de juin dernier comme élément de contexte du
3 Plan, ce que j'ai plaidé est encore, je vous
4 dirais, tout à fait d'actualité et pertinent. Par
5 exemple, je vous parlais de l'impact de la
6 transition énergétique et le développement rapide
7 des technologies qui font en sorte que l'on doive
8 s'adapter rapidement aux changements. J'insiste ici
9 sur le mot « rapide ». S'adapter rapidement. Enfin,
10 je pense que c'est le nouveau paradigme dans lequel
11 on est... le Distributeur, mais également la
12 société, la Régie. C'est le nouveau paradigme dans
13 lequel on opère maintenant, un paradigme où,
14 effectivement, il y a des changements rapides.

15 Je vous parlais aussi justement en élément
16 de contexte lors de la Phase 1 de décarbonation.
17 Encore une fois, c'est toujours d'actualité, peut-
18 être même encore plus à l'occasion de cette Phase
19 2. On a parlé beaucoup de décarbonation des
20 procédés industriels, par exemple, et de leur
21 impact sur la prévision de la demande. On a parlé
22 également, comme en Phase 1, du renforcement de la
23 norme VZE, donc on a parlé de cette norme et de son
24 impact. Les transitions énergétiques, puis dans le
25 fond les impacts liés à la transition énergétique

1 je pense que c'est important à comprendre puis à se
2 rappeler, c'est pas des impacts qui sont propres au
3 Québec, c'est des impacts qui sont... c'est une
4 tendance qu'on retrouve partout, c'est une tendance
5 mondiale, donc ce n'est pas propre qu'au Québec,
6 là, ce contexte ou ce nouveau paradigme dans lequel
7 effectivement on se doit d'opérer.

8 Je vous parlais également en Phase 1 du
9 resserrement des bilans. Élément qui n'est pas
10 étranger, encore une fois on le comprend, à la
11 transition énergétique. Puis je dirais même qu'il
12 est en bonne partie une conséquence des différents
13 éléments que je viens de vous mentionner.

14 On avait également abordé, toujours en...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Excusez, Maître Turmel, je pense qu'on n'a pas
17 encore... ou votre plan n'est pas toujours...
18 toujours pas déposé.

19 Me SIMON TURMEL, HQ :

20 Attendez, je vais juste vérifier.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Là, il vient d'arriver.

23 Me SIMON TURMEL, HQ :

24 Il vient d'arriver?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je pense que c'est automatique, là, maintenant,
3 mais... O.K.

4 Me SIMON TURMEL, HQ :

5 Donc, vous l'avez? Parfait. Oui, comme je le
6 mentionnais aussi, en Phase 1 on a... il a été
7 beaucoup question des contrats qui viennent à
8 échéance à l'horizon du Plan. Ça n'avait été
9 qu'évoqué en Phase 1, mais c'est un sujet je dirais
10 à part entière de la Phase 2. Donc, on a parlé du
11 projet de règlement pour la prolongation des parcs
12 éoliens.

13 Comme développement important depuis les
14 audiences de la Phase 1, je vous dirais le
15 lancement de l'appel d'offres 2023-01, donc c'est
16 un appel d'offres dont on avait parlé surtout je
17 dirais en Phase 3, que l'on avait faite avant la
18 Phase 1. Donc, on fait les choses un peu dans le
19 désordre, mais c'est... on tient les Phases dans le
20 désordre, mais c'est le cas effectivement, on avait
21 parlé de l'appel d'offres 2023-01, les
22 caractéristiques, on en avait parlé à l'occasion de
23 la Phase 3.

24 Donc, l'appel d'offres a été lancé pour des
25 mises en service entre deux mille vingt-sept

1 (2027), deux mille vingt-neuf (2029). Le processus
2 avance, puis la prochaine étape ça va être
3 éventuellement sous peu la demande d'approbation
4 des contrats, qui sera déposée prochainement à la
5 Régie.

6 Au dernier paragraphe de la section
7 « Contexte » du Plan j'écris que le Distributeur
8 souligne aussi qu'il ne fait pas, dans le cadre de
9 la présente Phase 2, approuver de caractéristiques
10 ou de grille de pondération dans le cadre de la
11 présente demande. De telles demandes d'approbation
12 seront déposées en temps opportun préalablement,
13 par exemple, au lancement de tout futur appel
14 d'offres de long terme.

15 Puis en fait j'ai écrit ceci parce qu'un
16 plan d'approvisionnement c'est en quelque sorte un
17 exercice que je vous dirais en continu, c'est un
18 exercice qui est vivant, qui est évolutif. Donc,
19 oui, on présente un Plan effectivement sur dix (10)
20 ans, mais on présente le Plan, un nouveau Plan aux
21 trois ans, sur un horizon de dix (10) ans, avec des
22 états d'avancement aussi entre-temps à chaque
23 année. Donc, ça illustre je vous dirais le côté...
24 le côté dynamique d'un tel dossier, qui est tout à
25 fait cohérent avec le caractère ou le côté

1 dynamique des approvi... du contexte ou du nouveau
2 paradigme dans lequel on se trouve justement, où
3 les choses évoluent rapidement. Puis on se doit,
4 effectivement, d'évoluer rapidement puis de tenir
5 compte des nouveaux intrants, des nouveaux éléments
6 qui arrivent assez régulièrement.

7 Comme dernier élément de mon introduction,
8 je voudrais faire quelques remarques sur une...
9 dans le fond, une question ou un élément qui est
10 venu me chercher un petit peu plus pendant les...
11 cette audience qu'on a tenue cette semaine. Le
12 Distributeur désire souligner qu'il a déposé un
13 dossier complet, contrairement à ce qu'a inféré le
14 RNCREQ, contrairement à ce qu'on peut lire
15 notamment dans leur preuve. J'ai eu beaucoup de
16 difficulté avec la preuve du contre-interrogatoire
17 de mon confrère. Pointez-moi dans la preuve où se
18 trouve tel élément, pointez-moi dans la preuve où
19 se trouve tel élément. On a déposé un dossier
20 complet. Toutes les sections qui devaient être
21 déposées, qui devaient être au Plan, qui devaient
22 être dans le dossier étaient là. On a une section
23 complète sur les risques, qu'on trouve dans la
24 preuve dans la Phase 1. On parle que si la Phase 2
25 est complémentaire à la Phase 1, mais il faut

1 également tenir compte de la preuve qui a été
2 déposée en Phase 1.

3 Il a été question des risques, des moyens
4 de mitigation en DDR, en témoignages, en fait, ce
5 que je veux dire, c'est que quand le Distributeur
6 dépose un dossier, il s'assure de déposer un
7 dossier complet, un dossier qui est conforme aux
8 requis, qui est conforme au cadre en vigueur, qui
9 est conforme à ce qui doit être déposé.

10 Ce n'est pas parce qu'un intervenant n'est
11 pas d'accord avec la preuve du Distributeur ou
12 qu'un intervenant souhaiterait qu'il y ait des
13 choses autres que ce qui doit être déposé, que le
14 Distributeur ne dépose pas un dossier complet.
15 Donc, fin de l'aparté sur cette question.

16 J'en suis à la Section B du plan sur la
17 prévision de la demande. Donc, effectivement,
18 durant la dernière année, le Distributeur a procédé
19 à un exercice qui visait, justement, à étudier la
20 quantité d'énergie requise pour un Québec prospère
21 et décarboné.

22 Donc, pour cela, il a tenu compte,
23 effectivement, de l'engagement gouvernemental,
24 l'engagement du gouvernement d'atteindre la
25 carboneutralité en deux mille cinquante (2050).

1 Donc, on a une prévision de la demande qui intègre
2 les actions supplémentaires qui visent, justement,
3 à réduire l'usage de combustibles fossiles, qui
4 intègre également un resserrement à la norme VZE,
5 également les futures normes VZE qui vont concerner
6 les véhicules plus lourds, mais également les
7 règlements municipaux. Mais également, toute la
8 portion, justement de la croissance qui émane de la
9 conversion du secteur industriel.

10 Bon, la Régie est venue encadrer l'examen
11 de la prévision de la demande en Phase 2, à la
12 prévision de la demande en puissance et en énergie,
13 en le limitant, justement, à la décarbonation des
14 procédés industriels, à la recharge des véhicules
15 électriques.

16 La croissance, ici, des ventes qui est liée
17 à la décarbonation des procédés industriels par
18 rapport à la Phase 1 s'élève à dix point sept
19 térawattheures (10,7 TWh) à l'horizon deux mille
20 trente-deux (2032), soit un écart de sept point
21 cinq térawattheures (7,5 TWh) par rapport à... En
22 fait, sept point cinq térawattheures (7,5 TWh) par
23 rapport à la Phase 1.

24 Donc, ici, on parle d'une croissance qui
25 est tributaire des hypothèses, l'évolution du

1 contexte qui favorise, justement, une diffusion
2 accrue des technologies de transition pour mener à
3 la carboneutralité à l'horizon deux mille cinquante
4 (2050).

5 Je fais du pouce, ici, sur ce que je disais
6 en introduction sur le développement rapide des
7 technologies. Je pense qu'on y est, ici. Quand on
8 parle de décarbonation des procédés industriels, on
9 fait référence, justement, aux procédés qui visent
10 à réduire ou éliminer les émissions de GES qui sont
11 générées par les activités de production
12 industrielle.

13 Donc, ça peut prendre diverses formes,
14 comme justement l'adoption de technologies plus
15 propres, l'optimisation des processus de
16 production, le recours à des sources d'énergie
17 durables ou encore toute autre mesure qui vise à
18 minimiser l'empreinte carbone globale de
19 l'industrie.

20 Donc, on a plusieurs facettes, plusieurs
21 approches au niveau de la décarbonation de ces
22 procédés et naturellement, le Distributeur est
23 constamment à l'affût de l'évolution de ces
24 technologies, de ces procédés, puis l'évolution des
25 stratégies de décarbonation aussi des clients

1 industriels, donc qui pourraient avoir un impact au
2 niveau de la prévision de la demande.

3 L'engagement, je vous dirais, du
4 gouvernement à atteindre la carboneutralité en deux
5 mille cinquante (2050) est un élément majeur à
6 considérer, puis qui favorise l'importante adoption
7 de technologies de transition.

8 Donc, oui, lorsqu'il fait sa prévision de
9 la demande, le Distributeur prend en compte,
10 effectivement, les mesures décrites dans le dernier
11 plan de mise en oeuvre vingt, vingt-trois, vingt,
12 vingt-huit (2023-2028) du Plan pour une économie
13 verte, le plan deux mille trente (2030).

14 Mais il prend aussi en compte les demandes
15 de blocs de puissance de plus de cinq mégawatts
16 (5 MW) qui sont en évaluation et les ambitions de
17 décarbonation des différentes industries.

18 Tel qu'il a été expliqué, puis qu'il appert
19 aussi de la preuve, c'est surtout à partir de deux
20 mille vingt-neuf (2029) qu'il y aura une incidence
21 accrue de la décarbonation de ces procédés
22 industriels, ce qui s'explique par les délais
23 nécessaires pour développer et intégrer, justement,
24 les différentes technologies décarbonées dans ce
25 secteur. Donc, on s'attend à ce que les

1 technologies deviennent plus matures, je vous
2 dirais, dans quelques années.

3 Cela étant, bien que confiant, le
4 Distributeur est néanmoins conscient que la
5 réalisation de la trajectoire doit impliquer
6 d'importants efforts à tous les niveaux, ce qui
7 peut effectivement, on en est conscient, il y a une
8 certaine incertitude concernant le niveau et le
9 rythme et l'augmentation de la demande en
10 électricité qui serait liée à la décarbonation.
11 Mais ce qui est clair, c'est que l'engagement de
12 carboneutralité du gouvernement constitue une
13 démarche sérieuse, ce qui conforte le Distributeur
14 dans sa prévision.

15 Puis d'ailleurs, tel que je le mentionnais,
16 le... puis ce n'est pas que pour ce secteur, mais
17 le Distributeur continue... le Distributeur suit au
18 quotidien l'évolution de la transition énergétique,
19 la réalisation des différents efforts au sein des
20 différents secteurs tant ici qu'à l'international.
21 Donc ça, ça se traduit notamment par une mise à
22 jour des prévisions chaque année.

23 Puis je fais référence ici à un commentaire
24 que monsieur... le témoin du Distributeur, monsieur
25 Lavigne, a fait. Je pense que c'était suite à une

1 question d'un des membres de la formation, je crois
2 madame Falardeau, où monsieur Lavigne a mentionné
3 justement, la question c'était par rapport au
4 moment du dépôt de la preuve en Phase 2 versus
5 maintenant, est-ce que la prévision de la
6 demande... est-ce qu'on suit finalement ce qui
7 avait été déposé? Puis ça a été confirmé par
8 monsieur Lavigne, donc ce qui démontre
9 effectivement que le modèle est performant.

10 Prochain élément, donc je pense que c'est à
11 la page suivante du plan qui est affiché, sur la
12 recharge des véhicules électriques. Enfin, même
13 l'autre page suivante. Voilà. La recharge des
14 véhicules électriques est un sujet qui a été, je
15 vous dirais, abondamment discuté en Phase 2, donc
16 il ne s'agit pas ici de refaire l'ensemble de ce
17 débat. En ce qui concerne la conciliation de la
18 hausse des ventes de un point huit térawattheures
19 (1,8 TWh) avec toutefois une réduction des
20 puissances... des besoins en puissance qui est de
21 l'ordre de soixante-treize mégawatts (73 MW) à la
22 pointe deux mille trente et un/vingt-trente-deux
23 (2031-2032), bon, la preuve a fait ressortir
24 différents éléments à cet effet.

25 D'abord, le renforcement de la norme VZE a

1 amené une hausse significative des ventes par
2 rapport à la preuve qui avait été déposée en Phase
3 1 du plan. Mais toutefois, l'analyse des nouvelles
4 données de recharge des véhicules électriques a
5 permis de dégager un impact unitaire maximal pour
6 la recharge d'un véhicule en période de pointe de
7 début de soirée, donc à peu près de dix-huit heures
8 (18 h) à vingt heures (20 h), moindre que ce qui
9 avait été anticipé à l'occasion de la préparation
10 de la preuve en Phase 1, et ce, malgré un impact en
11 énergie quotidien qui est plus élevé.

12 Donc, la prévision qui a été déposée dans
13 le cadre de cette Phase 2 tient compte du
14 changement de comportement anticipé des clients
15 qui, suivant la mise en place d'une offre, qui
16 permettrait effectivement le déplacement de
17 recharge durant la nuit.

18 Pour l'instant, l'hypothèse qui a été
19 considérée, qui a été prise, est que l'offre
20 prendra la forme d'un tarif, et pour cette raison,
21 le Distributeur l'a considéré implicitement à la
22 prévision de la demande. Advenant toutefois le cas
23 que l'offre devrait se matérialiser autrement comme
24 moyen de gestion, bien, la modification sera
25 apportée lors d'une prochaine mise à jour de la

1 prévision et des bilans.

2 Mais ce qui est important, dans tous les
3 cas, il y aura nécessité de bien calibrer les
4 mesures qui doivent être mises en place pour ne pas
5 simplement déplacer la recharge et créer une
6 nouvelle pointe. Et à cet effet, les premières
7 initiatives, je dirais, au niveau du déplacement
8 seront présentées lors de la prochaine demande
9 tarifaire.

10 Le Distributeur présentera également dans
11 le cadre de l'état d'avancement deux mille vingt-
12 quatre (2024) qui sera déposé au mois de novembre
13 ainsi que dans le prochain plan d'approvisionnement
14 qui, je crois, est prévu pour deux mille... deux
15 mille vingt-cinq (2025), si je ne me trompe pas.
16 Une estimation de la contribution à l'effacement
17 des besoins en puissance qui découle de la recharge
18 des véhicules électriques provenant d'Hilo, la
19 tarification dynamique et l'option GDP Affaires
20 pour les périodes au-delà de deux mille vingt-
21 sept/deux mille vingt-huit (2027-2028). Mais ce qui
22 est important ici de retenir c'est que le
23 Distributeur, puis je l'ai un petit peu mentionné
24 tout à l'heure, fait une vigie de façon continue
25 sur tout ce qui peut influencer la prévision de la

1 demande.

2 Donc, j'en suis à la section C du plan sur
3 l'efficacité énergétique. En fait, dans cette...
4 par rapport à l'efficacité énergétique, j'ai un peu
5 l'impression que c'est le Jour de la marmotte avec
6 les discussions que nous avons eues à l'occasion de
7 la Phase 1. On se souvient qu'en Phase 1, les
8 intervenants avaient... certains intervenants
9 avaient sorti un communiqué de presse d'Hydro-
10 Québec qui faisait référence au potentiel technico-
11 économique, et finalement avaient beaucoup
12 questionné les témoins du Distributeur sur
13 l'arrimage entre le contenu du Plan
14 d'approvisionnement, donc le contenu de la preuve
15 déposée dans le cadre de la Phase 1 du Plan
16 d'approvisionnement et le contenu du communiqué.
17 D'ailleurs, monsieur Lavigne a référé à ce
18 communiqué lors de... lors des contre-
19 interrogatoires de la journée de mardi. En fait,
20 les témoins en Phase 1 soulignaient que le vingt-
21 cinq terawattheures (25 TWh) qui est mentionné au
22 communiqué de presse ne représente pas le nouvel
23 objectif en économie d'énergie présenté dans le
24 Plan d'approvisionnement, il s'agit plutôt d'un
25 PTÉ, donc d'un potentiel technico-économique établi

1 en vingt vingt (2020) et duquel le Distributeur
2 souhaite se rapprocher.

3 Le Distributeur rappelait également à
4 l'occasion de cette Phase 1, puis monsieur Lavigne
5 nous l'a rappelé également hier, qu'Hydro-Québec
6 avait alors annoncé le lancement d'une démarche qui
7 permettra de déterminer les solutions qui
8 permettront de se rapprocher du plein potentiel
9 d'efficacité énergétique, et ce en collaboration
10 avec des experts et des organisations de différents
11 horizons. Donc, il s'agissait de lancer une
12 démarche en vue de déterminer les solutions de
13 toute nature qui permettront au Québec de se doter
14 de cibles ambitieuses et pour se rapprocher du
15 plein potentiel qui était estimé à vingt-cinq
16 terawattheures (25 TWh).

17 À la présente Phase 2, c'est plutôt par
18 rapport au plan d'action deux mille trente-cinq
19 (2035) d'Hydro-Québec que les intervenants ont
20 tenté de faire des comparaisons et tenter de faire
21 ressortir des incohérences alors - et c'est
22 ressorti très clairement des témoignages des
23 témoins du Distributeur - il n'y en a pas
24 d'incohérences. Il n'y a pas d'incohérences parce
25 qu'il n'y a pas de comparaison possible entre ces

1 deux documents.

2 En fait, il s'agit de deux exercices
3 distincts avec des finalités distinctes. Le plan
4 d'action vingt trente-cinq (2035) constitue une
5 ambition. Une ambition qui requiert des efforts
6 ainsi que la participation de plusieurs acteurs de
7 la société. Les volumes inscrits au Plan
8 d'approvisionnement constituent pour leur part les
9 efforts que le Distributeur peut réaliser en
10 fonction des éléments qui apparaissent les plus
11 concrets au moment de faire sa prévision. Donc, et
12 c'est ressorti clairement des témoignages, les
13 travaux doivent être suffisamment avancés afin de
14 pouvoir les ajouter dans sa prévision. Donc, le
15 Distributeur ne peut être d'accord avec ce qu'on a
16 entendu ce matin avec monsieur Raphals qui désirait
17 que l'on considère dès maintenant la cible
18 mentionnée dans le plan d'action au niveau des
19 efforts en efficacité énergétique. En fait, une
20 telle approche a comme effet - est très risquée - a
21 effectivement comme effet d'ajouter des risques.
22 Cela étant, le Distributeur réitère qu'il continue
23 de travailler de concert avec les différentes
24 parties prenantes afin d'activer les leviers et les
25 moyens qui lui permettront d'établir des cibles

1 plus ambitieuses qui se rapprochent du plein PTÉ
2 réalisable. D'ailleurs, depuis le dépôt du Plan en
3 novembre vingt-deux (2022), la contribution de
4 l'efficacité énergétique a été aussi de un point
5 trois térawattheure (1,3 TWh), ce qui l'a fait
6 passer à dix point deux (10,2). Puis, ce
7 rehaussement des cibles pour tous les secteurs
8 s'explique entre autres par une modification des
9 appuis financiers, l'introduction attendue de
10 nouveaux programmes ainsi que l'évolution de
11 différents programmes existants. Et comme il a été
12 mentionné, euh... j'ai un petit peu peur d'utiliser
13 l'expression, mais les éléments de la nouvelle
14 stratégie seront présentés en temps opportun. Cela
15 étant, sur ce sujet, je terminerais en disant que
16 cette hausse d'un point trois térawattheures (1,3
17 TWh) confirme ce que nous plaidions en juin, quant
18 à l'importance accordée par le Distributeur à
19 l'efficacité énergétique, de même que les efforts
20 que celui-ci entête consacrer, en fait, y consacre
21 et continuera d'y consacrer dans les prochaines
22 années.

23 J'en suis rendu à la section suivante, la
24 section D, voilà, sur la stratégie
25 d'approvisionnement. La stratégie

1 d'approvisionnement du Distributeur, tant en
2 énergie qu'en puissance, comme, je vous dirais,
3 préoccupation centrale, l'équilibre offre/demande.
4 Ce que je vous dis, ce n'est pas anodin. J'ai peut-
5 être un peu l'impression de radoter, de dossiers en
6 dossiers, mais il est important de rappeler que le
7 Distributeur a la responsabilité d'assurer la
8 sécurité et la fiabilité des approvisionnements. Il
9 doit être en mesure d'acquérir les quantités
10 inscrites au bilan. Il ne s'agit pas, contrairement
11 à ce que font certains intervenants, d'un simple
12 exercice arithmétique. On a des plus par ci, on
13 retranche un cent mégawatts (100 MW) par là, non.
14 Il y a des conséquences importantes inhérentes à la
15 responsabilité du Distributeur d'assurer
16 l'équilibre offre/demande. C'est un travail, ici,
17 qui est fait de façon responsable et consciencieuse
18 par des spécialistes dans leur domaine, chez le
19 Distributeur. Des experts dans leur domaine, pas
20 des experts, au sens juridique, mais des experts,
21 des personnes qui connaissent ce domaine-là, qui
22 font ça au quotidien.

23 Donc, la stratégie du Distributeur repose,
24 notamment sur un recours important au marché de
25 court terme, mais aussi le maintien de

1 l'approvisionnement de certains contrats existants
2 à leur échéance et acquisition de nouveaux
3 approvisionnements.

4 C'est ressorti, clairement, des audiences,
5 le Distributeur doit présenter un scénario moyen,
6 c'est clair. Mais la stratégie, ici que le
7 Distributeur présente, sa stratégie vise à
8 permettre la flexibilité en misant sur,
9 effectivement, ici, diversification des moyens. Une
10 diversification qui permet de pallier les risques
11 quant à l'offre et la demande en procurant,
12 justement, cette flexibilité. Donc, on parle d'une
13 flexibilité qui permet de s'adapter à l'aléa de la
14 demande.

15 J'ai bien aimé l'expression que madame...
16 je pense que c'est madame Souktani qui a utilisé
17 l'expression « les manettes ». On a une stratégie
18 qui présente, qui permet différentes manettes puis
19 je pense que c'est madame Souktani aussi qui a
20 utilisé le caractère dynamique de la stratégie.

21 Donc, je vous référerai ici, à l'extrait
22 que... d'ailleurs, je pense que madame Falardeau
23 l'a repris, là, cet extrait, ce matin, alors que
24 madame Souktani, justement, faisait référence à la
25 flexibilité et à la diversification de la stratégie

1 puis justement, ce que permet cette flexibilité-là.

2 Donc, comme je vous mentionnais, le
3 Distributeur prévoit avoir recours à de nouveaux
4 approvisionnementnements qui seront obtenus soit par des
5 appels d'offres de longs termes, soit par des
6 appels d'offres de courts termes. Puis ici, par
7 « de courts termes », on parle des contrats d'une
8 durée inférieure à un an.

9 Les appels d'offres à long terme, bon, j'en
10 ai parlé en introduction. On a l'appel d'offres AO-
11 2023-01 qui vise l'achat de mille cinq cents
12 mégawatts (1 500 MW) d'électricité produite à
13 partir de sources éoliennes qui devraient être
14 complétées prochainement. Donc, comme je le
15 mentionnais, les demandes d'approbation pour les
16 contrats devraient être déposées prochainement à la
17 Régie.

18 Par la suite, suivant l'analyse du réseau
19 afin, justement, d'identifier le potentiel
20 d'intégration résiduel de nouveaux projets, donc de
21 voir dans quelle zone, effectivement, ça peut être
22 plus facile, plus opportun, justement, d'intégrer
23 de nouveaux projets. Un appel d'offres de long
24 terme toute source pour répondre aux besoins qui
25 sont à combler à partir de l'automne deux mille

1 vingt-huit (2028) pourra être lancé.

2 Ensuite il y a les appels d'offres, ça a
3 été abondamment discuté, les appels d'offres de
4 court terme qui sont prévus pour l'acquisition de
5 mille quatre cents mégawatts (1400 MW) pour les
6 hivers vingt vingt-sept (2027), ainsi que... enfin
7 les hivers vingt vingt-sept/vingt vingt-huit (2027-
8 2028) ainsi que vingt vingt-huit/vingt vingt-neuf
9 (2028-2029), qui vise à équilibrer les bilans en
10 attendant que les nouveaux approvisionnements de
11 long terme soient opérationnels et donc soient
12 disponibles.

13 Le profil qui est recherché ici pour ces
14 appels d'offres de court terme, soit des blocs
15 d'énergie en base en hiver, diffère des achats de
16 court terme habituels. Puis les quantités, je vous
17 dirais que les quantités qui sont recherchées dans
18 le cadre de ces appels d'offres de court terme
19 justifient le délai pour lancer ceux-ci.

20 On a également parlé, on a également
21 discuté tout au long de cette Phase 2 du Plan
22 d'approvisionnement, de la hausse de la
23 contribution... enfin de la hausse à mille cinq
24 cents mégawatts (1500 MW) de la contribution des
25 marchés de court terme. Le Distributeur rappelle

1 que l'établissement d'une valeur de contribution
2 des marchés de court terme en puissance découle
3 d'un exercice qui est basé à la fois sur les
4 données historiques et sur son évaluation de
5 l'évolution future des marchés.

6 Donc, il s'agit d'établir la valeur la plus
7 réaliste possible et qui soit je vous dirais
8 suffisamment élevée pour éviter le recours non
9 requis à des approvisionnements de long terme. Et
10 suffisamment conservatrice pour assurer la
11 fiabilité des approvisionnements.

12 Donc, le Distributeur rappelle qu'il ne
13 vise pas ici à recourir systématiquement à la
14 contribution maximale des marchés de court terme
15 identifiés. Comme il a été déjà expliqué au Plan,
16 mais également dans des plans précédents, le
17 maintien d'une certaine marge de disponibilité pour
18 les achats de puissance sur les marchés de court
19 terme procure au Distributeur un ultime moyen pour
20 équilibrer finement le bilan de puissance à court
21 terme. Donc, si cette marge devait être
22 systématiquement planifiée à son maximum, mais elle
23 ne jouera plus son rôle d'équilibrage fin à plus
24 court terme afin de pallier les variations de la
25 demande.

1 En fait, je vous dirais par rapport à ça,
2 contrairement à l'affirmation de l'intervenant AHQ-
3 ARQ que l'on retrouve à son mémoire, cette approche
4 de marge de disponibilité n'a pas été rejetée par
5 la Régie de l'énergie dans sa décision D-2021-173.
6 En fait, on n'a absolument rien trouvé dans cette
7 décision qui va dans le sens des propos tenus par
8 l'intervenant, notamment le paragraphe... je crois
9 qu'il faisait référence au paragraphe 159 dans son
10 mémoire. En fait, on se souvient, c'était dans
11 cette décision, dans ce dossier il s'agissait de
12 l'approbation de caractéristiques et de grilles
13 pour le lancement d'un appel d'offres. Et au
14 paragraphe en question il était question du critère
15 de flexibilité dans le cadre de la grille, qui
16 permettait justement un pointage accru,
17 dépendamment de l'année... si jamais le
18 soumissionnaire donnait un choix quant à la mise en
19 service des différents approvisionnements.

20 Donc, les propos de la Régie, les propos
21 que la Régie a tenus c'était par rapport à la
22 grille, par rapport à ce critère de la grille et
23 aucunement par rapport à une marge de disponibilité
24 telle qu'on l'entend.

25 Toujours en lien avec l'augmentation

1 justement de la contribution des marchés de court
2 terme à quinze cents mégawatts (1500 MW). Il y a
3 également la question du partage de réserve. Le
4 Distributeur a considéré un deux cents mégawatts
5 (200 MW) au niveau du partage de réserve. Il
6 considère cette évaluation comme conservatrice. Et
7 celle-ci, comme il a mentionné, sera réévaluée
8 chaque année suivant l'évolution des marchés.

9 Mais... et j'ai mis une référence ici à ce
10 qu'on avait mentionné et qui demeure valable, parce
11 qu'on avait plaidé en phase 1 du plan. Il ne faut
12 toutefois pas... il ne faut toutefois pas confondre
13 justement le partage de réserve avec le deux mille
14 six cents mégawatts (2600 MW) qui est inscrit au
15 rapport du NPCC.

16 Toujours en lien avec la contribution des
17 marchés de court terme, un mot rapide. Justement,
18 on n'en a pas parlé durant les audiences, puis on a
19 eu différentes questions en DDR qui ont été posées
20 par rapport à cette question-là.

21 Un autre élément important ici à
22 considérer, c'est l'entente de partage qui est
23 survenue avec la province voisine de l'Ontario. Un
24 autre élément, justement, de cette stratégie, c'est
25 le maintien des contrats qui arrivent à échéance.

1 Là, c'est un petit peu plus loin dans le plan
2 d'argumentation.

3 Voilà, c'est la section F, effectivement.
4 Par rapport à ça, bien, le Distributeur souligne
5 ici que sa stratégie pour maintenir
6 l'approvisionnement associé aux contrats qui
7 arrivent à échéance, elle doit être conforme au
8 cadre juridique en vigueur.

9 Ça va de soi comme information, mais ça
10 implique, surtout que le Distributeur ne peut pas
11 simplement prolonger ou conclure de contrats de gré
12 à gré avec un fournisseur pour les contrats qui
13 découlent d'appels d'offres et qui arrivent à leurs
14 fins, même pour les contrats qui découlent des
15 appels d'offres et qui arrivent à leurs fins.

16 Donc, ici, de façon particulière, on parle
17 des parcs éoliens dont les contrats, les
18 premiers... C'est les contrats qui ont été conclus
19 suite aux premiers appels d'offres éoliens qui
20 arrivent à échéance durant les prochaines années.

21 Donc, on a parlé du projet de règlement sur
22 la capacité maximale de production d'un parc éolien
23 pour les fins d'un programme d'achat d'électricité
24 de source éolienne, qui a été publié à la Gazette
25 Officielle du treize (13) septembre deux mille

1 vingt-trois (2023), puis qui vise à permettre
2 d'optimiser la valeur de production des parcs
3 existants dont les contrats, tels que je le
4 mentionnais, arrivent à échéance au plus tard en
5 décembre deux mille trente-deux (2032).

6 Donc, je vous dirais, ici, il s'agit
7 d'éviter le démantèlement d'actifs qui sont
8 toujours fonctionnels puis qui ont encore un
9 certain nombre d'années de vie utile.

10 Tel qu'il est apparu de la preuve, le
11 Distributeur a eu différents échanges, justement,
12 avec les fournisseurs des projets visés. Ce qui a
13 permis de confirmer l'intérêt pour un tel
14 programme, mais également la faisabilité, notamment
15 en regard de l'entretien vigoureux des éoliennes de
16 la part des promoteurs.

17 On comprend également que puisque les
18 différents parcs ont été amortis durant la période
19 initiale du contrat, on peut s'attendre à des prix
20 plus intéressants que les prix qui avaient été
21 fixés initialement. Donc, on est dans une
22 situation, justement, où on vise à optimiser des
23 actifs.

24 Donc, le Distributeur estime, par ailleurs,
25 qu'il est adéquat et même logique d'attendre la

1 publication du règlement avant de déposer sa
2 demande à la Régie. Je sais qu'effectivement,
3 certains intervenants... Je pense que c'est le
4 RNCREQ qui a manifesté un certain empressement à ce
5 que le Distributeur dépose sa demande même si le
6 règlement n'était pas encore édicté. Le
7 Distributeur est d'avis qu'il est logique
8 d'attendre que le règlement soit pris, mais malgré
9 ceci, le Distributeur a commencé, malgré tout, la
10 rédaction des documents, en tenant compte du projet
11 de règlement et ceci, afin justement d'accélérer
12 les choses.

13 Et en temps opportun, donc lorsque le
14 règlement sera pris et que la preuve du
15 Distributeur sera complète par rapport à ça, il
16 pourra déposer sa demande à l'occasion de la
17 Phase 4 du présent dossier.

18 Quant aux contrats pour les petites
19 centrales hydraulique ou les centrales de
20 cogénération, le Distributeur travaille à
21 l'élaboration de stratégies pour le maintien de
22 ceux-ci. On peut penser peut-être à des programmes
23 d'achats, par exemple.

24 Section suivante, je vais passer rapidement
25 à la section suivante, c'est sur l'OÉA et le TRI,

1 donc l'option d'électricité additionnelle ainsi que
2 le tarif de relance industrielle. Ils sont
3 dorénavant considérés comme des moyens de gestion
4 tout comme pour la tarification dynamique, ou
5 encore Hilo, plutôt que pris en compte de façon
6 implicite, oui, ça a une incidence sur le taux de
7 réserve, mais il n'y a pas que ça qui a une
8 incidence effectivement ici sur le taux de réserve
9 et je réfère à la preuve et au paragraphe que l'on
10 retrouve dans le plan d'argumentation.

11 Prochain sujet, l'abaissement de tension.
12 Vous aurez compris, le Distributeur est d'avis que
13 la contribution de l'abaissement de tension dans le
14 bilan doit demeurer à deux cent cinquante mégawatts
15 (250 MW).

16 Je vous ai dit un petit peu plus tôt que le
17 Distributeur a la responsabilité d'assurer la
18 sécurité puis la fiabilité des approvisionnements,
19 puis que l'établissement d'un bilan, bien, ce n'est
20 pas qu'un exercice arithmétique, en fait, il y a
21 des conséquences à ça, puis je pense qu'on a là un
22 bel exemple ici lorsqu'il est question
23 d'abaissement de tension.

24 On a un intervenant ici, l'AHQ-ARQ, qui
25 suggère d'augmenter la contribution de ce moyen,

1 mais pour ce faire omet toutes les explications,
2 tous les éléments qui ont été avancés par le
3 Distributeur, et en fait, il omet, je vous dirais,
4 la réalité opérationnelle, donc les considérations
5 qui doivent être prises en compte par le
6 Distributeur.

7 D'abord, le Distributeur rappelle qu'il a
8 la responsabilité de respecter les normes et de
9 protéger la qualité du service chez le client.
10 Donc, il doit prendre à ce titre différents
11 éléments. Donc, il ne s'agit pas uniquement
12 d'établir une valeur sur des hypothèses théoriques.
13 Il doit notamment, le Distributeur, respecter les
14 exigences relatives à la tension d'alimentation aux
15 points de raccordement, comme on retrouve, qui est
16 mentionné au texte des Conditions de service. Puis
17 pour assurer justement la qualité puis la
18 continuité du service conformément à cette norme,
19 il doit restreindre une partie de son réseau à
20 l'abaissement de tension. C'est ce qui a été
21 mentionné en preuve.

22 Donc, on a aussi l'évolution de la charge
23 et des investissements sur chacun des postes qui
24 oblige aussi le Distributeur à valider
25 régulièrement l'admissibilité des différents postes

1 à l'abaissement de tension.

2 Puis enfin, lors des abaissements, il peut
3 arriver que des variations de tension, tout en
4 respectant les normes en vigueur, affectent les
5 activités de certains clients branchés en moyenne
6 tension. Donc, dans ce cas, effectivement, il se
7 peut que des clients communiquent avec le
8 Distributeur afin de demander de ne pas être soumis
9 aux abaissements de tension.

10 Tout ça, bref, pour vous dire qu'il y a
11 quand même un certain nombre de contraintes
12 opérationnelles qui font en sorte qu'il y a des
13 limites qui doivent être considérées au niveau de
14 l'utilisation de ce moyen.

15 Même la nature des charges qui s'ajouteront
16 dans le futur pourrait ne pas permettre
17 l'abaissement de tension ou avoir le même effet.
18 Donc, une hausse de la demande ne signifie pas
19 nécessairement une augmentation de la contribution
20 de l'abaissement de tension.

21 Donc, on ne peut pas avoir une approche
22 purement mathématique qui ne tient pas compte du
23 reste, qui ne tient pas compte de la réalité
24 opérationnelle.

25 Cela étant, le deux cent cinquante

1 mégawatts (250 MW) qui est inscrit au bilan est
2 quand même validé à la lumière des résultats des
3 tests d'abaissement qui sont rapportés par le
4 Transporteur et vise à refléter la contribution qui
5 est attendue lors d'un événement de pointe
6 hivernale.

7 Donc, à cet égard, je vous dirais que les
8 résultats des hivers deux mille dix-neuf/deux mille
9 vingt (2019-2020) sont les meilleures indications
10 justement parce qu'ils ont été réalisés en période
11 hivernale. Donc, on a eu pendant ces périodes-là le
12 deux cent quatre-vingts mégawatts (280 MW) qui
13 correspond à la fourchette haute de la contribution
14 qui peut être observable lors d'une pointe extrême.

15 Donc, l'ensemble des éléments puis
16 l'ensemble de la preuve qui a été faite par le
17 Distributeur sur cette question confirme la
18 raisonnablement du deux cent cinquante mégawatts
19 (250 MW) inscrit par le Distributeur dans son bilan
20 pour l'abaissement de tension.

21 Donc, ça fait le tour de mon argumentation.
22 Ça fait le tour justement des éléments que j'avais
23 à vous partager en augmentation dans le cadre de
24 cette Phase 2.

25 Donc, le Distributeur soumet à la Régie

1 justement que sa preuve est complète et probante.
2 Il demande justement à la Régie d'approuver le Plan
3 d'approvisionnement, ou d'approuver la Phase 2 du
4 Plan d'approvisionnement. Je vous remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Turmel. Monsieur Dupont, avez-vous
7 une question? Madame Falardeau?

8 Mme ESTHER FALARDEAU :

9 Oui, bonjour, Maître Turmel.

10 Me SIMON TURMEL, HQ :

11 Bonjour.

12 Mme ESTHER FALARDEAU :

13 J'aurais un commentaire que j'aimerais avoir de
14 votre part. Quand je lis à la page 5, au bas de la
15 page 5 :

16 Le Distributeur est d'avis que sa
17 prévision s'avère plausible et
18 réaliste.

19 Je suis un petit peu surprise du terme
20 « plausible », je le trouve un peu faible. Moi,
21 j'aurais aimé lire « solide », « robuste », t'sais,
22 je veux dire, on a confiance en notre prévision.
23 Là, la prévision, elle est plausible. Ça veut dire
24 c'est possible, mais bon, on ne va pas rentrer dans
25 la sémantique, la définition de ce que ça se dit.

1 Donc, quand vous avez entendu hier, donc un premier
2 commentaire là-dessus, puis peut-être le mettre en
3 parallèle à l'évaluation qu'on a entendue de
4 l'AQCIE hier par rapport à la demande liée à la
5 décarbonation de la clientèle industrielle qui
6 disait qu'ils ne se reconnaissaient pas dans votre
7 prévision, là. Donc, est-ce que vous pourriez juste
8 nous faire un petit commentaire là-dessus, est-ce
9 qu'effectivement vous aussi vous estimez qu'il y a
10 peut-être une marge d'erreur plus large qu'on
11 pourrait s'attendre à avoir à cet égard-là.

12 Me SIMON TURMEL, HQ :

13 En fait, je vais vous dire dans un premier temps,
14 effectivement peut-être le mot « plausible » ce
15 n'est peut-être pas - on aurait pu utiliser
16 effectivement un mot qui est plus représentatif de
17 la situation, c'est-à-dire que le Distributeur est
18 confiant, effectivement, dans sa prévision, puis je
19 pense que c'est important de rappeler que le
20 Distributeur est confiant.

21 Ce qu'on doit comprendre toutefois, enfin
22 la prévision ça se fait par enveloppe de
23 croissance, et c'est notamment par rapport aux
24 clients industriels également. Je pense l'élément
25 qu'on voulait faire ressortir c'est

1 qu'effectivement il y a quand même un certain
2 nombre d'inconnus dans le futur. La décarbonation,
3 on arrive effectivement dans des éléments nouveaux
4 qui peuvent avancer assez rapidement, mais malgré
5 ceci, le Distributeur demeure très confiant dans sa
6 prévision, puis on a l'engagement du gouvernement.
7 La carboneutralité deux mille cinquante (2050),
8 c'est un engagement du gouvernement, puis c'est
9 quelque chose qui est important à considérer ici.
10 C'est un engagement pour le Québec, donc pour
11 l'ensemble de la clientèle du Québec, pour
12 l'ensemble du Québec. Donc, c'est un élément
13 important à considérer ici, puis qui fait en sorte
14 que le Distributeur est d'autant plus, je vous
15 dirais, confortable, confiant, dans sa prévision
16 que ce n'est pas juste lui tout seul dans son coin,
17 c'est vraiment, c'est le Québec qui avance vers la
18 décarbonation, c'est l'ensemble du secteur incluant
19 le secteur auquel vous faites référence de façon
20 particulière.

21 Mme ESTHER FALARDEAU :

22 D'accord. Maintenant, vous avez entendu aussi les
23 témoins de l'AQCIE nous parler de... d'appels
24 d'offres qui présentent un profil de livraison
25 cyclable, puis c'est des choses auxquelles vous

1 avez déjà... que vous avez déjà inclus dans vos
2 appels d'offres. Comment est-ce que vous avez réagi
3 à cette recommandation-là de l'AQCIE? Est-ce que
4 c'est quelque chose que vous voyez d'un bon oeil ou
5 avantages, désavantages?

6 Me SIMON TURMEL, HQ :

7 Regardez, je vous dirais que l'ensemble, avant de
8 lancer un appel d'offres de la part du
9 Distributeur, le Distributeur examine les
10 différents - examine quels sont ses besoins,
11 regarde quels sont ses besoins, et puis c'est sûr
12 que les caractéristiques ensuite qui vont... qu'il
13 va soumettre pour approbation, ça va être les
14 caractéristiques qui vont permettre de répondre le
15 mieux à ses besoins. Est-ce que ça pourrait être du
16 cyclable? Je ne me prononcerai pas sur cette
17 question, mais je suis certain que c'est le genre
18 de choses qui va être examiné, puis qui va être
19 analysé pour voir si, effectivement, c'est ce qui
20 serait le plus opportun. Ça pourrait être autre
21 chose également.

22 Mais ce qui est important à comprendre ici,
23 c'est que le Distributeur, lorsqu'il examine...
24 lorsqu'il examine c'est quoi finalement le produit
25 qui est nécessaire préalablement à un appel

1 d'offres, il regarde... il regarde c'est quoi ses
2 besoins, puis il regarde quel produit, finalement,
3 serait le plus susceptible de correspondre le plus
4 adéquatement, justement, à ses besoins. Donc, je ne
5 me prononcerai pas sur le cyclable de façon
6 particulière, mais ce que je peux vous dire c'est
7 que le Distributeur fait ses devoirs préalablement
8 au lancement d'un appel d'offres, là.

9 Mme ESTHER FALARDEAU :

10 Je comprends. C'est une des options qui sera
11 considérée, mais ce qui sera sélectionné au bout du
12 compte, ça va être ce qui va être considéré comme
13 optimal.

14 Me SIMON TURMEL, HQ :

15 Le plus opportun et le plus optimal, exactement.

16 Mme ESTHER FALARDEAU :

17 Opportun. Je ne voulais pas utiliser le mot
18 « opportun » parce que...

19 Me SIMON TURMEL, HQ :

20 Ah! Ou optimal.

21 Mme ESTHER FALARDEAU :

22 Ou optimal. C'est ça. Je vous remercie de vos
23 réponses. Donc, je n'ai plus de questions. Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Madame Falardeau. Alors, je n'aurai pas

1 d'autres questions pour la formation. Merci, Maître
2 Turmel pour votre argumentation.

3 Me SIMON TURMEL, HQ :

4 Je vous remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci beaucoup. On va poursuivre avec maître
7 Bourbeau pour l'AQCIE-CIFQ. On va prendre une pause
8 de deux, trois minutes pour permettre le dépôt du
9 plan d'argumentation.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, le tout est déposé.

15 Me GUILLAUME BOURBEAU :

16 Oui, en bonne et due forme.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Excellent! Alors, Maître Bourbeau, à vous la
19 parole.

20 PLAIDOIRIE PAR Me GUILLAUME BOURBEAU :

21 Bonjour à tous. Merci pour votre patience pendant
22 qu'on procédait au dépôt. Il me fait plaisir de
23 vous présenter l'argumentation finale de l'AQCIE-
24 CIFQ dans le cadre de la Phase 2. Ma présentation
25 va être divisée en trois parties. D'abord, on va

1 adresser les lacunes et problématiques qu'on a
2 observées dans les prévisions du Distributeur en ce
3 qui a trait à l'augmentation des ventes de quatre
4 térawattheures (4 TWh) dans le sous-secteur
5 « autres industriel grandes entreprises ». Après
6 ça, on va discuter des impacts de ce que l'AQCIE-
7 CIFQ considère comme étant une surestimation des
8 besoins en lien avec la prévision et l'augmentation
9 des ventes pour quatre térawattheures (4 TWh),
10 ainsi que la suggestion proposée par l'intervenant
11 afin de palier à ce problème et au moins, en fait,
12 afin de mitiger les conséquences de cette
13 problématique-là. Finalement, on va faire un
14 dernier commentaire en ce qui a trait à
15 l'optimisation d'approvisionnement en énergie
16 éolienne.

17 Donc, commençons tout d'abord par la
18 première portion. Dans l'état d'avancement 2023 du
19 Plan d'approvisionnement 2023-2032, le Distributeur
20 présente au tableau 2.1 son estimation des ventes
21 d'électricité par secteurs de consommation. On y
22 voit, dans la période qui va de deux mille vingt-
23 deux (2022) à deux mille trente-deux (2032) que les
24 ventes d'électricité vont passer globalement de
25 cent soixante-dix-neuf point trois térawattheures

1 (179,3 TWh) en deux mille vingt-deux (2022) à deux
2 cent seize point un térawattheures (216,1 TWh) en
3 deux mille trente-deux (2032), ce qui représente
4 une croissance des ventes de trente-six point huit
5 térawattheures (36,8 TWh).

6 En ce qui a trait au secteur « industriel
7 grandes entreprises », le secteur qui concerne plus
8 particulièrement l'AQCIE-CIFQ, l'augmentation des
9 ventes est marquée, on passe de cinquante-cinq
10 point quatre térawattheures (55,4 TWh) en deux
11 mille vingt-deux (2022) à soixante-douze point sept
12 térawattheures (72,7 TWh) en deux mille trente-deux
13 (2032) pour une croissance totale de dix-sept point
14 trois (17,3 TWh), dépassant donc de dix point neuf
15 térawattheures (10,9 TWh) les estimations initiales
16 prévues au Plan d'approvisionnement en deux mille
17 vingt-deux (2022). Donc, quand même, la situation a
18 passé en un an de quelque chose qui a été un peu
19 plus conservateur à une augmentation qui est
20 substantielle, qui est non négligeable.

21 Le Distributeur explique cette croissance
22 de... Là, vous m'excuserez, mais c'est onze point
23 deux térawattheures (11,2 TWh). Ça dépend... bien,
24 en fait de la phrase qu'on regarde. Si je me fie,
25 par exemple, au tableau... bien, en fait, à B-0168,

1 on parle d'abord de dix point neuf térawattheures
2 (10,9 TWh). Et, après ça, lorsqu'on regarde les
3 mesures avec les estimations de baisse pour tant la
4 filière batteries, la décarbonation industrielle,
5 on se retrouve à trois point sept (3,7 TWh) et sept
6 point cinq (7,5 TWh). Donc, on a une différence de
7 point trois térawattheures (,3 TWh) entre les deux
8 lignes. D'abord, on a dix point neuf (10,9 TWh) et
9 lorsqu'on regarde vraiment individuellement filière
10 batteries, c'est trois point sept (3,7 TWh) et sept
11 point cinq (7,5 TWh). Donc, si on additionne les
12 deux, on n'est pas tout à fait sur le même chiffre.
13 Mais ce n'est pas particulièrement important.

14 Le chiffre qui nous intéresse, nous du côté
15 de l'AQCIE-CIFQ, c'est l'augmentation de sept point
16 cinq térawattheures (7,5 TWh) parmi laquelle on
17 retrouve plus de la moitié de cette augmentation
18 attribuée au sous-secteur « autres industriel
19 grandes entreprises », lequel regroupe des
20 entreprises oeuvrant dans l'agroalimentaire, la
21 transformation du bois, la production de ciment, la
22 production d'équipements de transport ainsi que la
23 production d'autres produits manufacturiers, le
24 tout tel qu'il nous a été indiqué et détaillé par
25 le Distributeur lorsqu'on a fait la demande dans

1 notre demande de renseignements.

2 Donc, suivant cette réponse... en fait
3 suivant la réponse fournie à l'engagement 3 qui a
4 été souscrit dans le cadre de la présente phase, le
5 Distributeur nous indique qu'il y a dans le
6 sous-secteur « autres industriel grandes
7 entreprises » quatre-vingt-trois (83) abonnés dans
8 cette section. Et ils sont tous liés à la catégorie
9 tarifaire L. Donc, quatre-vingt-trois (83) abonnés
10 ça peut sembler pas beaucoup, mais c'est une
11 variété... (Problème de son.) Est-ce que tout est
12 correct? J'entends pas d'écho, donc ça devrait
13 fonctionner.

14 Donc, il est à noter qu'à l'occasion du
15 plan d'accroissement de deux mille vingt-deux
16 (2022), le Distributeur avait initialement estimé
17 la croissance des ventes dues à la décarbonation à
18 zéro point deux (0,2 TWh) dans le même secteur. Et
19 là après ça, lorsqu'on cumule les deux informations
20 qui nous ont été données par le Distributeur, le
21 quatre térawattheures (4 TWh) et le point zéro deux
22 térawattheures (0,2 TWh), on se retrouve avec une
23 augmentation globale, là, sur la... estimée dans le
24 Plan d'approvisionnement à quatre point deux
25 térawattheures (4,2 TWh). Ça nous a été confirmé

1 par monsieur Marc-André Lavigne à l'occasion du
2 contre-interrogatoire du Distributeur.

3 Donc, léger commentaire sur cet élément-là.
4 En deux mille vingt-deux (2022), dans la même...
5 dans le même sous secteur, on est à zéro point deux
6 (0,2 TWh). L'année suivante, on se retrouve à
7 quatre térawattheures additionnels, pour un total
8 de quatre point deux (4,2). Donc, il y a
9 certainement eu une sous-estimation ou une
10 surestimation à un certain moment. Et nous, c'est
11 ce qu'on tente d'adresser dans les commentaires qui
12 sont formulés par l'AQCIÉ-CIFQ.

13 Donc, à l'occasion de la demande
14 renseignements de l'AQCIÉ-CIFQ, on a demandé au
15 Distributeur de préciser la proportion des quatre
16 points deux térawattheures (4,2 TWh) qui doit
17 provenir de chaque type d'industrie, donc du
18 conventionnel agroalimentaire, la production de
19 ciment, produits manufacturiers, et le tout selon
20 les prévisions proposées par le Distributeur. Et le
21 Distributeur justement, il n'a pas été en mesure de
22 nous préciser de quelle façon le quatre point deux
23 térawattheures (4,2 TWh) était réparti entre les
24 différents types d'industries. Plutôt, il estime,
25 en fait il affirme que l'estimation de la

1 croissance des ventes s'effectue par enveloppe de
2 croissance et, là je le cite... je cite la réponse
3 qui a été fournie par le Distributeur : « Il ne
4 peut isoler la croissance par sous-secteur. » Et
5 cette information-là par rapport à l'enveloppe de
6 croissance a été réitérée une seconde fois dans le
7 cadre de la contestation de la réponse qui avait
8 été fournie.

9 Plus tard pendant l'interrogatoire, le
10 contre-interrogatoire du Distributeur le dix-huit
11 (18) mars, donc lundi lorsqu'on a questionné
12 monsieur Lavigne, qui représentait le Distributeur,
13 bien celui-ci a tenu de son propre chef à rappeler
14 cet élément-là une nouvelle fois, en précisant par
15 la suite que les prévisions relatives à
16 l'augmentation des ventes, dont les enveloppes de
17 croissance en sont l'assise, sont établies à partir
18 des données qui sont disponibles pour le secteur
19 industriel. Et même, je souligne au passage que
20 lorsque maître Turmel est passé et s'est fait poser
21 la question par madame Falardeau concernant comment
22 est-ce qu'on est capable de concilier le témoignage
23 des représentants de l'AQCIE-CIFQ avec la réalité
24 qu'il y a... que le Distributeur a estimé un quatre
25 térawattheures (4 TWh) d'augmentation, bien la même

1 réponse fut réitérée encore une fois. Donc, on
2 fonctionne par enveloppe de croissance. Donc, ces
3 trois mots-là justifient à eux seuls quatre
4 térawattheures (4 TWh) d'augmentation
5 additionnelle. Ce qui est quand même fou. Et malgré
6 les demandes répétées de la part de l'AQCIE-CIFQ
7 d'obtenir plus de précision par rapport à cette
8 augmentation-là, qui est non négligeable
9 certainement.

10 Donc, d'emblée, l'AQCIE-CIFQ soutient
11 qu'une augmentation en ce sens c'est pas
12 négligeable. Et ça suppose une série de
13 transformations majeures qui vont s'opérer à court
14 et à moyen terme dans les industries qui sont
15 incluses dans ce sous-secteur. Et là, comme je
16 disais, on a reçu l'information par rapport au
17 quatre-vingt-trois (83) abonnés dans la catégorie
18 tarifaire L. C'est quatre-vingt-trois (83), ça peut
19 sembler pas beaucoup d'intervenants et justement,
20 nous, de notre côté, on a deux points à faire
21 valoir par rapport à ça.

22 D'abord, le quatre-vingt-trois (83)
23 effectivement on aurait pu être en mesure, du côté
24 du Distributeur, de faire des vérifications
25 additionnelles par rapport à ces quatre-vingt-trois

1 (83) abonnés. C'est pas comme s'il y en avait mille
2 (1000), deux mille (2000) ou peu importe. On aurait
3 pu faire des vérifications plus dirigées et, par le
4 fait même, ça suppose aussi, quatre-vingt-trois
5 (83) abonnés, que c'est quatre-vingt-trois (83)
6 réalités différentes, des entreprises qui ont leurs
7 propres exigences, leurs propres marchés, la
8 compétitivité, qui sont... que ce soit à l'échelle
9 nationale ou à l'échelle internationale.

10 Donc, comme on a vu hier, les représentants
11 de l'AQIC-CIFQ, messieurs Jocelyn Allard et Louis
12 Germain connaissent très bien, très, très bien les
13 industries qui composent leur groupe d'intérêt. Ils
14 connaissent très, très bien leurs membres et ils
15 ont témoigné quant au fait que leurs membres, qui
16 se retrouvent inclus dans le sous-secteur « autres
17 industrie grandes entreprises », ils n'ont pas
18 indiqué, ils n'ont pas confirmé à l'heure actuelle
19 un potentiel de décarbonation qui serait aussi
20 massif et qui permettrait, de quelque façon que ce
21 soit, de justifier le quatre point deux
22 térawattheures (4,2 TWh) d'augmentation des ventes
23 d'ici deux mille trente-deux (2032).

24 Ces témoignages sont d'abord très
25 crédibles. Vous avez même du côté du banc, posé des

1 questions par rapport aux démarches qui avaient été
2 faites par les représentants des intervenants, par
3 monsieur Allard et par monsieur Germain, auprès de
4 leurs membres pour obtenir plus d'information. Et
5 ils ont confirmé, effectivement, qu'ils ont
6 rencontré leurs membres. Ils ont posé des
7 questions. Lorsqu'ils ont reçu l'information de la
8 part du Distributeur par rapport à l'augmentation
9 de quatre térawattheures (4 TWh), ils se sont posés
10 des questions. Ils se sont même remis en question
11 en se disant : « Bien, est-ce qu'il y aurait
12 quelque chose qu'on aurait manquée? Est-ce qu'il y
13 a des informations auxquelles on n'a pas accès qui,
14 finalement, permettraient d'éclaircir ces chiffres-
15 là qui nous sont fournis? »

16 Et finalement, la réponse, bien,
17 c'est : « Non, on ne voit pas de potentiel
18 directement de décarbonation au sein des industries
19 qui composent ces groupes-là, autant au niveau des
20 scieries, que ce soit dans l'agroalimentaire et
21 caetera.

22 Et pourtant, ces témoignages-là qui sont
23 crédibles, non équivoques, ils viennent directement
24 contredire les représentants du Distributeur à
25 l'effet que dans le sous-secteur « Autres industrie

1 grandes entreprises », on voit un potentiel de
2 décarbonation rapide en raison, notamment, c'est ce
3 qui a été expliqué, de la variété des activités du
4 secteur ainsi que la maturité des équipements et de
5 leur adoption.

6 C'est là où on perçoit qu'il y a un
7 faiblesse dans le concept d'enveloppe de
8 croissance. Si c'était si clair et si,
9 effectivement, les enveloppes de croissance qui
10 permettaient aussi bien au Distributeur de prévoir
11 l'augmentation des ventes, à ce moment-là, pourquoi
12 est-ce que la réalité qui a été décrite par les
13 intervenants de l'AQCIE-CIFQ sont en complètes
14 contradictions avec, justement, les prévisions du
15 Distributeur?

16 Donc, en effet, messieurs Allard et Germain
17 ont tous deux affirmé qu'en plus du fait que le
18 potentiel de décarbonation n'est pas aussi
19 substantiel que le Distributeur l'estime, les
20 industries que l'AQCIE-CIFQ représente se voient
21 actuellement confrontées à deux problématiques
22 additionnelles qui ont pour effet de ralentir, de
23 manière déterminante, le processus de décarbonation
24 dans le secteur industriel, c'est-à-dire la
25 compétitivité du prix de l'énergie, du prix de

1 l'électricité, en regard par exemple surtout du gaz
2 naturel qui est une des sources qui alimentent
3 beaucoup le secteur industriel au Québec et même à
4 l'international, ainsi que l'accessibilité aux
5 blocs d'énergies convoités.

6 Donc, on a parlé aussi des formulaires à
7 être remplis, des demandes qui doivent être
8 approuvées non pas par Hydro-Québec, mais plutôt
9 par le ministère, une instance complètement
10 différente qui a des liens, certes, avec Hydro-
11 Québec, mais pas des liens directs.

12 La décision, il y a une influence d'Hydro-
13 Québec par ses prévisions, par son plan
14 d'approvisionnement, mais dont le mot de la fin
15 appartient principalement au ministère pas à Hydro-
16 Québec.

17 Donc, en conséquence de ce qui précède, il
18 apparaît évident que la prévision du Distributeur
19 concernant les ventes additionnelles de quatre
20 point deux térawattheures (4,2 TWh) dues à la
21 décarbonation, c'est exagéré. Et ce n'est
22 certainement pas en phase avec la réalité
23 individuelle de chacun des abonnés visés.

24 On aurait pu faire l'effort, du côté du
25 Distributeur, de contacter les abonnés, ça n'a pas

1 été fait. De surcroît, la fiabilité d'une telle
2 estimation de la part du Distributeur n'a jamais
3 été démontrée de quelque façon que ce soit au
4 courant de la présente phase et ce n'est pas les
5 occasions qui manquaient de ce côté-là.

6 Par ailleurs, selon l'AQIC-CIFQ, la
7 prévision de novembre deux mille vingt-trois (2023)
8 n'en est pas une qu'elle qualifierait de centrée
9 puisqu'elle reflète les ambitions du gouvernement
10 quant à la réduction des GES et ce, alors que le
11 Distributeur, lui-même, admet qu'au cours de cette
12 période de transition énergétique, une incertitude
13 significative subsiste concernant le niveau et le
14 rythme d'augmentation de la demande en électricité
15 liée à la décarbonation industrielle.

16 Ce n'est pas pour rien qu'on utilise le mot
17 « plausible » parce qu'il demeure une part de
18 risques, il demeure une part de variations à
19 laquelle le Distributeur n'est pas capable de
20 répondre avec certitude.

21 Il n'a pas de problème, en soi, avec ça
22 parce que tout au long de la présente phase, le
23 thème qui est ressorti c'est la particularité de la
24 présente phase, la particularité du présent plan
25 d'approvisionnement.

1 On est dans un contexte qui ne s'est pas
2 répété... Bien, en fait, qui n'existait pas. Un
3 contexte qui n'existait pas dans les précédentes
4 années. Un contexte de changements, de prises de
5 décisions gouvernementales, mais aussi de rareté
6 d'énergie.

7 Donc, dans ce contexte-là, l'AQCIE
8 considère que la prévision de l'augmentation des
9 ventes de quatre point deux térawattheures
10 (4,2 TWh) dans le sous-secteur « Autres
11 industriels » est manifestement surestimée pour les
12 raisons suivantes en résumé : l'impact incertain
13 des mesures gouvernementales annoncées, la variété
14 des situations relatives à chacun des quatre-vingt-
15 trois (83) abonnés inclus dans ce sous-secteur,
16 l'impact financier des coûts d'investissement
17 requis dans le cadre d'une conversion vers
18 l'électricité, la compétitivité des industries en
19 regard du coût de l'électricité et l'impact de la
20 transition, par ailleurs, va avoir un impact sur la
21 compétitivité également. L'accessibilité des
22 technologies permettant la transition vers une
23 alimentation en électricité, les contraintes
24 administratives sous-jacentes, notamment le
25 formulaire d'autorisation pour le raccordement d'un

1 projet d'une puissance de cinq mégawatts (5 MW) et
2 plus ainsi que l'octroi des blocs d'énergie, donc
3 ce dont je discutais juste avant.

4 Donc, considérant l'ensemble des facteurs
5 énumérés précédemment, l'AQCIÉ-CIFQ soutient qu'il
6 existe un risque non négligeable que la croissance
7 des ventes dans le sous-secteur « Autres industriel
8 grande entreprises » ait été surestimé et, ce
9 faisant, la fiabilité des prévisions du
10 Distributeur est insatisfaisante pour servir de
11 base aux engagements d'achat d'électricité ferme de
12 long terme qui résulteraient des divers appels
13 d'offres prévus au tableau 3.4.

14 Et juste pour être clair sur cet élément-
15 là, ça a transparu très clairement des
16 interventions des représentants de l'AQCIÉ-CIFQ, on
17 n'est pas à l'encontre de la transition
18 énergétique, on est même... on est même dans la
19 mouvance qui est prônée par le gouvernement dans le
20 sens de décarbonation. Puis, nécessairement, c'est
21 quelque chose qui... c'est un objectif qui est
22 louable, de un, et qui sera, selon l'avis des
23 intervenants, atteint éventuellement. Sauf qu'il ne
24 faut pas non plus presser les choses, il ne faut
25 pas accélérer, bien en fait, prévoir des offres, en

1 fait, des appels d'offres qui ne concorderaient pas
2 avec les besoins réels des abonnés.

3 Et c'est là-dessus, et c'est pour cette
4 raison que là on entre dans la deuxième partie de
5 mon argumentaire qui concerne les impacts résultant
6 des besoins inférieurs aux besoins prévus et les
7 pistes - la piste de solution principale dont on a
8 discuté, c'est-à-dire l'énergie cyclable.

9 Dans un contexte où la demande est plus
10 faible qu'initialement anticipée, le Distributeur
11 doit s'ajuster à la situation en réduisant les
12 livraisons d'électricité conformément à
13 l'article 71.1 de la Loi sur la Régie de l'énergie
14 en procédant en priorité à l'acquisition d'énergie
15 prévue aux contrats résultant des appels d'offres
16 laissant ainsi une quantité d'électricité
17 patrimoniale qui est inutilisée.

18 Évidemment, c'est des notions que vous
19 connaissez bien mieux que moi parce que vous êtes
20 dans le milieu et moi non, mais il y a une
21 différence majeure dans le coût de l'énergie
22 patrimoniale par rapport à l'énergie qui est prévue
23 en vertu des appels d'offres.

24 Comme indiqué par la Formation pendant la
25 présente audience, le processus d'approbation du

1 présent Plan se déroule dans un contexte plus
2 qu'incertain qu'à l'habitude et un tel contexte
3 génère nécessairement sa part de risques. En effet,
4 il est plus important que jamais de faire preuve de
5 prudence et d'utiliser tous les moyens possibles
6 afin de s'assurer que les approvisionnements
7 concordent avec la demande en croissance, le tout
8 afin que le prix de l'électricité au Québec demeure
9 quand même compétitif.

10 Et c'est ce qui est, en fait, c'est la
11 raison même de la présence de l'AQCIE-CIFQ dans le
12 contexte, c'est de maintenir un prix de
13 l'électricité qui est juste et qui permet une
14 compétitivité dans le milieu industriel
15 certainement.

16 Selon les estimations de l'AQCIE-CIFQ, une
17 différence de un térawattheure (1 TWh) entre les
18 besoins réels et les besoins prévus pourraient
19 représenter une dépense additionnelle de quarante
20 et un point six millions (41,6 M) pour l'ensemble
21 des consommateurs. Donc, non seulement pour les
22 industriels, mais également pour le résidentiel et
23 le commercial.

24 Certainement, les coûts en électricité sont
25 appelés à augmenter dans les prochaines années au

1 rythme de l'augmentation de la demande en
2 électricité dans un contexte de décarbonation. Or,
3 l'AQIC soutient qu'une surestimation hâtive des
4 coûts pourrait entraîner des répercussions non
5 négligeables sur le maintien des tarifs
6 d'électricité, et à terme avoir un impact négatif
7 sur la compétitivité des grands consommateurs
8 industriels d'électricité, c'est ce dont monsieur
9 Allard a témoigné dans son... lorsqu'il s'est
10 présenté devant vous hier.

11 Conséquemment, l'AQIC souhaite - l'AQIC-
12 CIFQ - souhaite que des moyens soient pris afin
13 d'éviter que les clients du Distributeur assument
14 les conséquences d'une surestimation des besoins.
15 C'est tout à fait raisonnable dans le présent
16 contexte étant donné que de part et d'autres, on
17 constate l'incertitude du mandat, l'incertitude
18 propre au présent plan d'approvisionnement,
19 notamment par la définition des exigences et des
20 caractéristiques des appels d'offres de long terme.
21 Et c'est là que notre solution entre en ligne de
22 compte.

23 En considérant que les propositions
24 d'appels d'offres de long terme découlant du Plan
25 d'approvisionnement seront, selon toute

1 vraisemblance, présentées très prochainement devant
2 la Régie pour fins d'approbation, il est essentiel
3 que la Régie formule maintenant, à l'issue de la
4 présente audience, des recommandations qui
5 permettront de guider le Distributeur dans les
6 caractéristiques des appels d'offres qu'il entend
7 soumettre.

8 D'ailleurs, Madame Falardeau, vous avez
9 posé une question directement à maître Turmel sur
10 la volonté du Distributeur ou la perspective du
11 Distributeur à l'égard des mesures d'énergie
12 cyclable à l'intérieur des appels d'offres. La
13 réponse de maître Turmel a été très
14 claire : « Bien, on va prendre ce qui... on va
15 prendre les contrats qui permettent de mieux
16 répondre aux besoins du Distributeur et aux besoins
17 également de la population et des consommateurs. »

18 Mais du côté de l'AQCIE-CIFQ, on constate
19 nécessairement qu'un des besoins premiers du
20 Distributeur en ce moment, c'est de pallier à
21 l'incertitude de la prévision, c'est une des... en
22 fait, c'est un des enjeux qui est au coeur du
23 présent Plan d'approvisionnement. Et de cette
24 façon, si on inclut des clauses d'énergie cyclable
25 qui permettent de s'adapter en conséquence, en

1 fonction de la demande réelle et non pas en
2 fonction de la demande prévue en fonction des
3 enveloppes de croissance, pour ce que ça veut dire,
4 bien, à ce moment-là, on va avoir un meilleur prix
5 d'électricité au Québec, une meilleure
6 compétitivité, également, des industries.

7 Donc, à cette fin, afin de réduire le
8 risque monétaire résultant d'une réduction de
9 l'approvisionnement patrimoniale associé à des
10 besoins réels, inférieur aux besoins prévus,
11 l'AQIC-CIFQ recommande à la Régie d'exiger que les
12 distributeurs examinent l'inclusion dans la
13 fourniture d'énergie cyclable dans ses appels
14 d'offres.

15 Comme cela a été fait dans l'appel
16 d'offres, on donnait un exemple, D-2002-01,
17 autorisé dans la décision... bien, en fait, de deux
18 mille deux (2002) et le contrat a été finalement
19 approuvé en deux mille trois (2003). Vous aviez
20 même donné un exemple d'un... en fait, d'un appel
21 d'offres dans lequel ce type de clause-là était
22 inclus en deux mille vingt et un (2021). Donc, il
23 n'y a pas de raisons pour lesquelles on se
24 restreindrait dans un contexte où ça s'y prête,
25 particulièrement en deux mille vingt-trois (2023),

1 mais de deux mille vingt-quatre (2024).

2 Et là, finalement, pour conclure avec notre
3 dernière recommandation en ce qui a trait à
4 l'énergie éolienne et c'est toujours dans une
5 perspective de favoriser, là, de... en fait, de
6 prévoir les besoins et la demande, d'être
7 conséquent avec ce qui est anticipé. Donc, en
8 regard des calculs et des explications qui ont été
9 présentées par monsieur Paul Paquin, relativement à
10 un scénario qui inclurait un approvisionnement de
11 source éolienne dans les appels d'offres à venir,
12 l'AQCIE-CIFQ recommande d'optimiser les
13 approvisionnements requis en considérant un retour
14 d'énergie sur une base saisonnière ou mensuelle,
15 encore là, justement, pour gérer la demande réelle
16 en contribuant davantage à la pointe du réseau afin
17 de réduire la valeur de l'approvisionnement de
18 court terme sur une base hivernale.

19 En effet, selon l'AQCIE-CIFQ, il y a lieu
20 d'optimiser les approvisionnements requis, en
21 considérant un pourcentage de retour d'énergie
22 différent pour les mois d'hiver dans le cas d'un
23 approvisionnement de source éolienne. En
24 conséquence, l'AQCIE-CIFQ demande à la Régie
25 d'exiger que le Distributeur présente une analyse

1 qui prend en considération différents pourcentages
2 de retour d'énergie, dans le cas de la production
3 éolienne afin qu'il ne procède aux appels d'offres
4 à long terme visés au tableau 3.4. Donc, je vous
5 remercie beaucoup de votre attention.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci beaucoup, Maître Bourbeau. Monsieur Dupont,
8 aviez-vous une question?

9 M. PIERRE DUPONT :

10 Je vous remercie, Madame la Présidente. Pierre
11 Dupont, pour la formation. Maître Bourbeau, je
12 voudrais juste... Votre dernière recommandation,
13 puisque je retournais dans le tableau pendant que
14 vous la mentionnez. Je veux juste... O.K., non, j'y
15 suis. Donc :

16 [...] demande à la Régie d'exiger que
17 le Distributeur présente une analyse
18 qui prend en considération différents
19 pourcentages de retour d'énergie dans
20 le cas de la production éolienne avant
21 qu'il ne procède aux appels d'offres à
22 long terme visés au tableau 3.4.

23 Puis les appels d'offres de longs termes, ils sont
24 prévus en deux mille vingt-quatre (2024), les
25 lancer en deux mille vingt-quatre (2024), c'est ça

1 que j'allais voir, dans le tableau. Je retourne,
2 oui.

3 Me GUILLAUME BOURBEAU :

4 Je suis en train d'ouvrir le tableau, en parallèle.

5 M. PIERRE DUPONT :

6 3.4, c'est vraiment ce qui est prévu. C'est deux
7 mille vingt-quatre (2024), on est déjà rendu en...
8 au printemps, merci. Merci, Madame la Présidente,
9 le temps va trop vite. Au printemps, on analyse.
10 Donc, il n'y a pas de risques qu'il soit lancé en
11 deux mille vingt-cinq (2025), de retarder pour les
12 clients que vous représentez, il n'y a pas de
13 risques là? Il n'y a pas d'urgence à lancer un
14 appel d'offres, on sait que les besoins sont prévus
15 à l'automne. Les besoins de deux mille vingt-neuf
16 (2029), donc à l'automne deux mille vingt-huit
17 (2028), là, on est... ça prend... ça prend au moins
18 trois, quatre ans de processus. Donc, on retarde un
19 peu, on retarde, on retarde?

20 Me GUILLAUME BOURBEAU :

21 Bien, en fait, votre question est à... bien, en
22 fait, vous me demandez si, du côté de l'AQCIE-CIFQ,
23 on aurait un intérêt à ce que les appels d'offres
24 de longs termes soient reportés, quand même, d'une
25 certaine période.

1 Je pense que de notre côté, on,
2 effectivement, on juge que procéder à un appel
3 d'offres long terme, ici et maintenant, en deux
4 mille vingt-quatre (2024), alors qu'on achève à
5 peine d'examiner le Plan d'approvisionnement, dans
6 lequel on a soulevé plusieurs problématiques et
7 incertitudes, procéder directement avec un appel
8 d'offres de long terme, ça serait peut-être un peu
9 imprudent, mais... sous toute réserve de
10 l'appréciation de la Régie, de ce côté-là.

11 M. PIERRE DUPONT :

12 Je vous remercie, en tout cas, je ne prends pas
13 pour acquis, mais je comprends que pour eux, le
14 risque qu'on manque d'approvisionnement n'est pas
15 là, pour deux mille vingt-huit (2028), deux mille
16 vingt-neuf (2029), donc ils sont prêts à vivre avec
17 ça.

18 Me GUILLAUME BOURBEAU :

19 Bien, en fait, du côté de l'AQCIE, c'est vraiment,
20 on est plus dans la surestimation, dans les dangers
21 de la surestimation et non pas dans les dangers de
22 la sous-estimation. Et si jamais, en fait, on ne
23 procède pas tout de suite à l'appel d'offres de
24 long terme, bien, il y a quand même la possibilité
25 d'y aller avec des appels d'offres de court terme

1 puis de réviser les besoins de ce côté-là.

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Je vous remercie.

4 Me GUILLAUME BOURBEAU :

5 Merci beaucoup.

6 M. PIERRE DUPONT :

7 Ça complète, Madame la Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci, Monsieur Dupont. Madame Falardeau?

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 Pas de questions, merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 J'aurais peut-être une question.

14 Me GUILLAUME BOURBEAU :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 En fait, quand je repense au témoignage des
18 représentants, dont monsieur Germain pour la CIFQ,
19 on a compris qu'une des préoccupations des membres
20 de la CIFQ, c'est que... c'est le fait que
21 l'obligation de desservir a été limitée de façon
22 importante dans un contexte de transition
23 énergétique, considérant que le Distributeur
24 n'était même pas en mesure de répondre aux
25 demandes, donc, et que certains membres se sont vu

1 refuser leur demande de blocs de plus de cinq
2 mégawatts (5 MW).

3 Est-ce que... là, en même temps... là, il y
4 a cette problématique-là, donc on n'a pas assez
5 d'énergie pour répondre à la demande de la grande
6 industrie. En même temps, vous considérez que les
7 prévisions en termes de demande additionnelle liée
8 à la décarbonation dans le secteur industrielle,
9 elle est surestimée, donc on peut retarder les
10 appel d'offres, on...

11 Me GUILLAUME BOURBEAU :

12 En fait...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 J'ai un peu de difficulté à comprendre. T'sais, il
15 y a comme deux éléments qui se... qui pourraient
16 s'annuler, là. Peut-être que la prévision de quatre
17 virgule deux térawattheures (4,2 TWh), elle est
18 surestimée, mais s'il y a plus d'énergie, bien, il
19 pourrait y avoir plus de projets qui soient
20 acceptés par le ministre parce qu'il y a quand même
21 aussi un des critères qui est lié à la capacité
22 d'Hydro de livrer. Bref, on est... c'est la poule
23 ou l'oeuf. Je ne sais pas comment... je n'ai
24 peut-être pas la bonne expression, là.

25

1 Me GUILLAUME BOURBEAU :

2 Oui, c'est même une question qui avait été posée
3 par maître Neuman hier, la même ligne de questions,
4 donc je ne peux pas nécessairement témoigner non
5 plus pour les intervenants qui ont expliqué leurs
6 raisons hier. À ce moment-là, je vous référerai
7 aux transcriptions...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est bon.

10 Me GUILLAUME BOURBEAU :

11 ... mais je peux quand même me permettre le
12 commentaire que oui, il y a de l'énergie
13 disponible. En fait, ce que monsieur Allard disait,
14 c'est qu'il y a de l'énergie disponible, mais
15 l'accessibilité à cette énergie-là dépend entre
16 autres d'une volonté de décarb... bien en fait,
17 d'aller vers la décarbonation, et cette
18 décarbonation-là passe par le fait d'avoir un prix
19 compétitif et... Parce que si on s'en va puis qu'on
20 va vers les projets, pour que ce soit pour... bien
21 en fait, accroître la masse industrielle au Québec
22 ou tout simplement pour faire un changement dans
23 les méthodes de production, bien, dans tous les
24 cas, il faut que ça demeure quelque chose qui est
25 compétitif puis d'attrayant. Donc, l'attractivité

1 de cette source d'énergie là par rapport aux autres
2 alternatives dont le gaz naturel. C'est ça.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. On comprend très bien. Merci, Maître
5 Bourbeau...

6 Me GUILLAUME BOURBEAU :

7 Je vous remercie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... pour votre argumentation. Alors, on va
10 poursuivre avec maître Turmel pour la FCEI.

11 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

12 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Donc, je suis
13 prêt. J'ai donc déposé... normalement, vous devriez
14 avoir le plan d'argumentation. Je serai assez bref,
15 parce que dans cette Phase 2, la FCEI avait trois
16 questions assez ciblées, mais qui ne sont pas sans
17 importance. Donc... Et c'est aussi un contexte
18 quand même particulier, là, depuis plusieurs années
19 que certains sont à la Régie, je pense notamment à
20 monsieur le régisseur Dupont, et même vous, et même
21 les autres aussi. Ça va être la première fois, je
22 pense, qu'on a... on a un contexte où le Plan
23 d'approvisionnement est... vit dans un contexte
24 éminemment changeant quant à la demande et quant
25 aux appels d'offres requis, et ça peut peut-être

1 vouloir signifier une façon un petit peu différente
2 de regarder et d'apprécier pour la Régie cette
3 année ce plan qui a été déposé.

4 Donc, un des premiers sujets qui a été
5 déposé par la Régie sur lequel la FCEI s'est
6 intéressée, c'est donc la décarbonation des
7 procédés industriels en lien avec la question de
8 l'hydrogène vert. Entendons-nous bien ici, la FCEI
9 est tout à fait en faveur avec ce type de projet
10 là, mais devant... voudrait bien comprendre et
11 voudrait s'assurer que Hydro-Québec, dans son
12 appréciation de l'industrie, fasse une appréciation
13 qui soit juste.

14 Et dans l'interrogation... dans le
15 processus de demande de renseignements, on
16 constatait qu'Hydro-Québec avait... considérait un
17 apport marginal de la production d'hydrogène vert
18 au moyen de la gestion de la demande de la
19 puissance. Donc, il semblait peut-être... peut-être
20 parce qu'il manquait d'informations à ce moment-là
21 et donc dès la Phase 1 la FCEI notait une approche
22 qui nous apparaissait indûment conservatrice. C'est
23 toujours un peu la question : sommes-nous trop
24 conservateurs ou pas assez conservateurs? On est
25 dans un plan, on le sait bien, personne n'a jamais

1 raison dans ce type de dossier, mais il faut
2 utiliser les outils méthodologiques les plus... les
3 plus efficaces.

4 Donc, dans... HQ prévoit dorénavant deux
5 point sept térawattheures (2,7 TWh)... deux point
6 neuf térawattheures (2,9 TWh) de besoin en énergie
7 et quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) de
8 besoin de puissance à l'avancement du plan. Malgré
9 ça, HQ... donc, on avait cru qu'un an plus tard HQ
10 aurait peut-être adouci ou... son regard indûment
11 conservateur, c'est ce qu'il n'a pas fait. Et... et
12 HQ demande... et là je cite :

13 Est d'avis qu'il serait hâtif de
14 s'avancer sur la hauteur des
15 contributions marginales de ce secteur
16 à la planification des moyens de
17 gestion de la demande de puissance.

18 Alors donc, on a quand même noté dans... et donc ce
19 type de phrase, de commentaire du Distributeur nous
20 fait s'interroger sur qu'est-ce qu'on peut aller
21 chercher réellement quant à la gestion de la
22 puissance, quant à l'interruptibilité. Et la
23 conséquence de ça c'est de faire en sorte de
24 demander moins de puissance à l'égard d'appels
25 d'offres à venir, là.

1 La FCEI a noté que le facteur d'utilisation
2 entre le Plan et l'État d'avancement est passé de
3 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) à soixante-
4 quatorze pour cent (74 %). Et donc on est revenu
5 sur ces questions-là à l'audience. Le témoin de la
6 FCEI, monsieur... monsieur Gosselin a quand même
7 décrit trois ou quatre raisons qui apparaissent
8 claires, là. Et au fur et à mesure que tous et
9 chacun connaissent de plus en plus ou de mieux en
10 mieux l'industrie, l'industrie verte, de
11 l'hydrogène vert, bien dans un premier temps, la
12 technologie, il a été clairement affirmé que
13 l'hydrogène vert les technologies sont quasi tous
14 interruptibles, confirmé par Hydro-Québec. Donc, il
15 y a une intention claire, là, exprimée par le
16 ministre d'exiger des... notamment et là on
17 parlait, on ne fait pas de point sur une industrie,
18 mais on parlait notamment de cette industrie dans
19 la Mauricie qui avait un grand projet, là,
20 d'interruptibilité.

21 Aussi sur l'intention des clients. Quand
22 les clients dans la nouvelle mouture doivent
23 remplir le fameux formulaire, là, qui fait partie
24 du processus de cinq mégawatts (5 MW) et plus, ils
25 doivent j'allais dire pas se déshabiller, mais ils

1 doivent quand même donner une information très
2 claire sur, bon, le type de puissance requise et
3 surtout vont-ils s'interrompre ou pas. Et c'est
4 encore plus précis, je pense, dans la question de
5 l'hydrogène vert.

6 Donc, clairement cette information-là, elle
7 est dans la... dans les dossiers qui sont... elle
8 est dans les dossiers d'Hydro-Québec. Et rappelons
9 aussi que dans... à plusieurs reprises, autant sur
10 le site du Ministère qui a été déposé, là, C-FCEI-
11 0039 et C-FCEI-0040, le formulaire, il s'agit d'un
12 critère, la question d'interruptibilité, pour avoir
13 accès à de la puissance.

14 Donc, nous, on est toujours un peu
15 dubitatif quand on entend les témoins de HQ dire :
16 oui, mais ils pourraient faire... même s'ils
17 donnent, ils disent qu'ils sont... qu'ils vont
18 s'interrompre dans le formulaire, après ça, ça
19 pourrait peut-être changer. Je pense que c'est...
20 ce n'est plus le cas. C'était peut-être le cas dans
21 l'ancien processus, mais maintenant c'est tellement
22 un caractère important quant au fait d'avoir ou de
23 ne pas avoir de capacité de puissance, que je pense
24 que l'information donnée à HQ doit être prise pour
25 acquise.

1 C'est pour cela que, à l'égard de la
2 première recommandation, la FCEI, j'allais dire
3 maintient celle qu'elle a mise dans sa preuve et...
4 et là je le fais sans égard à la réponse déposée
5 sous pli confidentiel de l'engagement 4, dans
6 laquelle il y a de l'information, dans laquelle on
7 pourra peut-être ajouter l'information quant au...
8 au dénominateur.

9 Mais clairement je pense que la proposition
10 qu'on vous fait, la FCEI, de regarder avec prudence
11 la proposition de HQ sur cette question-là, elle
12 n'est pas dénuée d'intérêt. Surtout que la
13 puissance... en conséquence, on pense... la
14 conséquence de ça c'est que la puissance des appels
15 d'offres hivernaux quant à nous devrait être
16 réduite de l'équivalent. On dit trois cents
17 mégawatts (300 MW), avec l'information que l'on a,
18 pour passer donc de mille quatre cents (1400 MW) à
19 mille cent mégawatts (1100 MW). Donc, ça fait de la
20 quantité en moins dans ce type d'appel d'offres
21 hivernal.

22 Maintenant quant au deuxième aspect de
23 trois questions qu'on a voulu traiter, l'aléa de la
24 demande, c'est vrai qu'avec l'adoption... la
25 modification de la Loi l'an dernier, le cadre... la

1 Loi sur Hydro-Québec et la Loi sur la Régie de
2 l'énergie à l'égard de la fameuse obligation de
3 servir pour les entités de cinq mégawatts (5 MW) et
4 plus, doit faire en sorte que du point de vue de
5 l'approvisionnement à long terme, la Régie doit
6 s'interroger sur : Y a-t-il lieu d'aménager, je ne
7 dis pas de changer le tout au tout, mais d'aménager
8 l'analyse des aléas de la demande dans le contexte
9 où quand Hydro-Québec fait un regard prospectif sur
10 la période, elle essaie de faire son regard
11 prospectif qu'elle a toujours fait, mais là, le
12 fait que des demandes sont, entre-temps déposées et
13 tous ne gagneront pas et tous n'auront pas le gros
14 lot.

15 Alors, il y a comme une restriction, un
16 effet d'entonnoir qui fait en sorte que ce que vous
17 suggère la FCEI, c'est qu'on ne prétend pas avoir
18 la réponse, mais certainement il y a peut-être lieu
19 de s'interroger dans une prochaine phase.

20 On avait invoqué la Phase 4 en fin de
21 parcours ou lors de l'audience ou l'autre du
22 prochain dossier tarifaire, mais plus tôt que tard
23 sur cette question-là à l'effet de savoir est-ce
24 que c'est pertinent de calculer l'aléa de la
25 demande comme on l'a toujours fait depuis vingt-

1 cinq (25) ans, maintenant, vingt-quatre (24) ans?

2 Je pense que dans le nouveau contexte
3 énergétique, dans le contexte de la transition et
4 dans le nouveau contexte législatif, la Régie peut
5 se permettre de demander à Hydro-Québec de
6 réfléchir sur la question au-delà de dire : « Bien,
7 c'est comme ça qu'on l'a fait, puis on l'a toujours
8 fait comme ça. » On pense qu'on peut aller un peu
9 plus loin.

10 Maintenant, à l'égard de la troisième
11 question de trois que nous avons abordées, soit la
12 question, bon, des appels d'offres à venir eu égard
13 aux contrats déjà existants. C'est vrai que quand
14 on regarde ça, on se dit : Bien... et c'était un
15 peu révélateur la question de maître Neuman à
16 monsieur Gosselin là-dessus : « Oui, mais ce n'est
17 pas un peu contre-intuitif? » Nous, au contraire,
18 on pense qu'il y a certainement lieu d'être ouverts
19 dans ces appels d'offres-là, de ne pas discriminer,
20 mais en même temps, si on fait un appel d'offres
21 qui fait en sorte que les anciens gagnants auront
22 toujours une longueur d'avance pour X raisons et ou
23 que leurs installations physiques pourraient avoir
24 un effet négatif sur le prix ultime des
25 approvisionnement, bien, on pense qu'il vaut la

1 peine de réfléchir un peu. L'idée n'est pas
2 d'exclure des participants, l'idée est de faire en
3 sorte, en ayant, notamment, peut-être, deux types
4 d'appels d'offres, d'obtenir le meilleur des...
5 j'allais dire des rapports qualité-prix, pour les
6 nouveaux approvisionnements de nouveaux joueurs sur
7 des nouveaux sites versus des nouveaux
8 approvisionnements sur, entre guillemets,
9 « d'anciens ou de nouveaux joueurs » sur d'anciens
10 ou de nouveaux sites qui ont été réaménagés ou ré-
11 « infrastructurés », si je peux utiliser, tiens,
12 ici, un néologisme en fin d'après-midi.

13 Alors, donc, ça conclut, Madame la
14 Présidente, nos questions un peu chirurgicales, nos
15 trois questions. Je vous remercie de votre écoute.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Turmel. Monsieur Dupont, pas de
18 question?

19 Mme ESTHER FALARDEAU :

20 Je n'ai pas de question, merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je n'aurai pas de question non plus, Maître Turmel.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, merci pour vos représentations, votre
3 argumentation. Donc, à bientôt. Je vois qu'il est
4 quinze heures dix (15 h 10). Est-ce que, Maître
5 Paquet, vous seriez prête à nous présenter votre
6 argumentation?

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Oui, bonjour, Madame la Présidente. Oui, en fait,
9 je serais prête. J'ai déjà déposé le plan sur le
10 SDÉ, c'est la cote C-GRAME-0053. Donc, je pourrais
11 procéder immédiatement.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait, on vous écoute.

14 PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

15 Donc, je ne sais pas si c'est nécessaire, mais
16 Madame la Greffière, peut-être, vous pouvez
17 afficher le plan d'argumentation qu'on retrouve
18 sous C-GRAME-0053. Et je vais débiter tout de suite
19 avec l'introduction par rapport au contexte du
20 présent dossier.

21 Donc, on sait que la présente Phase 2 porte
22 sur la stratégie d'acquisition d'approvisionnements
23 additionnels qui sont requis en énergie et en
24 puissance dans le contexte qu'on connaît de
25 transition énergétique.

1 Il y a quand même le contexte législatif et
2 réglementaire qui est également en évolution. Et on
3 constate qu'il y a un exercice de modernisation de
4 la Loi sur la Régie de l'énergie qui est en cours
5 et puis il y a divers projets de loi et de
6 règlements qui sont déposés, qui ne seront pas
7 nécessairement encore adoptés, mais qui pourraient
8 avoir un impact sur la demande en énergie et en
9 puissance suite à leur adoption sur l'horizon du
10 plan.

11 Enfin, on vous rappelle que le gouvernement
12 a énoncé des préoccupations économiques, sociales
13 et environnementales dans son décret de
14 préoccupations 1697-2022, qui doivent être
15 considérées par la Régie dans le cadre de la
16 décision que vous aurez à rendre au présent
17 dossier.

18 J'aborde maintenant la première section de
19 l'argumentation qui porte sur les stratégies pour
20 équilibrer les bilans de puissance et d'énergie.
21 Donc, il y a trois stratégies qui ont été
22 identifiées.

23 Par rapport à l'efficacité énergétique, on
24 vous rappelle dans la décision D-2023-144, la
25 formation a décidé que les impacts potentiels du

1 projet de Loi 41 étaient prématurés et on a limité
2 l'enjeu, là, qui porte sur l'efficacité énergétique
3 aux justifications des écarts entre les prévisions
4 déposées en phase 1 et en phase 2.

5 Dans le présent dossier, le Distributeur
6 justifie le rehaussement de sa planification des
7 interventions en efficacité énergétique de un point
8 trois térawattheures (1,3 TWh) sur l'horizon du
9 Plan par la bonification des appuis financiers,
10 l'introduction attendue de nouveaux programmes et
11 l'évolution de différents programmes existants.
12 Mais ces éléments-là n'ont pas été... n'ont pas
13 nécessairement été précisés et le Distributeur
14 indique : ce sera précisé en temps opportun.

15 Donc, comme on a énoncé dans notre preuve,
16 selon le GRAME, la contribution de l'efficacité
17 énergétique sur les besoins en puissance est peut-
18 être très éloignée de son plein potentiel et il y a
19 des modifications à la loi qui pourraient
20 permettre, là, d'en augmenter la contribution.

21 Mais considérant les informations
22 disponibles à ce jour et dans le contexte
23 réglementaire actuel, on vous recommande de vous
24 déclarer satisfait de la mise à jour des prévisions
25 relatives aux mesures en efficacité énergétique.

1 Concernant maintenant la demande en
2 puissance et en énergie liée à la recharge des
3 véhicule électriques. Je suis rendue à la page 3,
4 Madame la Greffière, si vous voulez descendre un
5 peu le plan. On a traité du règlement modifiant le
6 Règlement pour les véhicules zéro émission et on
7 sait que le Distributeur en a tenu compte dans sa
8 nouvelle prévision.

9 Par ailleurs, en ce qui concerne la fin
10 annoncée des subventions qui émanaient du Programme
11 « Roulez vert », on constate qu'effectivement ça
12 pourrait peut-être modifier la progression de
13 l'électrification du parc automobile qui est
14 anticipée, mais comme ça a été indiqué par le
15 témoin du Distributeur, il y a d'autres variables
16 qui vont devoir être prises en compte, notamment la
17 variation des taux d'intérêts, et il nous indiquait
18 que ce serait des éléments qui seraient pris en
19 compte dans le cadre du dépôt de l'État
20 d'avancement deux mille vingt-quatre (2024).

21 Donc, considérant les données qui sont
22 disponibles, le GRAME soumet que la demande... la
23 croissance de la demande en énergie pour
24 l'électrification des transports reflète de manière
25 réaliste le nombre de véhicules électriques qui

1 sera en circulation d'ici deux mille trente-deux
2 (2032).

3 Concernant la demande en puissance qui est
4 liée à la recharge des véhicules électriques, donc
5 le Distributeur a indiqué qu'en plus des moyens de
6 gestion de la demande en puissance, il a considéré
7 une offre éventuelle qui va favoriser le
8 déplacement pour la recharge des véhicules
9 électriques en dehors des périodes de pointe. Il
10 évalue l'impact de cette offre-là à moins cent
11 quatre-vingt-dix mégawatts (-190 MW) de besoins en
12 puissance à l'horizon du Plan.

13 Donc, c'est un peu difficile de contredire
14 cette estimation-là considérant que l'offre n'est
15 pas encore déposée. Je pense qu'on va pouvoir,
16 lorsqu'elle sera déposée et qu'elle sera en
17 vigueur, voir effectivement quels sont les impacts
18 de cette offre.

19 Considérant maintenant le nouveau règlement
20 pour la recharge publique, là, pour le service de
21 recharge rapide public, on sait que ça a été... il
22 y a des modifications qui ont été adoptées très
23 récemment en mars deux mille quatre (2004)... en
24 mars deux mille vingt-quatre (2024). Et puis, en
25 audience, le témoin du Distributeur nous a dit que

1 selon lui, il n'anticipait pas d'impact très
2 significatif, là, suite à l'adoption de ces
3 modifications tarifaires là considérant que la
4 recharge sur le réseau de bornes publiques
5 représente moins de dix pour cent (10 %) des
6 besoins énergétiques liés à l'électrification du
7 parc automobile.

8 Donc, comme on l'a énoncé, on vous soumet
9 que l'impact de la recharge des véhicules
10 électriques découlant de l'électrification des
11 transports est pris en compte de manière réaliste
12 par le Distributeur. Puis, nos recommandations
13 visent plutôt des suivis, donc on recommande à la
14 Régie de demander au Distributeur d'effectuer un
15 suivi dans le cadre du prochain Plan
16 d'approvisionnement. Donc, deux suivis, un suivi de
17 l'impact de l'offre tarifaire qui vise... qui va
18 viser à favoriser le déplacement de la recharge des
19 véhicules électriques et un suivi de l'impact des
20 modifications à la réglementation concernant le
21 service public de recharge rapide.

22 Maintenant, troisième stratégie pour
23 équilibrer les besoins en puissance et en demande
24 et en énergie, excusez-moi. Donc, en ce qui
25 concerne le GRAME, je me suis davantage attardée,

1 là, à la stratégie concernant le maintien des
2 contrats éoliens. Et on sait qu'il y a un programme
3 d'achat d'électricité, là, qui est prévu suivant
4 l'entrée en vigueur du règlement sur la capacité
5 maximale de production d'un parc éolien.

6 L'article 74.3 de la Loi permet
7 effectivement au Distributeur de demander à la
8 Régie d'approuver les modalités d'un programme
9 d'achat d'électricité pour - de source
10 renouvelable.

11 En réponse à certaines de nos demandes, le
12 Distributeur précise qu'il y a eu des échanges avec
13 les fournisseurs de projet qui sont visés par ce
14 programme qui ont été en mesure de lui confirmer
15 qu'ils pourront gérer le risque associé à la
16 fiabilité de leurs équipements au-delà de la durée
17 contractuelle originale. Également, le témoin du
18 Distributeur nous indiquait que c'est un prix
19 d'achat d'électricité, il y a un prix d'achat qui
20 va être déterminé selon les modalités du programme.

21 Donc, le GRAME recommande à la Régie de se
22 déclarer satisfaite des informations fournies
23 concernant la stratégie de maintien des quantités
24 contractuelles des contrats éoliens qui viendront à
25 échéance, là, à l'horizon deux mille trente-deux

1 (2032), et on vous soumet qu'une Phase 4 serait un
2 forum approprié pour en traiter comme ça a été
3 suggéré par la présidente de la Formation.

4 J'aborde maintenant la deuxième section qui
5 porte sur l'acquisition de nouveaux
6 approvisionnements. Donc, on sait que les
7 modifications dans la Loi sur la Régie de l'énergie
8 qui découlent de l'adoption du projet de Loi 2
9 permettent dorénavant au gouvernement de
10 sélectionner des projets de plus cinq mégawatts
11 (5 MW) qui répondent à ses critères de sélection,
12 mais en tenant compte notamment des capacités
13 techniques du Distributeur.

14 Là, je vous ai mis un extrait de la Loi
15 - du projet de Loi 2 - et j'indique, là, en
16 page 8... 7 de mon plan les articles 7 et 10 de la
17 Loi. Simplement pour... simplement pour faire
18 valoir qu'effectivement la Loi prévoit qu'avant de
19 délivrer une autorisation de distribution, le
20 ministre doit tenir compte des capacités techniques
21 du titulaire du droit exclusif pour le raccordement
22 ainsi que des retombées économiques et des impacts
23 sociaux et environnementaux de l'utilisation de
24 l'électricité demandée.

25 Donc, on sait que le gouvernement a reçu,

1 là, plusieurs demandes de projet pour un total de
2 vingt-cinq mille quatre-vingt-quatorze mégawatts
3 (25 094 MW) avant le trente et un (31) mars deux
4 mille vingt-trois (2023), donc il y a un an dans le
5 secteur industriel et les secteurs émergents. Donc,
6 on peut constater de ces signaux-là
7 qu'effectivement, il y a une augmentation de la
8 demande en énergie et en puissance et le témoin du
9 Distributeur nous a confirmé que la décision
10 finale, finalement, concernant l'octroi de blocs
11 d'électricité va émaner du gouvernement. Et ça sera
12 fait... ça sera fait en fonction de l'exercice de
13 prévision du Distributeur qui est effectuée selon
14 des enveloppes de croissance.

15 Donc, selon... selon le GRAME, considérant
16 l'importance, là, de pouvoir rencontrer la demande
17 qui est nécessaire pour la décarbonation, on vous
18 soumet que le Distributeur ne peut pas prendre le
19 risque que ses approvisionnements soient
20 insuffisants pour pouvoir répondre à la demande
21 d'ici deux mille trente-deux (2032). Et on vous
22 soumet que les appels d'offres qui sont prévus par
23 le Distributeur devraient être considérés comme des
24 approvisionnements additionnels minima. Donc, on
25 vous recommande de vous déclarer satisfaite de la

1 mise à jour de la prévision de la demande en
2 puissance et en énergie, incluant l'impact des
3 mesures d'efficacité énergétique.

4 J'aborderais maintenant la dernière partie
5 de mon plan d'argumentation qu'on trouve à la page
6 8 qui porte sur les appels d'offres de long terme
7 et les critères de sélection. Donc, dans la
8 décision D-2023-144, la Régie avait retenu l'enjeu
9 soulevé par le GRAME à l'égard de notre
10 préoccupation pour que appels d'offres envisagés
11 par le Distributeur soient de source renouvelable.
12 Et je vous réfère au paragraphe 135 de la décision.

13 En vertu de l'article 72 alinéa 2 de la Loi
14 sur la Régie, on vous rappelle que la Régie doit
15 tenir compte, pour l'approbation des plans
16 d'approvisionnement, des préoccupations
17 économiques, sociales et environnementales qui vous
18 sont indiquées par le gouvernement par décret.

19 Donc, la Régie doit, je le rappelle,
20 considérer le décret 1697-2022 en s'assurant
21 qu'Hydro-Québec dispose d'énergie propre permettant
22 notamment de favoriser la transition énergétique,
23 l'électrification de l'économie et l'atteinte de
24 cibles de réduction de gaz à effet de serre. Et
25 j'ai reproduit ici la préoccupation numéro 1 qui,

1 selon nous, doit être fortement considérée par la
2 Régie.

3 En réponse à une de nos demandes visant à
4 savoir si le Distributeur entendait effectivement
5 prioriser des approvisionnements renouvelables dans
6 le cadre de ses prochains appels d'offres de long
7 terme, le Distributeur nous énonçait que, en fait,
8 la Procédure d'appel d'offres et d'octroi prévoit
9 déjà la prise en compte du critère de développement
10 durable dans le cadre de sa grille d'analyse qui
11 est approuvée par la Régie. Et qu'en ce sens, des
12 sources renouvelables pourraient effectivement être
13 favorisées.

14 Dans sa preuve, le GRAME énonce les raisons
15 pour lesquelles on considère que le critère de
16 développement durable appliqué dans la grille de
17 sélection des soumissions devrait être actualisé
18 pour tenir compte du contexte énergétique qui a
19 évolué depuis les vingt (20) dernières années.

20 Depuis deux mille quatre (2004), il y a
21 plusieurs stratégies ou politiques énergétiques qui
22 ont été présentées par le gouvernement. On parle de
23 la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, la
24 Politique énergétique 2016-2025, et maintenant le
25 Plan pour une économie verte 2030. Et dans ces

1 politiques-là, les cibles de réduction des gaz à
2 effet de serre ont évolué pour atteindre l'objectif
3 qu'on connaît de trente-sept point cinq pour cent
4 (37,5 %) de réduction par rapport au niveau de mil
5 neuf cent quatre-vingt-dix (1990).

6 En 2016, la Loi concernant la mise en
7 oeuvre de la politique énergétique deux mille
8 trente (2030) est venue modifier l'article 5 de la
9 Loi sur la Régie pour prévoir que la Régie doit
10 favoriser la satisfaction des besoins énergétiques
11 dans le respect des objectifs des politiques
12 énergétiques du gouvernement.

13 Donc, le GRAMÉ soumet respectueusement que
14 le contexte dans lequel le critère de développement
15 durable a été déterminé par la Régie dans la
16 décision D-2004-212 a évolué de manière très
17 importante, et notamment au niveau de cibles de
18 réduction de gaz à effet de serre, et qu'en
19 conséquence il devrait faire l'objet d'une mise à
20 jour.

21 Et à titre d'exemple, le rapport en traite
22 plus abondamment, mais peut-être un exemple
23 d'élément qui pourrait être reconsidéré par la
24 Régie, les centrales thermiques utilisant au moins
25 soixante-quinze pour cent (75 %) de combustible

1 renouvelable sont réputées neutres en termes
2 d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui leur
3 permet d'obtenir des points selon l'indicateur
4 « Émissions de gaz à effet de serre ».

5 Donc, en deux mille quatre (2004), la Régie
6 considérait cet accommodement comme nécessaire
7 selon ce qu'on comprend de la décision. Mais en
8 deux mille vingt-quatre (2024), est-ce que c'est
9 toujours justifié de considérer neutre une centrale
10 qui produirait à vingt-cinq pour cent (25 %) de
11 combustible fossile? Donc, on vous pose la question
12 en soumettant que selon nous ça mérite réflexion
13 dans un contexte d'urgence climatique mondiale.

14 Dans son témoignage, le témoin du
15 Distributeur indiquait que des modifications à la
16 grille de critères de sélection doivent être
17 conformes à la Procédure d'appel d'offres prévue
18 par la Loi, et que dans la mesure où la Loi n'est
19 pas modifiée, le Distributeur ne voyait pas
20 nécessairement la possibilité de modifier la
21 grille.

22 En fait, la Procédure d'appel d'offres et
23 d'octroi pour le lancement d'un appel d'offres par
24 la Distributeur est prévue à l'article 74.1, qui
25 prévoit qu'en l'absence d'un règlement spécifique

1 du gouvernement, un traitement égal doit être
2 accordé à « toutes les sources
3 d'approvisionnement » et l'octroi des contrats doit
4 être favorisé « sur la base du prix le plus bas
5 pour la quantité d'électricité et les conditions
6 demandées ».

7 Donc, Les critères monétaires selon la
8 grille de sélection ont déjà un poids très
9 important, là, dans la grille d'analyse et on vous
10 soumet que le critère de développement durable peut
11 être révisé, là, sans qu'il y ait des modifications
12 à faire à l'article 74.1 de la Loi, et puis ce qui
13 pourrait permettre de respecter une des exigences
14 de l'article 74.1 qui est d'offrir un traitement
15 égal à toutes les sources d'approvisionnement.

16 Comme on l'indiquait dans notre preuve,
17 selon nous, l'application des indicateurs du
18 critère de développement durable avantage les
19 approvisionnements qui sont partiellement
20 renouvelables par rapport aux approvisionnements
21 qui sont cent pour cent (100 %) renouvelables.

22 Dans la décision D-2004-212, la Régie
23 indiquait d'ailleurs que le critère de
24 développement durable pourrait être révisé advenant
25 l'adoption de nouvelles lois, normes ou politiques

1 au niveau national. Et je vous réfère à l'extrait
2 que j'ai reproduit dans mon plan où la Régie
3 indiquait :

4 De toute évidence, la Régie ne peut se
5 prononcer actuellement quant au
6 maintien ou non de l'indicateur
7 Émissions de GES, pas plus qu'elle ne
8 le pourrait pour tout autre indicateur
9 d'ailleurs, en fonction des politiques
10 à être adoptées éventuellement par les
11 instances gouvernementales. Advenant
12 l'adoption de nouvelles lois, normes
13 ou politiques, il sera toujours temps
14 de modifier le critère de
15 développement durable en fonction des
16 engagements pris au niveau national.

17 Donc, afin de répondre aux préoccupations
18 du gouvernement qui ont été énoncées au décret
19 1697-2022, la Régie doit, dans les limites de sa
20 compétence, trouver un moyen pour s'assurer que les
21 approvisionnements de long terme de source
22 renouvelable pourront être priorisé par le
23 Distributeur.

24 Et selon nous, une révision de la grille
25 d'analyse de la Procédure d'appel d'offres et

1 d'octroi et notamment de l'application du pointage
2 accordé aux indicateurs du critère de développement
3 durable, c'est un moyen qui pourrait permettre au
4 Distributeur de pouvoir concilier sa stratégie de
5 faire appel à toutes les sources de production aux
6 initiatives gouvernementales favorisant la
7 décarbonation du Québec.

8 Donc, ce que le GRAME demande à la Régie,
9 c'est de statuer que le Critère de développement
10 durable ne reflète plus le contexte d'urgence
11 climatique en deux mille vingt-quatre (2024) et
12 d'ordonner au Distributeur de déposer pour
13 approbation une grille des critères de sélection
14 révisée avant le lancement des appels d'offres de
15 long terme envisagés par le Distributeur.

16 Maintenant, concernant le délai que
17 pourrait occasionner une telle révision de la
18 grille, on vous soumet que c'est un délai qui est
19 soutenable, considérant que, si on prend l'exemple
20 en Phase 3 du présent dossier, il y avait eu un
21 délai de seulement deux mois qui s'était écoulé
22 entre le dépôt de la Demande d'approbation des
23 critères et des caractéristiques pour l'appel
24 d'offres de mille cinq cents mégawatts (1500 MW)
25 d'énergie éolienne qui avait été déposé le vingt

1 (20) mars deux mille vingt-trois (2023) et la
2 décision sur le fond qui a été rendue le vingt-six
3 (26) mai deux mille vingt-trois (2023).

4 De plus, on sait que le Distributeur est en
5 attente de l'analyse du Transporteur pour lui
6 permettre d'identifier le potentiel d'intégration
7 résiduel pour les nouveaux projets, et la date
8 d'obtention des résultats de cette analyse n'est
9 pas encore connue par le Distributeur, donc selon
10 nous, c'est une opportunité pour la Régie de
11 pouvoir réévaluer la grille de critères de
12 sélection.

13 On vous soumet respectueusement, pour
14 conclure, que selon nous, les initiatives de
15 décarbonation des procédés industriels et
16 d'électrification des transports doivent, dans la
17 mesure du possible, être soutenues par des
18 approvisionnements renouvelables afin de permettre
19 l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à
20 effet de serre qui sont fixés par le gouvernement
21 en deux mille trente (2030) et ultimement la
22 carboneutralité en deux mille cinquante (2050).

23 Donc, ce qui complète mes représentations.
24 Le tout respectueusement soumis.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Paquet. Est-ce que, Monsieur Dupont,
3 vous avez une question? Non.

4 Mme ESTHER FALARDEAU :

5 Pas de questions merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je n'aurai pas de question non plus, Maître Paquet.
8 Donc, merci pour votre argumentation. Alors, cela
9 va clore notre journée d'audience. On se revoit
10 demain matin à compter de neuf heures (9 h) avec
11 l'argumentation de l'AHQ-ARQ, maître Cadrin. Alors,
12 bonne fin de journée à vous tous.

13 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

14

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque d'une retransmission en

8

visioconférence, le tout conformément à la Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

Claude Morin, sténographe officiel

15

Tableau #200569-7.